C.R.A.C. N° 64 (2018-2019)
6e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Mardi 15 janvier 2019

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Dermagne, Wahl.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré

*Projets et propositions.....*1

Projet de décret modifiant le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement (Doc. 1189 (2018-2019) N° 1 à 5) ;

Proposition de décret relatif au subventionnement de l'emploi auprès de certains employeurs de l'enseignement et du secteur non-marchand dans les matières culturelles et personnalisables, déposée par MM. Drèze, Henquet, Wahl et Fourny (Doc. 1191 (2018-2019) N° 1 à 5)

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Dermagne, Henquet.....1

*30e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicules Ier et II (Doc. 1232 (2018-2019) N° 1 et 1bis).....*2

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet.....2

Exposé de de M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes, Mme Hubert, Première Auditrice à la Cour des comptes et Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes

Intervenants : Mme la Présidente, M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....2

Échange de vues

Intervenants : Mme la Présidente, M. Evrard, Mme Simonet, Mme Hubert, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Drèze, Mmes Zrihen, Ryckmans, Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....12

*Confiance au président et au rapporteur.....*17

*Projet de décret modifiant le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement (Doc. 1189 (2018-2019) N° 1 à 5) (Suite).....*17

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Wahl, Dermagne, Drèze, Mme Ryckmans, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Mme Zrihen, MM. Prévot, Fourny.....17

Reprise de séance.....29

Projet de décret modifiant le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement (Doc. 1189 (2018-2019) N° 1 à 5) ;

Proposition de décret relatif au subventionnement de l'emploi auprès de certains employeurs de l'enseignement et du secteur non-marchand dans les matières culturelles et personnalisables, déposée par MM. Drèze, Henquet, Wahl et Fourny (Doc. 1191 (2018-2019) N° 1 à 5) (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, MM. Dermagne, Wahl, Fourny, Hazée.....29

Projet de décret abrogeant le décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion et l'arrêté du 22 juin 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion (Doc. 1245 (2018-2019) N° 1).....31

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen.....31

Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....31

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Zrihen, Ryckmans, MM. Drèze, Evrard, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Mme Istaz-Slangen, M. Lejeune.....32

Examen et vote des articles.....39

Vote sur l'ensemble.....39

Confiance au président et au rapporteur.....39

Reprise de la séance

Interpellations et questions orales.....40

Question orale de M. Henquet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les craintes concernant l'avenir du FOREm »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....40

Question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la collaboration avec le Gouvernement fédéral en affaires courantes dans les politiques de l'emploi »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....42

Question orale de Mme Istaz-Slangen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet de réforme du statut de demandeur d'emploi non mobilisable »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Istaz-Slangen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....43

Question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact sur les communes de la fin du Programme de transition professionnelle (PTP) »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Zrihen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....44

Question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Zrihen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....45

Question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le bilan et les perspectives du Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Simonet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....47

Question orale de M. Destrebecq à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les garanties bancaires pour la sauvegarde de Durobor »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Destrebecq, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....49

Question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les investissements étrangers en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....51

Question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la cession d'actifs sidérurgiques d'ArcelorMittal à Liberty House »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Simonet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....52

Organisation des travaux (Suite).....53

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....53

Interpellations et questions orales retirées.....54

Liste des intervenants.....55

Abréviations courantes.....56

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Gahouchi, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 22 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Je préside cette commission suite à un accident de M. Dodrimont, pas trop grave, j'espère et je lui souhaite vraiment un prompt rétablissement.

Je pense qu'il vous aurait aussi présenté ses vœux pour cette nouvelle année. Je vous la souhaite à toutes et à tous heureuse, pleine de santé et de succès, puisque nous avons toutes et tous des échéances importantes.

C'est une première pour moi, Monsieur le Ministre, en tout cas dans cette commission. Donc, je vais essayer de faire de mon mieux.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Bonjour à chacune et à chacun, simplement pour m'associer aux vœux de prompt rétablissement que vous adressez à notre collègue, Philippe Dodrimont, et président de cette commission.

Vous savez que c'est quelqu'un que l'on apprécie particulièrement, quel que soit le côté où l'on peut se trouver, majorité ou opposition, à la fois comme parlementaire, comme président et comme homme. Je tenais, au nom du groupe PS, et je pense parler au nom de l'ensemble de mes collègues, lui souhaiter un prompt rétablissement et en espérant, comme vous, que ce n'est pas trop grave.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Pour rassurer les uns et les autres, j'ai eu des nouvelles de la part de Philippe Dodrimont hier soir. Il râle, donc il va bien.

(Rires)

Mme la Présidente. - Si vous le permettez, on pourrait demander à M. le Secrétaire de lui envoyer un courriel de la part de toute la commission pour lui souhaiter nos plus vifs souhaits de bon rétablissement.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Non.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 25 AVRIL 2002 RELATIF AUX AIDES VISANT À FAVORISER L'ENGAGEMENT DE DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS PAR LES POUVOIRS LOCAUX, RÉGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES, PAR CERTAINS EMPLOYEURS DU SECTEUR NON MARCHAND, DE L'ENSEIGNEMENT (DOC. 1189 (2018-2019) N° 1 À 5)

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AU SUBVENTIONNEMENT DE L'EMPLOI AUPRÈS DE CERTAINS EMPLOYEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET DU SECTEUR NON-MARCHAND DANS LES MATIÈRES CULTURELLES ET PERSONNALISABLES, DÉPOSÉE PAR MM. DRÈZE, HENQUET, WAHL ET FOURNY (DOC. 1191 (2018-2019) N° 1 À 5)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret modifiant le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement (Doc. 1189 (2018-2019) N° 1 à 5) ;
- de la proposition de décret relatif au subventionnement de l'emploi auprès de certains employeurs de l'enseignement et du secteur non-marchand dans les matières culturelles et personnalisables, déposée par MM. Drèze, Henquet, Wahl et Fourny (Doc. 1191 (2018-2019) N° 1 à 5).

Mme Gahouchi et M. Evrard ont déjà été désignés en qualité de rapporteurs.

Deux rapporteurs ont déjà été désignés, M. Evrard et moi-même.

Avant de commencer, si vous le permettez ....

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Madame la Présidente, excusez-moi de vous interrompre à nouveau. Simplement, puisque notre ordre du jour prévoit également la présentation du Cahier d'observations de la Cour des comptes et que les représentants de la Cour sont présents, peut-être par courtoisie et pour la bonne organisation de nos travaux, proposer une modification de l'ordre du jour, de pouvoir les entendre et éventuellement d'avoir des échanges avec eux sur ce point et entamer ensuite le point concernant la réforme APE. Je pense avoir des hochements de tête de la part des collègues des autres groupes pour qu'on puisse procéder ainsi, si la commission en est d'accord.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Nous n'avons pas d'objection avec la proposition énoncée.

Mme la Présidente. - Nous changeons donc l'ordre du jour de notre commission.

30E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON - FASCICULES IER ET II (DOC. 1232 (2018-2019) N° 1 ET 1BIS)

Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers - Contrôle des comptes 2015 et 2016 - (Doc. 1232 (2018-2019) N° 1bis) - pp. 31 à 42
Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi - Contrôle des comptes 2016 et 2017 - (Doc. 1232 (2018-2019) N° 1bis) - pp. 151 à 180
Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises - Contrôle des comptes 2015 et 2016 - (Doc. 1232 (2018-2019) N° 1bis) - pp. 195 à 206

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Pour la désignation d'un rapporteur, la parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je propose M. Lejeune.

Mme la Présidente. - M. Lejeune est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de de M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est à M. Cornet.

M. Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes. - Tout d'abord, je vais évoquer les remarques de la Cour concernant l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers. La Cour a procédé au contrôle des comptes des années 2015 et 2016. Elle a constaté que l'AWeX avait suivi ses recommandations, notamment au niveau de la comptabilisation des subventions qui lui ont été accordées dans le cadre du plan Marshall 4.0 et également au niveau de la présentation de ses subsides en capital.

Au niveau des recommandations qui sont en cours de suivi, il y avait notamment, au niveau de la comptabilisation des réductions de valeur actées sur les clients, la Cour avait recommandé à l'AWEx de procéder à l'analyse de ces réductions de valeur et de comptabiliser une perte définitive pour les créances qu'elle jugeait recouvrables. Ces décisions d'abandon de créance devant être soumises au conseil d'administration.

L'AWEx a répondu qu'elle avait engagé en 2017 l'analyse de ses anciennes créances et que cet examen avait permis de comptabiliser des charges exceptionnelles et des dépenses budgétaires afférentes aux débiteurs en faillite à hauteur de 324 000 euros.

En outre, l'Agence a entamé une réflexion visant à mieux encadrer la problématique des créances douteuses.

Toujours au niveau des recommandations qui sont en cours, la Cour avait recommandé, lors de son contrôle précédent, de mettre en place une double signature électronique pour l'exécution des paiements par l'administration centrale et l'AWEx a annoncé que cette double signature sera instaurée durant l'année 2018 à la nomination du nouvel inspecteur général au 1er janvier 2018.

Au niveau des recommandations qui n'ont pas encore été suivies, la Cour recommande à nouveau à l'Agence d'opter pour une présentation des comptes conforme au plan comptable minimum normalisé. L'Agence a répondu que ces adaptations se feraient à partir de l'année 2018 car nécessitaient des adaptations de son logiciel comptable.

La Cour avait également fait des remarques au niveau de la comptabilisation de deux immeubles en emphytéose, notamment un situé à Bruxelles, place Sainctelette et l'autre au boulevard Baudouin. La Cour avait recommandé à l'AWEx de comptabiliser les amortissements d'une façon linéaire telle que recommandée par la Commission des normes comptables. Au terme du contrôle précédent, l'AWEx s'était engagée à réclamer aux bailleurs des données

actualisées pour ces deux immeubles et d'adapter le schéma de comptabilisation sur cette base, mais n'a toujours pas reçu de réponse. La Cour constate donc qu'il n'y a pas eu de changement à ce niveau-là.

Au niveau des commentaires sur les comptes en comptabilité économique, la Cour a constaté des reports de charges. Des charges comptabilisant 2015 sont sous-estimées de 2,3 millions d'euros en raison de report sur l'exercice 2016, notamment de comptabilisation de subventions afférentes aux incitants financiers.

La Cour a également constaté ce genre de report en 2016 sur 2017 pour 2,1 millions d'euros.

La Cour recommande donc à l'Agence de respecter les critères d'imputation pour ce type de dépenses.

La Cour a également constaté, dans les relations de l'AWEx avec la SOFINEX qu'aucune convention ne fixait l'objet des relations entre les deux entités et ne fixait non plus les modalités de facturation des frais encourus. À ce jour, seul un accord tacite existe entre les deux parties. La Cour demande donc à l'AWEx de régulariser cette situation, ce à quoi l'AWEx s'est engagée dans sa réponse.

La Cour a également constaté que figurait dans les comptes de l'AWEx au 31 décembre 2016, une dette à long terme à l'égard de la Région wallonne d'un montant de 4,6 millions d'euros relatif à des excédents de subventions octroyées dans le cadre du plan Marshall et la Cour recommande à l'AWEx de prendre une décision sur la destination finale de ce montant d'excédent de 4,6 millions d'euros.

Concernant la comptabilité budgétaire et les critères d'imputation dans cette comptabilité, la Cour a constaté que l'AWEx avait reporté sur l'exercice 2016 des dépenses d'un montant de 2,3 millions d'euros de 2015 sur 2016 et de 2016 sur 2017, le report de dépenses est de 2,1 millions d'euros.

La Cour a également constaté que l'AWEx avait procédé à des désaffectations pour près de 200 000 euros et qu'elle avait erronément enregistré ces désaffectations en diminution de dépenses budgétaires.

La Cour a constaté également que l'AWEx avait comptabilisé en 2016 une recette budgétaire de près de 200 000 euros relative à la refacturation des prestations de son personnel partiellement mis à la disposition de la SOFINEX. La Cour relève que la déclaration de créance n'a été établie que le 6 avril 2017. La Cour des comptes recommande donc à l'AWEx d'établir les pièces justificatives nécessaires à la constatation du droit dans un délai qui permette son imputation à la charge des crédits de liquidation du budget, laquelle doit intervenir au plus tard le 31 janvier de l'année de l'exercice suivant.

La Cour a constaté également deux dépassements de crédit qui, compte tenu des recettes de l'organisme, n'ont pas nécessité de financement supplémentaire de la Région.

Au niveau des procédures internes de l'Agence, la Cour constate que la procédure de liquidation des dépenses mise en œuvre au sein de l'administration centrale respecte le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur, de comptable et de trésorier. Toutefois, elle constate que l'AWEx n'a pas encore formalisé la désignation des différents acteurs intervenant dans le processus de dépenses et de perceptions des recettes. La Cour recommande donc à l'Agence de procéder sans tarder à ces désignations. L'Agence a répondu que ces désignations étaient actuellement en cours.

Au niveau du contrôle des incitants financiers, la Cour relève que cette réforme des incitants financiers mise en place en 2016 repose sur le principe de confiance. L'agence a réalisé un contrôle a posteriori de certaines subventions liquidées, le choix s'étant opéré sur base d'une analyse de risques.

Cependant, la Cour a observé un certain pourcentage d'indus sur l'échantillon contrôlé de près de 11 % en 2016 et de près de 10 % en 2017. La Cour recommande donc à l'agence d'intensifier le contrôle a posteriori réalisé sur base des risques identifiés pour s'assurer que les subventions octroyées soient utilisées aux fins pour lesquelles elles sont accordées et limiter les risques d'indu. Dans sa réponse, l'AWEx précise que le contrôle des incitants financiers sera adapté sur base d'un monitorage permanent.

Je vais à présent passer la parole à ma collègue concernant le contrôle de l'IFAPME.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, je commencerai mon exposé sur le 30e cahier d'observations de la Cour adressé au Parlement wallon par le contrôle des comptes 2015 et 2016 de l'IFAPME. Je poursuivrai ensuite par le contrôle des comptes 2016 et 2017 du FOREm.

Pour l'IFAPME, vous trouverez l'article aux pages 195 à 216 du cahier d'observations.

Lors du contrôle de ces comptes, la Cour s'est intéressée au nouveau logiciel de gestion intégrée de l'institut et a relevé un risque dans la gestion du projet d'implémentation de ce dernier. Compte tenu du nombre de processus importants à gérer par ce nouveau logiciel, la Cour a recommandé la désignation de suppléants qui pourront intervenir en cas d'absence des deux personnes clés qui ont paramétré le système, ainsi que la formalisation par écrit et le partage de la connaissance accumulée sur le fonctionnement du logiciel avec ses

suppléants. Dans sa réponse, l'IFAPME annonce qu'elle a constitué une équipe de super-utilisateurs et que le travail de formalisation documentaire est en chantier.

En ce qui concerne le module comptable de ce logiciel, la Cour des comptes a souligné les difficultés qu'elle a rencontrées pour identifier les requêtes appropriées pour obtenir un historique de comptes correct. Elle a relevé la lenteur du système lors de l'extraction de certaines données et l'existence d'une file d'attente unique pour l'ensemble des utilisateurs du système. L'institut a confirmé que ces différents aspects devaient encore faire l'objet d'améliorations.

Afin de s'assurer de la réconciliation entre la balance générale et les historiques de compte, la Cour a recommandé à l'institut de vérifier la stricte concordance entre les deux modalités existantes d'export, des historiques de compte et du module comptable.

En matière de comptabilité économique, la Cour des comptes a recommandé à l'institut de faire approuver ses règles d'évaluation par le Gouvernement wallon. Pour les années 2017 et suivantes, cette obligation est d'ailleurs confirmée par l'article 95 du décret du 15 décembre 2011.

La Cour a ensuite relevé l'absence d'exhaustivité dans l'inventaire comptable des immeubles de l'institut. En effet, en 2016, celui-ci a vendu une partie de l'ancien bâtiment du centre de Mons qui n'était pas repris et qui n'était donc pas valorisé au bilan de celui-ci. L'institut a confirmé que cet immobilisé aurait dû être valorisé au bilan dès son acquisition, soit en 2009.

Pour les contrats de service conclus dans le cadre du programme de transition professionnelle par l'IFAPME, la Cour des comptes a recommandé de documenter par une pièce justificative probante les montants comptabilisés en factures en recevoir et en produits à recevoir. Elle a recommandé de manière générale à l'IFAPME de procéder à une vérification croisée de son compte de factures à recevoir avec la comptabilité des centres de formation. L'institut a annoncé qu'une réconciliation a été réalisée pour l'année 2017. Toutefois, celle-ci ne concernait pas les opérations financées par le FSE. Dès 2018, celles-ci seront incluses.

Pour les caisses des services décentralisés de l'institut, la Cour a recommandé de les comptabiliser dans la classe 53. L'institut a annoncé qu'il allait adapter son schéma de comptabilisation des opérations réalisées par caisse.

Ensuite, la Cour des comptes a souligné la mise en place d'une comptabilité budgétaire qui, pour les années 2015 et 2016, était toutefois limitée à l'imputation des liquidations. L'institut a annoncé que le module budget du nouveau logiciel de gestion intégrée serait utilisé pour le suivi du budget 2018 ainsi que pour l'élaboration d'une comptabilité des engagements. Dans l'intervalle, une procédure papier de suivi et de gestion budgétaire serait mise en œuvre. La Cour a relevé que le résultat de la requête utile à l'établissement du compte d'exécution du budget devait faire l'objet de corrections manuelles complémentaires afin de dresser celui-ci. En outre, des codes SEC erronés ont été attribués à certains comptes, notamment en matière de subsides en capital dont l'amortissement constitue un mouvement interne.

La Cour des comptes a également relevé des problèmes de césure au niveau des recettes budgétaires, notamment pour la subvention obtenue dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiments Wallonie exemplaire 2016 ». La Cour a également émis plusieurs recommandations suite à l'examen des procédures internes.

Tant pour l'institut que pour les centres, elle a relevé l'absence d'inventaire physique des immobilisés et a recommandé de poursuivre la démarche entamée en vue de disposer d'un inventaire complet et actualisé.

Concernant la réconciliation entre les inventaires comptables et physiques, l'institut a confirmé qu'un premier test de réconciliation avait été mis en place au niveau du centre de Charleroi et a reconnu devoir élaborer des procédures standardisées d'inventaire, de déclassement, et de mettre en œuvre un système d'étiquetage commun avec les centres.

La Cour des comptes a recommandé à l'institut également de se conformer aux dispositions du décret du 15 décembre 2011 et à ses arrêtés d'exécution du 8 juin 2017 qui prévoient que l'identité des ordonnateurs délégués et du receveur trésorier doit faire l'objet d'une publication. L'institut a indiqué que ces délégations devront tout d'abord être revues, être approuvées par l'organe de gestion avant leur publication.

En outre, la Cour a relevé une absence de séparation de fonctions dans le chef de l'expert en charge de la direction financière qui assure conjointement les fonctions de trésorier et d'ordonnateur dans le cadre de l'octroi des subventions au centre. Suite à ce constat, l'IFAPME a modifié son flux d'approbation afin de garantir cette séparation des fonctions.

Par ailleurs, la Cour a relevé que le compte 2017 du receveur trésorier ne lui a pas été transmis dans le délai légal requis, soit avant le 31 mars 2018. La Cour a recommandé la mise en œuvre d'une procédure relative au remboursement des frais de missions à l'étranger en vue d'harmoniser la méthode de calcul des indemnités journalières et de préciser les dépenses couvertes par les indemnités de séjour. Pour les frais de restaurant, elle a recommandé de veiller à mentionner systématiquement les noms des participants sur les pièces justificatives probantes et a rappelé que toute demande de remboursement de frais doit, sans exception, être accompagnée d'une pièce justificative.

La Cour des comptes a rejoint la recommandation de l'audit interne de l'institut quant à la nécessaire mise en place d'une procédure relative à l'octroi et l'utilisation des cartes de crédit. Elle a recommandé de revoir le schéma de comptabilisation des opérations ayant trait à ces cartes.

Suite à la réforme de l'alternance et à l'accueil je jeunes sans contrat d'alternance, la Cour des comptes a relevé la nécessité d'adapter le mode de subventionnement des centres de formation en adéquation avec l'offre de formation destinée à ce nouveau public. L'arrêté du Gouvernement wallon du 23 octobre 2008 devrait dès lors être revu.

Par ailleurs, lors de l'octroi de subventions au centre pour l'achat d'équipement, la Cour a recommandé à l'institut de respecter la procédure d'approbation des demandes de subventionnement, en ce compris les délégations de pouvoir qui y sont fixées, et de motiver par écrit toute décision de liquidation des subventions qui ne suit pas les conclusions de l'analyse de sa cellule de contrôle de gestion.

Au niveau du contrôle des centres de formation, la Cour des comptes a relevé des retards dans la transmission des documents qui sont prévus par l'arrêté du 24 avril 2014 relatif à l'agrément des centres de formation. La direction comptable et financière de l'IFAPME a précisé qu'une procédure de rappel a été mise en place à l'égard des centres qui accusent un retard dans la transmission des documents attendus. Enfin, en matière de contrôle de présence des apprenants aux cours, la Cour des comptes a recommandé le maintien de la procédure de contrôle qui permet de garantir la fiabilité des données de base de calcul du subventionnement des centres de formation.

Je vais à présent passer au contrôle des comptes 2016 et 2017 du FOREm. Vous trouverez l'article aux pages 151 à 193 du 30e cahier d'observations de la Cour.

Au terme de ce contrôle, la Cour a souligné le caractère incomplet des comptes 2017 au regard des dispositions du décret du 15 décembre 2011 et de ses arrêtés d'exécution, ceci pour plusieurs raisons :

- l'absence de comptabilité budgétaire des engagements ;
- l'imputation de dépenses et de recettes en contravention aux critères du droit constaté ;
- l'absence de comptabilisation des droits et engagements hors bilan en comptabilité générale.

Elle a constaté par ailleurs que les règles d'évaluation de l'office fixées par l'arrêté du 23 avril 1998 n'ont pas été adaptées pour tenir compte des nouvelles normes comptables applicables depuis le 1er janvier 2017, et en particulier du critère d'imputation sur la base du droit constaté qui s'applique dorénavant tant en comptabilité économique qu'en comptabilité budgétaire.

Dans cet article, la Cour fait état de plusieurs recommandations émises lors de ses précédents contrôles, qui ont été rencontrés par l'office ou qui sont en cours de résolution. Elle a par ailleurs constaté que plusieurs autres recommandations émises lors de ses précédents contrôles n'ont pas encore été mises en œuvre. Je vais les aborder brièvement.

Tout d'abord, la Cour a recommandé à nouveau de modifier la méthode d'amortissement de l'immeuble détenu en emphytéose. Elle a aussi relevé le fait que l'office comptabilisait à tort des produits acquis en contrepartie de la provision pour le pécule de vacances. Dans sa réponse, le FOREm a proposé que ces deux points spécifiques soient débattus avec le nouveau réviseur d'entreprise.

La Cour a aussi à nouveau relevé que la présentation du budget et du compte d'exécution du budget de l'office ne rencontrait ni la forme fixée par le législateur dans le décret FOREm ni la présentation selon la classification économique telle qu'elle est prévue dans la nouvelle comptabilité publique. La Cour a donc recommandé une révision du décret FOREm s'il s'avère que la présentation du budget actuellement fixé par le législateur est inconciliable avec les normes fixées par le décret du 15 décembre 2011 ou les impératifs liés à la gestion de l'office.

Ensuite, la Cour a de nouveau recommandé de clarifier l'identification des produits et des recettes budgétaires qui sont issus des sources de financement européen dans le compte général de l'office et de comptabiliser la recette budgétaire relative aux subventions reçues du Fonds social européen sur base des déclarations de créances établies après validation de l'éligibilité de ces dépenses par le réviseur d'entreprise.

Pour les dépenses en matière de chèques-formation, la Cour a rappelé qu'un seul et même critère de comptabilisation basé sur le droit constaté devrait être utilisé en comptabilité générale et en comptabilité budgétaire. L'Office a précisé que la faisabilité technique de cette recommandation serait analysée en vue d'une éventuelle mise en application au 1er janvier 2019.

Des dépenses budgétaires pour du matériel informatique ont à nouveau été comptabilisées en 2016 et en 2017 alors que les biens concernés n'étaient pas réceptionnés à la date de clôture des exercices. L'Office a souligné que cette recommandation serait suivie dans le cadre de la clôture des comptes 2018.

La Cour a recommandé à nouveau la suppression du Fonds budgétaire en matière d'emploi qui n'est plus utilisé ainsi que l'adaptation du dispositif du budget général des dépenses de la Région wallonne ainsi qu'une adaptation du budget de l'Office.

Enfin, la Cour a relevé une nouvelle fois le désaccord entre l'Office et la Communauté française qui persiste concernant la convention APE du secteur de l'enseignement. La Cour a recommandé de lever l'ambiguïté quant à la dotation en points APE attribuée à ce secteur et a invité le Gouvernement le la Communauté française à revoir en conséquence cette convention. L'Office a annoncé que ce point serait discuté dans le cadre de la réforme APE.

Au niveau de la comptabilité économique, l'Office doit à présent établir un lien entre son plan comptable et le plan comptable du secteur public au moyen d'un tableau de correspondance univoque et permanent pour tous les comptes utilisés. La Cour des comptes a relevé toutefois qu'à ce stade, le Gouvernement wallon n'a pas encore fixé le modèle du tableau de correspondance idoine. Le FOREm se conformera à cette recommandation lorsque le tableau sera défini par le Gouvernement wallon.

Au niveau des créances, la Cour des comptes a identifié la comptabilisation de produits à recevoir en matière de titres-services, de congé-éducation payé et des subventions accordées aux SIS qui ne se justifiaient pas. Le FOREm a proposé que ce point soit également débattu avec le nouveau cabinet de réviseurs d'entreprise.

Au niveau des factures de travaux, la Cour des comptes a recommandé au FOREm de mettre en place une matrice de décisions en vue d'assurer une permanence des critères d'activation des dépenses qui sont liés aux grosses réparations et à l'entretien de ses bâtiments et de veiller à indiquer la date de réception des prestations sur ces factures. L'Office a souligné que des critères seront définis dans les règles d'évaluation qui mettra à jour l'instruction relative aux réceptions qualitatives et quantitatives et qu'il adressera un rappel à ses services opérationnels. Par ailleurs, une analyse technique concernant la faisabilité de la traçabilité de cette date au travers du logiciel comptable sera effectuée.

Au niveau des charges salariales, la Cour des comptes a recommandé à l'Office d'opérer sa réconciliation salariale au départ du récapitulatif de l'ensemble des charges salariales annuelles à communiquer par le secrétariat social. Elle a relevé l'absence de réconciliation des soldes de dettes ONSS avec le relevé trimestriel ONSS au 31 décembre pour l'exercice 2016 et 2017 et a recommandé à l'Office d'opérer cette réconciliation à l'avenir. L'Office a annoncé que la procédure de justification relative à la réconciliation salariale serait revue pour la clôture des comptes 2018.

Concernant la tenue de la comptabilité budgétaire, l'Office ne disposait pas d'un budget ventilant les crédits d'engagement et de liquidation. Au terme de ce contrôle, le module de gestion des crédits dissociés du logiciel comptable n'était pas encore opérationnel. Le FOREm n'était donc pas encore en mesure de tenir une comptabilité des engagements. L'Office a annoncé que cette recommandation serait rencontrée au 1er janvier 2019, dès la mise en place du module des crédits dissociés.

Pour l'année 2017, le comité de gestion du FOREm a approuvé, le 20 mars 2018, le cinquième ajustement budgétaire actant un transfert de crédits de 35,1 millions d'euros au bénéfice de la mesure titres-services. La Cour des comptes a relevé que cet ajustement interne du budget 2017 de l'Office était intervenu après le 31 décembre de la même année en contravention au principe de l'annuité budgétaire. Le FOREm a précisé que le ministre de tutelle a approuvé, seulement le 30 mars 2018, la répartition définitive des crédits budgétaires de l'année 2017.

Au niveau des recettes budgétaires et compte tenu du critère d'imputation des dépenses sur la base des titres-services émis qui a été adopté par l'Office, la Cour des comptes a relevé que les notes de crédits relatives aux titres-services périmés reçues à partir de 2017 auraient dû être comptabilisées en recettes au compte d'exécution du budget de l'Office.

Pour les recettes relatives aux quotes-parts APE des ministres fonctionnels, la Cour des comptes a constaté que les déclarations de créances émises par le FOREm en fin d'année et imputées en recettes budgétaires correspondaient à l'estimation du produit à recevoir comptabilisé en comptabilité générale au cours de l'exercice précédent. Puisque les droits sont constatables au terme de l'année, la Cour a recommandé de comptabiliser la recette en comptabilité budgétaire et le produit en comptabilité générale au cours de l'année concernée.

Pour la mesure titres-services, l'Office a comptabilisé en dépenses budgétaires, les factures d'avances relatives aux titres émis par la société émettrice ainsi que les notes de crédits pour les titres perdus ou annulés. En vertu du principe de non-compensation des recettes et des dépenses, la Cour des comptes a constaté que ces notes de crédit devaient plutôt être imputées en recettes et non en dépenses négatives. L'article de base utilisé devrait donc être assorti d'un code SEC de recettes et non d'un code de dépenses.

Par ailleurs, la Cour des comptes a relevé que toutes les factures et notes de crédits titres-services reçues aux 31 décembre des années 2016 et 2017 n'avaient pas été imputées aux comptes d'exécution du budget de l'Office, ce qui induit une surévaluation du résultat budgétaire.

La Cour des comptes a toutefois considéré que les critères d'imputation des dépenses budgétaires relatives aux titres-services actuellement utilisés par l'Office devraient être revus afin de comptabiliser la dépense sur

la base des titres-services utilisés, c'est-à-dire lorsque la prestation a été validée par la société émettrice. Diverses raisons sont évoquées en l'état et dans cet article qui plaident en faveur de ce changement. Ce changement de critère d'imputation nécessiterait toutefois, pour le FOREm, de pouvoir disposer d'une pièce justificative probante déterminant le montant certain des titres-services utilisés afin de pouvoir comptabiliser le droit constaté. La Cour des comptes a dès lors recommandé de prévoir, dans le cadre du marché avec la société émettrice, l'établissement d'un document probant en vue de formaliser les informations qui sont déjà disponibles, mais sous forme d'un tableur. L'Office a annoncé que la faisabilité technique de cette recommandation serait analysée en vue d'une éventuelle mise en application au 1er janvier 2019. Il a néanmoins précisé que cette dernière aura probablement un impact budgétaire.

En ce qui concerne les modalités de liquidation, les subventions aux MIRE fixées par cavalier budgétaire en 2016 et 2017, la Cour a rappelé que la pratique qui consiste à modifier une législation organique par le recours à la technique du cavalier budgétaire n'était pas adéquate et que de telles modifications devraient être opérées en vertu des procédures décrétales normales.

En matière de pécule de vacances, la Cour des comptes a relevé que la provision pour pécule de vacances devait constituer un droit constaté au 31 décembre de l'année, ce que l'Office a confirmé dans sa réponse. Néanmoins, la mise en application de cette recommandation nécessitera, lors de la première année, des moyens budgétaires complémentaires.

Enfin, la Cour des comptes a relevé deux dépassements de crédit en 2017, mais compte tenu des soldes non utilisés d'autres crédits, aucune intervention complémentaire de la Région wallonne n'a été nécessaire.

Afin d'éviter de tels dépassements, la Cour a recommandé à l'Office d'introduire en temps utile, une demande de répartition de crédits auprès du ministre fonctionnel.

La Cour a également émis une série de recommandations en matière de contrôle interne.

Tout d'abord, concernant la désignation des acteurs financiers, elle a constaté que le service budget et engagements n'assurait pas les missions confiées à l'unité de contrôle des engagements par l'arrêté du 8 juin 2017 puisqu'il délivre actuellement son visa sur la base de bons de commande dont près de deux tiers concernent des bons de commande de régularisation soit postérieurs à la facture.

Par ailleurs, la désignation de l'unité de contrôle des liquidations et les vérifications que celle-ci doit opérer ne sont pas clairement établies par la procédure de traitement des factures et des notes de crédit définies par l'Office. La Cour a recommandé au FOREm de désigner cette unité et d'adapter la procédure précitée de manière à identifier les tâches qui lui incombent. Le FOREm a indiqué que le rôle de cette unité était aujourd'hui assuré par le service dépenses et que la directive des ressources financières serait mise à jour.

Le FOREm a, à ce jour, confié le rôle de trésorier au service de la comptabilité du département des ressources financières. La Cour a relevé que cette désignation n'était pas conforme à l'arrêté du 8 juin 2017, car l'organe de gestion de l'Office doit désigner un agent ou un membre du personnel comme trésorier ainsi qu'un suppléant et fixer par un acte de désignation, les conditions et les ministres dans lesquelles celui-ci pourra agir. Son identité devra faire l'objet d'une publication. La Cour a donc demandé à l'Office de se conformer à ces dispositions.

Concernant la nomination du receveur, l'Office a, à ce jour, confié ce rôle à l'ordonnateur, mais la Cour relève que selon les procédures internes du FOREm, le service en charge de procéder au recouvrement des droits constatés à la charge des tiers est en réalité le service recettes et finances.

De plus, la fonction de receveur et de suppléant doit être exercée comme pour le trésorier par un membre du personnel désigné à cette fonction par l'organe de gestion de l'Office. Il ne pourra agir que dans les conditions, les limites qui seront fixées par son acte de désignation. Son identité devra faire l'objet d'une publication. La Cour a donc recommandé à l'Office de procéder à cette désignation. Le FOREm a confirmé que les rôles de receveurs et trésoriers devaient encore être identifiés, mais il considère que cela n'a pas d'impact sur le niveau de maturité de son contrôle interne.

Compte tenu de l'absence des désignations des trésoriers et receveurs, la Cour a constaté que leurs comptes annuels de gestion 2017 n'ont pas été transmis dans le délai requis.

La Cour a également relevé que le rôle de caissier comptable au sein des directions territoriales du FOREm était contraire au principe de séparation des fonctions de comptables et de trésorier et a recommandé d'y remédier. Le FOREm a précisé que la mise en œuvre de cette séparation des fonctions était difficile dans les services régionaux, mais la Cour a néanmoins maintenu sa recommandation.

Par ailleurs, la Cour des comptes a relevé qu'au terme du contrôle, l'Office n'avait pas encore constitué de dossier permanent tel que c'est prévu à l'article 7 de l'arrêté du 8 juin 2017 sur le contrôle interne.

L'Office a indiqué que le comité de direction de l'Office avait approuvé les modalités de mise en œuvre de celui-ci, le 5 septembre 2018.

En matière d'évaluation des risques, la Cour des comptes a constaté que l'organe de gestion de l'Office n'avait pas mis en place des systèmes de recensement, d'évaluation et de hiérarchisation des risques.

Elle a recommandé à celui-ci de recenser les risques existant au sein de l'Office, de les évaluer et de les hiérarchiser.

En vue de répondre à la recommandation de la Cour, la Direction du contrôle interne de l'Office va donc se charger de proposer et de piloter les actions nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche plus systématique quant à la gestion des risques.

Ensuite, le fonctionnaire dirigeant, le mandataire ou l'organe de gestion doit pouvoir attester de l'effectivité de son contrôle interne sur la base d'un rapport annuel transmis au Gouvernement et au Comité d'audit.

La Cour a constaté que le FOREm avait chargé son service d'audit interne de cette mission. Néanmoins, elle estime que ce rapport devrait être établi par les services en charge du contrôle interne de l'Office et non par son service d'audit interne.

En vue de répondre à cette recommandation, il est prévu que la Direction du contrôle interne de l'Office se charge maintenant d'assurer et de coordonner l'élaboration annuelle d'un rapport attestant de l'effectivité du système de contrôle interne.

Au niveau du cycle des immobilisés, la Cour a relevé que l'Office ne procédait pas à un inventaire physique annuel en fin d'exercice. Il réalise, à ce jour, des inventaires tournants qui ne répondent donc pas à ce qui est prévu dans le décret et les arrêtés et que l'inventaire comptable n'est pas mis en concordance avec l'inventaire physique.

Au niveau du cycle des achats, sur la base de l'examen d'un échantillon de bons de commande enregistrés en 2017, la Cour a relevé que 66 % des bons de commande étaient des bons de commande de régularisation, c'est-à-dire qu'ils sont établis postérieurement à la date de la facture.

La Cour a rappelé à l'Office que l'approbation d'un bon de commande doit être préalable à la prestation ou à la livraison des biens. Cette recommandation devrait être rencontrée dès la mise en place du module des crédits dissociés.

Au niveau du cycle de la trésorerie, la Cour a recommandé de veiller à ce que le principe de double signature électronique des paiements soit appliqué à l'ensemble des comptes des directions régionales.

Concernant les paiements manuels, la Cour a relevé l'absence de double signature de la demande de paiement, telle que prévue dans la procédure, pour près de 17 % des dossiers examinés. Vu que cette procédure présente un risque majoré, elle a recommandé de veiller à sa stricte application.

Concernant la gestion des caisses, la Cour des comptes a émis plusieurs recommandations afin d'améliorer celle-ci et recommande d'envisager la possibilité d'acquérir des machines à affranchir pour le courrier, vu qu'il s'agit surtout de l'achat de timbres ; ce qui résoudrait ipso facto le problème de conservation sécurisée de ceux-ci.

L'Office a indiqué que ces recommandations émises par la Cour rejoignent les constatations émises en interne par la CICF, lors de ses audits dans les directions territoriales, mais que l'acquisition de machines à affranchir serait d'un coût trop élevé et générerait une charge administrative trop lourde.

À propos de la mesure SESAM, la Cour des comptes a relevé, pour la période antérieure à février 2017, l'absence de procédures de vérification des comptes bancaires des bénéficiaires par la DGO6 ainsi que l'absence de formalisation de la procédure de vérification, mise en place à partir de février 2017 par la DGO6.

La DGO6 a reconnu qu'elle ne disposait pas actuellement d'une documentation complète. En outre, la Cour a relevé un manque de sécurité au niveau des données bancaires des bénéficiaires de la mesure, encodées dans le logiciel informatique SESAM de la DGO6 et un manque de traçabilité des modifications qui y sont opérées.

De plus, le transfert de l'information par flux informatique vers le FOREm n'est pas suffisamment sécurisé.

La Cour a recommandé à la DGO6 de réclamer aux bénéficiaires SESAM, créés avant février 2017, un relevé d'identité bancaire, de protéger le champ du compte bancaire dans l'application de SESAM, d'assurer la traçabilité des modifications opérées et de sécuriser le flux informatique d'information à destination du FOREm.

Dans sa réponse, la DGO6 a signalé que l'obtention des relevés d'identité bancaire pour les dossiers traités avant février 2017 était utopique et peu rentable, compte tenu des milliers de RIB à réclamer, à vérifier, à traiter et à transmettre ensuite au FOREm.

La Cour a relevé qu'en l'absence de validation des comptes bancaires antérieurs à 2017, sur la base d'un RIB, le risque d'inexactitude de ces comptes bancaires subsiste.

La DGO6 a indiqué aussi qu'il s'agit d'une ancienne application informatique, dont le remplacement est planifié, et qui pourrait, dès lors, intégrer ces protections mais sécuriser l'application actuelle est une opération lourde et onéreuse.

À défaut, compte tenu des risques identifiés ci-devant, la Cour a recommandé d'envisager un changement de procédure et de confier au FOREm la vérification des comptes bancaires des bénéficiaires dans la mesure SESAM.

La DGO6 a indiqué que cette recommandation résoudrait en effet une partie des risques. Néanmoins, elle a suggéré que l'entièreté du dispositif soit gérée en son sein, puisque c'est là que le dossier SESAM est introduit et traité.

La DGO6 s'est engagée à mettre en place des procédures comptables et informatiques nécessaires pour assurer, notamment, la vérification et la protection de l'identité bancaire des bénéficiaires.

Le FOREm, de son côté, a précisé que son contrat de gestion prévoyait la conclusion d'un protocole de collaboration avec le SPW, dans le but de définir les processus communs, de déterminer les responsabilités de chacun et de s'assurer de l'authenticité de l'information.

Enfin, la Cour a réalisé un contrôle spécifique sur la récupération des indus, suite au contrôle du coût salarial en matière d'aide à la promotion de l'emploi. Elle a relevé, à cet égard, une comptabilisation prématurée de produits en 2017, car le montant des indus ne pourra être déterminé qu'au terme des opérations de contrôle des justificatifs transmis, par les employeurs, pour des frais complémentaires éligibles, dont l'Office n'avait pas connaissance au départ des sources authentiques de données.

Je passe à présent la parole à ma collègue, Mme Mercier, pour la partie relative au contrôle financier des centres d'insertion socioprofessionnelle par le FOREm.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Mercier.

Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Toujours dans le cadre du contrôle des comptes du FOREm, la Cour a également examiné le contrôle financier exercé par l'Office sur les Centres d'insertion socioprofessionnelle, les CISP. Ces centres agréés sont chargés d'organiser une ou plusieurs filières de formation destinées aux demandeurs d'emploi en vue de faciliter leur insertion socioprofessionnelle.

L'agrément porte sur un volume d'heures de formation à prester au cours de la période d'agrément.

L'agrément et le financement des centres sont régis par le décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle et son arrêté d'exécution du 15 décembre 2016.

Cet arrêté, en ce qu'il confère un caractère forfaitaire aux subventions versées au CISP, est en contradiction avec le décret du 10 juillet 2013 qui prévoit que l'utilisation de la subvention soit justifiée à l'aide de dépenses.

De même, cet arrêté est en contradiction avec les dispositions générales applicables en matière de contrôle de l'utilisation des subventions.

La formulation vague, dans une instruction d'une seule page des dispositions relatives au contrôle financier des centres, risque de provoquer des divergences d'interprétation, avec pour conséquence, la complexification du travail pour les services du FOREm et la création d'inégalités de traitement entre centres.

La Cour a, dès lors, invité les autorités régionales à revoir le dispositif réglementaire relatif au CISP et à reconsidérer l'utilité d'un guide administratif et financier pour encadrer l'utilisation et le contrôle des subventions.

En outre, la procédure de contrôle financier prévue constitue une source potentielle de problèmes, dans la mesure où elle risque de rouvrir les situations conflictuelles connues antérieurement quant à l'admissibilité ou non des dépenses. Une telle situation affectera la sécurité juridique des centres. Nous ne pourrons pas anticiper le rejet de certaines dépenses et donc des sanctions financières.

Afin d'optimiser les opérations de contrôle des dossiers, la Cour a recommandé la mise en place rapide de modalités de contrôle pertinentes basées sur une analyse de risques.

Les rémunérations des membres du personnel des centres sont principalement, voire entièrement financées par les subventions octroyées dans le cadre de l'agrément en tant que CISP.

D'autres pouvoirs publics belges interviennent dans le financement et, dans une moindre mesure, les fonds européens..

Le niveau des rémunérations est laissé à l'appréciation de chaque centre.

La Cour a examiné les dossiers de demande de liquidation du solde de la subvention. Elle a notamment constaté que certains employés, qu'ils soient personnel pédagogique ou personnel administratif, se voient octroyer des rémunérations relativement élevées. Les rémunérations les plus élevées dépassent les 120 000 euros bruts annuels.

La cour a invité les autorités régionales à limiter le montant subventionné des rémunérations du personnel des CISP aux barèmes fixés par la commission paritaire 329.02.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur et Mesdames.

Je vais immédiatement céder la parole à M. le Ministre.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci aux différents auditeurs de la Cour des comptes pour le travail effectué.

Peut-être l'une ou l'autre remarque préalable. Ce sont évidemment des cahiers d'observations qui concernent des périodes durant lesquelles je n'étais pas nécessairement aux responsabilités ou en tout cas des périodes à cheval où je l'étais avec ma collègue Mme Tillieux ou mon collègue M. Marcourt pour certaines compétences. Premier élément.

Deuxième élément, il s'agit de l'emploi et le FOREm. Il est clair que la sixième réforme de l'État, qui a nécessité beaucoup de changements d'organisation et de modalités pratiques, fait en sorte qu'un certain nombre de remarques pertinentes trouvent leur explication dans la période de transition et de mise en œuvre de cette sixième réforme de l'État. Concernant les matières de l'emploi, on sait combien la sixième réforme de l'État est importante et les transferts de compétences étaient importants.

Troisième remarque préalable que je veux faire : suite au rapport de la Cour des comptes, j'ai écrit aux responsables des différents organismes pour faire l'état du suivi des recommandations qui ont été faites pour voir ce qui avait été fait et déjà réalisé et ce qui reste à faire. J'ai souhaité et je leur ai aussi demandé qu'ils puissent faire un monitoring aux différentes instances, notamment au conseil d'administration pour l'AWEx ou au comité de gestion pour le FOREm et l'IFAPME. C'est un élément qui me semble important. On a un rendez-vous annuel avec la Cour des comptes. Il est important de voir l'état d'avancement et le monitoring et les efforts qui sont mis en place pour répondre aux recommandations que nous jugeons opportunes de la Cour des comptes.

Concernant l'AWEx, il s'agit du contrôle des comptes 2015 et 2016. Je rappelle que je suis entré en fonction le 28 juillet 2017. Comme le signale la Cour, les comptes 2015 et 2016 de l'AWEx ont été attestés sans réserve par le commissaire réviseur. Par ailleurs, un comité d'audit a été mis en place courant 2018 à la suite du décret Gouvernance.

Il faut peut-être distinguer les recommandations antérieures en cours de suivi. J'en pointerai deux : réduction de valeur sur créance douteuse. Ce dossier évolue bien au sein de l'AWEx. En date du 14 décembre 2018, le conseil d'administration a approuvé une nouvelle procédure harmonisée au sein de l'agence avec notamment recours à un avocat pour tout recouvrement de créance d'un montant égal ou supérieur à 1 000 euros. La deuxième recommandation est la mise en place d'une double signature électronique pour l'exécution de paiements. Ce point est passé en conseil d'administration en octobre 2018. C'est donc en bonne voie et il ne manque plus que quelques formalités administratives avant que tout soit opérationnel.

Au niveau des recommandations non suivies, d'abord celle de présenter les comptes conformément au PCMN, l'AWEx indique que cela ne pourrait être opérationnel qu'à partir de l'année 2018, comptes année 2018 non rendus actuellement, car des adaptations du logiciel comptable devaient être réalisées.

Deuxièmement, il y a le dossier récurrent de l'emphytéose. À l'heure actuelle, le bailleur n'a toujours pas transmis son tableau d'amortissement actualisé. Il a été mis en demeure.

Au niveau de nouvelles recommandations de la Cour des comptes, le respect du critère d'imputation des dépenses pour les incitants financiers, cette situation est due au déficit qu'ont créé les variations de financement du plan Marshall 4.0 pour l'AWEx au niveau des incitants financiers. D'après l'AWEx, le retour à la normale est prévu pour les années 2017 et 2018.

Concernant la convention et le détachement de personnel avec la SOFINEX, plus les déclarations de créances dans les délais requis, cela n'a pas été possible en 2017 mais une amélioration dans le délai sera observée pour l'année 2018. La remarque a été faite par l'AWEx.

Concernant l'utilisation de l'excédent des subventions plan Marshall 2.vert, soit 4,6 millions d'euros, une note explicative sera envoyée au cabinet de tutelle. L'AWEx avait prévenu le cabinet de mon prédécesseur, en 2016, mais n'avait pas pris l'initiative de le faire vis-à-vis du nouveau cabinet. Une note explicative sera donc bien envoyée.

Concernant la désignation des acteurs financiers et la séparation des fonctions, le conseil d'administration a formalisé cela en date du 26 octobre 2018.

Concernant l'intensification des contrôles a posteriori et des incitants financiers, depuis 2017 l'AWEx est passée d'un contrôle a posteriori de 10 % à un contrôle de 30 % des demandes sur certains incitants, notamment les foires et les salons qui représentent une grande partie de l'ensemble des incitants octroyés. Voilà pour l'AWEx.

Pour ce qui concerne l'IFAPME, suite aux rapports de la Cour des comptes 2015 et 2016 pour l'IFAPME, j'ai transmis, comme pour les autres, un courrier à l'IFAPME le 17 septembre 2018 avec l'appui du Comité d'audit pour s'assurer de la mise en place des dispositions nécessaires pour rencontrer les recommandations formulées par la Cour des comptes. À cet effet, l'IFAPME a présenté une note d'information au

comité de gestion le 21 novembre 2018 incluant un tableau de suivi des recommandations. L'IFAPME indique dans sa note que plusieurs des recommandations ont été mises en place. Certaines d'entre-elles notamment liées au développement du logiciel interne ERP et à la réconciliation des inventaires physiques et comptables nécessitent des développements plus lourds qui sont en cours de programmation, de façon générale.

Concernant les recommandations de la Cour des comptes antérieures à 2016, l'IFAPME les met en application comme la tenue d'une comptabilité budgétaire en parallèle à une comptabilité générale. Il n'existe aujourd'hui toutefois pas d'outil clé en main permettant aux administrations publiques de réaliser les deux de manière automatisée. On peut le regretter.

Concernant l'approbation des règles d'évaluation de l'institut par le Gouvernement wallon, conformément à son décret organique, l'IFAPME a prévu d'intégrer ces règles en annexe de la révision de l'arrêté de subventionnement des centres de formation qui fait l'objet d'une recommandation en 2016.

Concernant les recommandations de la Cour des comptes relatives aux comptes 2015 et 2016, eu égard aux 21 recommandations 2016 de la Cour des comptes, l'IFAPME a déjà pris les dispositions pour 18 recommandations sur les 21. Les trois autres recommandations qui sont en cours concernent la réalisation de l'inventaire complet des immobilisés, la formalisation d'une procédure de déclassement des immobilisés et la révision de l'arrêté de subventionnement des centres.

Les dispositions prises par l'IFAPME ont été présentées au comité de gestion.

Concernant la comptabilité économique, le logiciel de gestion intégrée et la désignation des suppléants sont réalisés. Le module de gestion comptable, c'est réalisé. L'inventaire des immobilisés, l'inventaire complet des immeubles et réconciliation de la valeur nette comptable des biens immobilisés, c'est réalisé. Les factures à recevoir, notamment la vérification croisée du compte de factures à recevoir de l'institut avec la comptabilité des centres, c'est réalisé.

Concernant la comptabilité budgétaire, le respect de la codification économique SEC et des critères d'imputation du droit constaté pour les subventions possibles, c'est réalisé.

Concernant les procédures internes, la gestion des frais et le respect de la transmission des documents d'agrément des centres de formation, conformément à l'arrêté de 2014, c'est réalisé.

Concernant l'inventaire physique et comptable, c'est en cours. Il sera disponible en juin 2019. L'inventaire complet des immobilisés – cela concerne l'IFAPME mais aussi les centres – a débuté dans sa phase 1 en 2018 pour ce qui concerne l'IFAPME. Il sera disponible en mars 2019. Il se poursuivra donc en 2019 par l'inventaire des équipements subventionnés aux différents centres.

La désignation des acteurs financiers et la reddition des comptes sont aussi réalisées. Il s'agit de la séparation en fait des fonctions de trésorier et d'ordonnateur. Le comité de gestion de l'IFAPME a pris les décisions de désignation qui sont intégrées dans les règlements des délégations. Le règlement des délégations n'est toutefois pas publié à ce jour, il est toujours en cours de révision.

Concernant la révision de l'arrêté de subventionnement des centres, il sera disponible en mars 2019. Il est à noter que l'IFAPME a prévu une révision en deux temps, à savoir une révision technique qui permet l'alignement des subventions de l'apprentissage sur celle de la formation de chef d'entreprise. Une modification de l'arrêté du Gouvernement sera présentée au Gouvernement de ce 17 janvier, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018. Par ailleurs, une révision en profondeur sera présentée au comité de gestion en février. La volonté est de présenter en première lecture l'arrêté modificatif au Gouvernement wallon en mars 2019.

En ce qui concerne le FOREm, comme je l'ai expliqué en préambule, dans son rapport, la Cour indique en effet qu'elle n'a pas reçu officiellement les comptes 2017 du FOREm.

Une partie des opérations actées dans les comptes 2017 ayant été réalisées alors que je n'étais pas ministre de tutelle, les comptes ont été transmis à la DGT en juillet 2018, mais sans qu'il ne soit officiellement approuvé.

Pour répondre à la remarque de la Cour, je viens d'approuver formellement les comptes 2017, tout en indiquant que cette approbation est à analyser au regard des éléments suivants : les opérations réalisées antérieurement à la date de ma prise de fonction ne peuvent être évidemment validées par mes soins. En contradiction avec l'article 32 de l'arrêté du Gouvernement du 8 juin 2017, les ajustements budgétaires 1, 2 et 3 n'ont pas été soumis à l'approbation du ministre de tutelle. Dans son rapport établi en date du 13 novembre 2018 sur les comptes annuels 2016 et 2017 du FOREm, qui fait l'objet de la présente commission, la Cour des comptes relève en effet divers éléments contraires aux dispositions légales reprises dans le décret WBFin et ses arrêtés d'exécution, ce que j'ai évidemment souligné au responsable du FOREm.

Comme je l'ai dit aussi dans le courrier adressé au FOREm, j'ai demandé qu'il puisse y avoir un monitoring auprès du comité de gestion, mais aussi auprès du ministre de tutelle. Je le répète, il y a quand

même toute une série de recommandations. Je sais que la mise en œuvre de la réforme de l'État et du transfert a été une matière importante à absorber. Il faut maintenant répondre de façon concrète, avec un monitoring précis.

Concernant peut-être un volet qui a été abordé en dernier, concernant les CISP, puisque la Cour pointe le manque de précision des règles de contrôle de l'utilisation des subventions qui leur sont octroyées, pour y pallier, elle recommande de revoir le dispositif réglementaire relatif aux CISP et d'instaurer un guide des dépenses éligibles. Ce travail est en cours via la révision de l'arrêté concernant les CISP, concernant la forfaitarisation notamment des subventions, le contrôle des subventions qui se fait aujourd'hui par le FOREm, nous proposons qu'il se fasse par l'inspection sociale de la DGO6 de l'administration, même chose concernant les modalités de contrôle. Les CISP font un travail important dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle, mais que, à un moment donné, si l'un ou l'autre centre dysfonctionne, l'ensemble du secteur ne doit pas être pointé du doigt. Il faut en effet pouvoir contrôler. Il s'agit quand même d'argent public : 157 CISP, 84 millions d'euros.

J'ai été assez surpris, je dois bien l'avouer, concernant les rémunérations qui sont quand même relativement élevées dans certains centres, plus de 120 000 euros, ce n'est pas rien, nous avons, en première lecture, adopté aussi un arrêté concernant les dépenses éligibles. Cela me semble aussi un aspect important. Je sais que les dépenses éligibles, non seulement les CISP, mais aussi d'autres structures font peut-être un peu peur, mais je pense que c'est quelque chose qui va dans le bon sens pour les demandeurs d'emploi, pour les employeurs, mais aussi pour l'administration. C'est une simplification, c'est une sécurité juridique et cela garantit une égalité de traitement. On connaît aussi le problème qu'il peut y avoir par rapport au double subventionnement. Il faut prendre cela comme une mesure positive. Nous avons initié ce travail.

Je rappelle aussi que c'est un travail qui a vraiment été initié et qui s'est fait au niveau des différents acteurs, à l'initiative de l'administration, de la DGO6 et qu'il faut voir cela comme une opportunité et pas comme quelque chose de négatif et davantage contraignant. C'est quelque chose qui va dans le bon sens. C'est clair que par rapport aux rémunérations, il y aura aussi des règles plus contraignantes et plus strictes par rapport à ce volet-là.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames de la Cour des comptes, chers parlementaires, ce que je souhaitais apporter par rapport à ces recommandations.

Échange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci en tout cas à la Cour des comptes pour cette analyse très fouillée et très détaillée. Merci aussi à M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses qui ont déjà répondu à pas mal des questions que je me posais.

La première concerne les incitants financiers. La Cour des comptes a rappelé qu'effectivement il y avait un travail de contrôle à accentuer. Vous avez dit que l'on est passé de 10 à 30 %. Cela va évidemment dans le bon sens.

Par rapport aux entreprises contrôlées et pénalisées, ce constat est-il suivi notamment d'une période d'exclusion pour pouvoir émarger à de nouvelles primes ou simplement on attire leur attention sur le fait d'être plus vigilant à l'avenir ? Je suis évidemment un fervent partisan du principe de confiance en la matière.

Je voulais vous entendre sur cette question-là.

Deux, ou éventuellement les représentants de la Cour des comptes, en ce qui concerne le litige ou la réclamation qui existe et qui est persistant au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région, notamment concernant les aides non versées par le FOREm pour la période 2007 à 2009 où un litige est évalué à 12 millions d'euros, sait-on où cela en est ?

Trois, concernant notamment les modalités de liquidation des subventions qui sont octroyées aux MIRE, notamment en vertu des procédures décrétales normales, Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point en la matière ? Vous aviez annoncé votre volonté d'avancer sur ces différentes questions. La Cour a aussi relevé - ou alors je n'ai pas été attentif -, je n'ai pas entendu dans vos éléments de réponse, la nécessité de revoir les dispositifs au niveau du SESAM, avec notamment un manque de traçabilité, un manque de sécurité. Là aussi, Monsieur le Ministre, avez-vous donné des instructions en la matière ? Vous avez évoqué aussi l'un ou l'autre arrêté et modification décrétale qui pourraient avoir des impacts sur les remarques de la Cour des comptes.

Enfin, au niveau des CISP, Monsieur le Ministre, vous avez donné les explications. J'ai une question pour la Cour des comptes. En ce qui concerne l'une des trois recommandations qui souhaitent mettre en place des modalités pertinentes de contrôle et de subvention aux CISP, qui est basée sur une analyse de risques, au niveau de la Cour des comptes, peut-on me préciser l'intérêt de la mesure, notamment la nature des risques par rapport à l'analyse qui doit en être faite ?

Je vous remercie pour différentes réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie les honorables représentants de la Cour des comptes pour le travail et les recommandations et leur présentation.

Monsieur le Ministre, vous avez déjà anticipé des réponses à des questions que je me posais. En ce qui me concerne, je vais me limiter à l'AWEx, M. Drèze posera des questions éventuellement sur les autres thématiques abordées.

Effectivement, la réforme de l'État a été un challenge important pour toutes les administrations.

Je voudrais juste vous interroger sur ce qui est plus largement la bonne gouvernance. Je n'ai peut-être pas été assez attentive au début de votre exposé. Avez-vous confirmé que vous disposiez bien pour l'AWEx des comptes 2017 ? Apparemment, ils vous auraient été transmis. Ont-ils déjà pu être transmis, les comptes 2017, à la Cour des comptes, qui n'a pas pu, le fait qu'ils vous aient été transmis tardivement, encore se prononcer sur ces comptes-là ? Où sont-ils ?

La deuxième question est la double signature électronique. C'est un élément de bonne gestion essentielle. On a vu qu'il y avait des dérapages et des situations parfois graves parce qu'il n'y avait pas la double signature. Cela, c'est une gestion administrative comptable de bon père de famille. Je ne dis pas que c'est nécessairement si facile de le mettre en place, mais c'est un élément de garantie quand même essentiel. Dans l'explication qui nous avait été donnée, pour la mise en place de cette double signature, l'agence annonçait que ce serait instauré dans le courant de l'année 2018, avec l'arrivée d'un nouvel inspecteur général.

Et vous nous avez, j'ai bien entendu qu'anticipant cette question, vous avez dit tout à l'heure que cela avait été décidé par les autorités de gestion en octobre 2018. C'est très bien que ce soit décidé, mais ma question est de savoir si cette décision prévoit encore une transition pour la mise en œuvre ou bien si elle est mise en œuvre là maintenant très vite. Parce qu'on peut le décider et dire qu'on va lancer un appel d'offres pour le faire. Voilà. Là, j'aurais voulu être rassurée, c'est vraiment quelque chose, le ministre est rassuré aussi quand il sait que cette mesure de base existe. Vous le savez, ce n'est pas toujours facile d'être ministre, mais cela, c'est un élément extrêmement rassurant pour éviter toute difficulté éventuelle.

Alors, il y a le fameux problème d'amortissement des droits d'emphytéose des bâtiments. Et là, j'ai bien entendu, vous l'avez dit, c'est un dossier que vous suivez. Et donc, on a mis en demeure le propriétaire de répondre. Mais, j'aurais, Madame la Présidente, avec votre accord, peut-être voulu poser une question à la Cour des comptes. Moi, j'ai lu que le traitement comptable des emphytéoses réalisé par l'AWEX n'est pas le même que celui de WBI qui occupe pourtant les mêmes bâtiments. Alors, est-ce que le traitement qui a été réservé par WBI répond au mieux aux attentes de la Cour des comptes ?

Mme la Présidente. - Poussez sur le bouton, il y a un petit bouton.

Mme Hubert, Première Auditrice à la Cour des comptes. - En effet, c'était une des remarques. La comptabilisation était différente dans un organisme et un autre, et en effet, au WBI, ils comptabilisent ces emphytéoses, ces amortissements sur base linéaire, ce qui n'est pas le cas à l'AWEX.

Mme Simonet (cdH). - Voilà une piste, Monsieur le Ministre. On peut envoyer des recommandés au bailleur, mais en attendant, voilà peut-être une piste simple pour harmoniser en plus – cela aurait quand même du sens _ pour harmoniser les éléments, puisque WBI n'est pas pointé sur ce point-là, et donc a une méthode qui semble être appréciable.

Je vous remercie, ce sera tout en ce qui me concerne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Pour le FOREm, deux petites questions pour la Cour. Vous avez évoqué à plusieurs reprises qu'on attend des réviseurs pour avoir un suivi dans un autre dossier. Que se cache-t-il derrière ? Y a-t-il une discontinuité de la mission pour une raison ou pour une autre ? Je ne vois pas pourquoi on devrait attendre un nouveau réviseur. Je suppose qu'il y en avait un avant qui peut répondre aussi, le cas échéant, aux questions.

La deuxième chose concernant la comptabilisation d'achat des biens informatiques. Vous dites qu'ils n'ont pas été réceptionnés à la clôture des exercices concernés, et je crois que vous avez dit aussi : « à nouveau ». C'est quelque chose qui se répète. Je voudrais comprendre dans le pratico-pratique quel est le problème par rapport à cela, de manière peut-être un tout petit peu plus détaillée.

Ensuite, deux questions pour l'IFAPME. La première à propos de l'inventaire physique des immobilisés dans les centres de formation. C'est un point essentiel, surtout si on a une comptabilité en partie double, si on n'a pas un inventaire concret, on a une situation bilantaire qui est complétée, exhaustive. Et vous demander un peu plus de détails : y a-t-il un souci à ce niveau-là ? Est-ce compliqué ? Cela fait-il suite au fait qu'il n'y a pas eu d'inventaire pendant un certain temps ? Ou un manque de suivi détaillé ?

Deuxième élément, c'est plus pour le ministre, à propos d'un dossier qui a été lourd pour la Région, et qui est celui du dossier du triage de lavoirs à Péronnes-lez-Binche. Vous avez hérité, cela fait partie d'un héritage. Aujourd'hui – on sort un petit peu de la Cour des comptes qui est forcément en décalage dans le temps par rapport à la réalité d'aujourd'hui – l'IFAPME est-elle enfin quitte de ce dossier ? Combien l'Institut et la Région, si vous le savez, ont-ils perdu de montant financier dans l'aventure, notamment en termes de

financement européen ? Y a-t-il encore aujourd'hui des factures impayées ? Où en est le projet alternatif de centre de formation design et innovation à Charleroi ?

Cela sort peut-être un petit peu du rapport de la Cour des comptes, je comprendrais fort bien si vous souhaitez y répondre à un autre moment. Merci

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Félicitations pour cette étude très exhaustive et très suivie de l'ensemble des différents aspects par la Cour des comptes.

Quelques questions en suspens. Si un certain nombre de points ne peuvent pas être repris en considération, il n'en reste pas moins qu'il ne me semble pas être suivi le volet de la présentation du budget pour le FOREm et le compte d'exécution selon la classification économique SEC. Monsieur le Ministre, avez-vous pu donner cette injonction à l'ensemble des services étant donné les impositions qui nous sont faites au niveau européen ?

Le deuxième point, c'est toujours sur les fonds européens comme vient de l'évoquer mon collègue. La présentation des fonds européens dans le compte général de l'office sera-t-elle plus claire pour les prochaines présentations ? Je pense qu'il est important de donner aussi des règles, même si on n'a pas été à l'origine du dispositif.

Il me reste aussi sur l'IFAPME, peut-on faire approuver les règles d'évaluation de l'institut par le Gouvernement wallon ? Est-ce dans vos cartons ? Pour le faire conformément au décret organique, c'est vraiment une règle de base qui n'a pas été du tout suivie depuis un certain nombre d'années.

Enfin, il nous reste l'inventaire physique des immobilisés dans les centres de formation. Est-ce que ce sont des injonctions aussi que vous avez pu, que vous voudriez, ou que vous allez donner ?

Mme la Présidente. - Merci Madame Zrihen. Je vois que Mme Ryckmans souhaiterait s'ajouter.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Juste une petite question, parce que mes collègues ne l'ont pas abordé. Une question d'éclaircissement à la Cour par rapport à l'analyse des barèmes dans les SISP. Vous aviez mentionné l'existence pour un certain nombre de centres comme une hypothèse d'un plafond de rémunération élevé, et il est mentionné en note de bas de page que c'est sous réserve de validation par les centres des montants référencés. J'aurais voulu savoir comment se fait l'échange. Avez-vous pu progresser dans l'information qui vous est nécessaire pour confirmer ou non ces hypothèses dans les contacts avec les centres ? Comment avez-vous et comment allez-vous lever ces doutes ou ces questionnements sur les informations dont vous disposer ? .

Mme la Présidente. - Merci Madame Ryckmans. Il y a des questions adressées à la Cour, des questions adressées au ministre. Monsieur le Ministre, je vais céder d'abord la parole à la Cour des comptes. Je ne sais pas comment vous allez gérer les réponses, je vous laisse faire.

La parole est à Mme Hubert.

Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Par rapport aux questions qui nous étaient adressées, peut -être pour répondre aux questions de M. Drèze par rapport au FOREm, concernant le nouveau réviseur, c'est parce qu'en fait, il y avait un nouveau marché qui devait être lancé. Un cabinet de réviseurs n'est pas un autre. Pour démarrer le nouveau marché, le FOREm souhaitait qu'on rencontre les réviseurs, parce que nous n'avons pas toujours les mêmes constats. Même si parfois, on regarde la même chose, on n'a pas toujours les mêmes constats. Le FOREm est soumis maintenant à une nouvelle réglementation, et comme nous l'avons indiqué dans le cahier. Les réviseurs d'entreprises dont c'était la dernière année ont rédigé leur rapport sur la base de la loi de 54 pour les comptes 2017. À partir de là, du moment qu'on pas pas le même référentiel comptable, forcément on n'a pas les mêmes constats. Le FOREm, je pense, a cette volonté – ils sont au comité d'audit également – d'uniformiser. Les recommandations des réviseurs et de la Cour se rencontrent par rapport à un même référentiel et le but, à mon avis, est d'anticiper cela par rapport au nouveau marché.

La deuxième question, au niveau de tout ce qui est bien informatique, cela fait plusieurs années qu'on a une recommandation sur ce point-là. Généralement, en fin d'année, le FOREm achète pas mal de biens informatiques. C'était avant sur le compte de réserve, ce ne l'est plus maintenant. Par contre, il impute la dépense budgétaire sur base d'une facture. Cependant, le prestataire informatique facture alors même qu'il n'a pas livré. En marché public, s'il n'y a pas de livraison, et du coup s'il n'y a pas une réception quantitative/qualitative – et d'ailleurs c'est prévu dans les textes dans le décret du 15 décembre 2011 et les arrêtes d'exécution.

Le droit constaté pourra marcher, mais il va se placer au moment où on a réceptionné les biens et donc le FOREm impute des factures pour du matériel informatique qu'il n'a pas reçu.

C'était une recommandation que l'on avait déjà émise dans nos rapports précédents.

Dans les questions FOREm, je pense qu'à la Cour, c'était tout.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Mercier.

Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Il y a deux questions sur le contrôle des centres. Vous demandiez des informations concernant l'analyse des risques. En réalité, il revient à l'organisme de déterminer quels sont les risques par rapport aux contrôles qu'il doit effectuer.

En tous cas pour le moment, l'examen des demandes de paiement de soldes se base uniquement sur des tableaux Excel qui sont transmis, qui détaillent chaque dépense et chaque recette ainsi qu'un tableau d'amortissement. A partir de là, les agents du FOREm doivent détecter des risques de fraude, et en cas de risque de fraude, mandater lIinspection sociale pour aller effectuer un contrôle sur place.

Nous avons examiné ces documents et a priori, on s'est dit qu'avec si peu d'informations, il est bien difficile de détecter des risques de fraude à partir des informations aussi élémentaires. Pour pousser l'exercice plus loin, nous avons examiné le tableau des dépenses concernant les rémunérations et nous nous sommes posé les questions que vous retrouvez dans le rapport. Il apparaît que, clairement, les informations qui sont transmises au FOREm pour un premier contrôle en première ligne seraient insuffisantes. C'est au FOREm de déterminer, en fonction du secteur particulier, quel type de risques auquel les centres peuvent être confrontés.

Concernant la seconde question sur les barèmes, la Cour des comptes contrôle au FOREm et nous contrôlons les pièces qui sont transmises au FOREm. Nous avons dû travailler sur base d'hypothèses parce que les données qui ont été communiquées au FOREm ne sont pas tout à fait exhaustives, c'est-à-dire que les centres ont reçu un modèle de tableau dans lequel ils doivent compléter leurs informations financières. Toutefois, chaque centre a rempli ce tableau en fonction de ce qu'il entendait ou ce qu'il avait compris pour le remplir.

Les informations pour les rémunérations qui se trouvent dans ces tableaux peuvent donc parfois être des rémunérations nettes, parfois des rémunérations brutes. Il est donc bien difficile de se prononcer de manière catégorique sur les rémunérations. C'est pour cela que nous avons dû travailler sur une hypothèse pour ne pas nous tromper. Maintenant, il revient au FOREm de mandater dans ce cas-ci l'Inspection sociale pour aller sur place et vérifier notamment les contrats de travail parce que la Cour ne les a pas contrôlés. Ces contrats ne font pas partie des pièces à communiquer au FOREm pour le contrôle financier. Nous espérons maintenant que le travail va se poursuivre en tous cas avec le FOREm.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - De façon générale, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté aux questions des différents parlementaires, notamment aussi de Mme Zrihen par rapport à la comptabilité SEC, par rapport au décret organique IFAPME, je rappelle que j'ai écrit un courrier très clair aux différents responsables de l'AWEx, de l'IFAPME et du FOREm par rapport aux recommandations, parce que je souhaite que les recommandations de la Cour soient suivies. Je souhaite avoir aussi un monitoring au conseil d'administration, au comité de gestion pour qu'on ne vienne pas, un an après, dire que, finalement, les recommandations n'ont pas évolué. Je pense que c'est vraiment très clair. Maintenant, vous avez raison, parfois, cela prend un peu plus de temps. Il y a des recommandations qui nécessitent des modifications décrétales et on peut donc très bien avoir une recommandation qui in fine nécessite une modification décrétale. Vous savez comme moi le laps de temps qu'il nous reste et donc je ne vais pas vous promettre aujourd'hui que des recommandations qui nécessitent une modification réglementaire verront nécessairement le jour mais en tous cas, on y travaille et j'ai rappelé aux différents organismes qu'on initie le travail et qu'on met tout en œuvre.

Par rapport à M. Drèze, si vous voulez bien, avec le triage Binche, je ne connais pas l'état de la situation aujourd'hui et donc je ne vais pas vous répondre,et vous donner des informations qui datent de quelques semaines ou de quelques mois. Donc soit vous me posez une question et je vous écris par rapport à la situation, soit je le fais d'initiative, c'est comme vous le souhaitez.

Concernant Mme. Simonet et la double gouvernance, vous avez entièrement raison. La double signature, pour donner un exemple. Il y a une décision en Conseil d'administration au mois d'octobre, en fin d'année et on a dit qu'il y avait encore des modalités administratives. J'ai pris langue pas plus tard qu'hier pour qu'au mois de février de cette année, la double signature soit opérationnelle. Je trouve que cela a pris aussi un peu de temps. Je suis responsable de beaucoup de choses, mais voilà.

Concernant les comptes 2017, ils ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'AWEx. Ils ont été transférés à mon cabinet. On a transféré à la DGT les comptes 2017 de l'AWEx et notamment de l'IFAPME aussi.

La procédure va suivre et nous pourrons avoir le débat, si vous le souhaitez, bientôt sur les comptes 2017.

Concernant l'emphytéose, je prends note comme vous de la réponse de la Cour des comptes et je propose, en effet, qu'on s'inspire de cette méthode. Je vais en tout cas relayer cette indication auprès de l'AWEx.

Concernant, Monsieur Evrard, Sésame, il y a certaines choses qui sont pointées, je rappelle que la principale difficulté de l'aide Sésame, c'était les délais qui n'étaient pas respectés, loin de la. Ce qu'on a fait depuis août 2018, c'est que les délais qui sont prévus dans le décret sont respectés par rapport à l'attribution des aides. De façon générale, que cela soient des aides à l'emploi, que cela soient des subventions publiques, peu importe, à des entreprises, à des ASBL, à des universités, à des centres de recherche, le contrôle est quelque chose de légitime en termes de gouvernance et d'argent public.

Moi, je souhaite appliquer vraiment un principe de confiance et d'avoir peu être moins de contrôles systématiques ou tatillons, d'avoir ce principe de confiance mais il faut accepter qu'il puisse y avoir, je vais dire, un minimum de contrôle en amont, et en aval. C'est vrai pour les MIRE, c'est vrai pour les aides aux entreprises, les aides Sésame et c'est vrai aussi pour l'AWEx. Il faut se dire aussi que quand il peut y avoir un contrôle et certaines remarques, d'abord il faut se demander si il y a une exclusion des entreprises et d'abord, il faut distinguer, excusez-moi car l'expression est juridique et elle est peut-être audacieuse, la bonne foi ou la mauvaise foi. Vous pouvez dire que quelqu'un qui est contrôlé parce qu'il a fait comme ci, parce qu'il pensait.. C'est pour cela que le code et le dépenses éligibles me paraissent vraiment une bonne chose et d'assurer une certaine sécurité. A un moment donné, vous pouvez aussi avoir la structure ou la personne qui bénéficie de l'aide, qui n'est pas nécessairement responsable. Vous pouvez aussi avoir la structure publique que l'on peut pointer comme responsable. Je pense qu'il faut avoir ce principe de confiance, avoir un contrôle en amont, en aval. D'ailleurs, il y a des décrets qui existent. Il faut respecter les décrets et les arrêtés. Cela me semble important. Et quand vous parlez d'exclusion, il ne faut pas non plus anticiper, on peut avoir des cas qui sont tout à fait de bonne foi et je ne trouve pas utile d'exclure nécessairement alors un bénéficiaire d'une aide quelle qu'elle soit.

Par rapport au litige, vous comprendrez qu'il y a une certaine confidentialité, si vous voulez, je pourrai vous entretenir sur le sujet, mais avec une certaine confidentialité.

Mme la Présidente. - La parole aux parlementaires qui le souhaitent.

La parole est à Monsieur Evrard.

M. Evrard (MR). - Pour ma part, je voulais remercier à la fois les représentants de la Cour des comptes pour leurs explications et celles du ministre qui me satisfont pleinement. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Deux remarques. La première concernant les biens informatiques au FOREm. Donc j'ai entendu la précision apportée par la Cour. A priori, je suis un peu étonné que dans une structure aussi importante avec 4000 travailleurs. Je ne sais pas si ce que je dis est assez juste, mais dans les petites structures si, en fin d'année, quand il y a une queue de budget, on se dit : « qu'est-ce que je pourrais dépenser d'utile ? » Les biens informatiques sont souvent les dépenses envisagées à ce moment-là. J'imagine qu'il y a quand même un marché public ou un marché stock. Donc il y a quand même des anticipations en amont et dans une structure aussi importante, Monsieur le Ministre, je suppose que la gestion informatique est une gestion qui se prévaut longtemps à l'avance, qui est programmée... enfin je suis un petit peu surpris qu'on procède de cette manière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je partage à moitié ce que vous dites. En termes de bonne gouvernance, évidemment s'il y a des besoins et des dépenses responsables, utiles, nécessaires, pertinentes, oui. Maintenant, je pense et c'est vrai pour une entreprise, pour une ASBL, pour un ménage... Ce n'est pas parce que nécessairement, on a une queue de budget qu'on doit la dépenser, mais enfin c'est ma façon de gérer, maintenant, et quand vous dites au niveau informatique, cela est vrai maintenant il faut voir par rapport au marché parce que j'hérite d'une situation, je peux vous dire, au niveau informatique, on a déjà dépensé énormément au FOREm, est-ce qu'on a bien dépensé, cela est autre chose... Je reconnais qu'aujourd'hui, au niveau informatique et par rapport à ce qui est mis en place, je pense qu'on bouge et cela évolue très positivement, mais je ne suis pas sûr que dans le passé et pour des raisons aussi, je ne fais le procès de personne, mais vous savez, je connais beaucoup de structures qui ont des queues de budget. Même en termes d'informatiquement, il faut des dépenses qui soient absolument nécessaires et pertinentes. Je connais des structures, je ne vais pas les citer, mais où on a une queue de budget informatique et qu'ils se disent : « tiens, on va acheter 100 portables ! On a une queue de budget, autant qu'on l'utilise ». Est-ce que les 100 portables sont la dépense la plus opportune ? Je ne suis pas toujours sûr. Voilà, c'est simplement, je dis, je peux être en partie d'accord avec vous, mais...

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Donc vous anticipez un peu la fin de ma question qui était, j'imagine que dans une grosse entreprise comme celle-là, la gestion informatique est programmée même de manière pluriannuelle. On ne devrait pas gérer cela par des techniques de queue de budget...

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Je comprends bien à votre réponse que vous avez cette préoccupation-là. La deuxième chose, c'est quand même une remarque par rapport aux rémunérations dans les SISP, un secteur que je connais depuis ses débuts dans les années 80, je suis le premier étonné de voir apparaître certaines rémunérations pour ne pas être plus précis. Juste indiquer que si le ministre souhaitait, ce que je pourrais parfaitement comprendre plafonner les subventions concernant les rémunérations à partir d'un certain montant, qu'il faudra en discuter avec les structures concernées puisqu'on parle de contrats de travail. Dans certains cas si la subvention est le seul élément qui permet de financer le salaire, on ne sait pas arrêter ce salaire ou revenir en arrière comme cela. Il y a le droit du travail à respecter donc c'est quelque chose qu'il faudra gérer avec un certain doigté.

Mme la Présidente. - Voilà, je pense qu'on a fait le tour de la question en tout cas pour aujourd'hui, je remercie Mme Hubert, M. Cornay et Mme Mercier pour vos implications et réponses à nos parlementaires.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée à l'unanimité des membres à la Présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 25 AVRIL 2002 RELATIF AUX AIDES VISANT À FAVORISER L'ENGAGEMENT DE DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS PAR LES POUVOIRS LOCAUX, RÉGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES, PAR CERTAINS EMPLOYEURS DU SECTEUR NON MARCHAND, DE L'ENSEIGNEMENT (DOC. 1189 (2018-2019) N° 1 À 5)

(Suite)

Mme la Présidente. - Je voudrais avant de reprendre la discussion générale, elle avait été close. Je vous informe que 6 amendements (Doc. 1189 (2018-2019) N°6) ont été déposés par Mme Ryckmans, MM. Dermagne et Hazée sur lesquels l'avis du Conseil d'État a été sollicité sur la base de l'article 109.2 du règlement et conformément à l'article 2 paragraphe 2 des lois coordonnées sur le Conseil d'État du 12 janvier 1973. Conformément à l'article 109.4 du règlement, la demande d'avis ne suspend pas le cours de la procédure en Commission, à moins que celle-ci n'en décide autrement. Toutefois, la Commission ne peut déposer ses conclusions avant d'avoir pris connaissance de l'avis du Conseil d'État. Voici pour la petite communication que je devais vous faire.

La parole est à M. Wahl.

Discussion générale

M. Wahl (MR). - Merci, Madame la Présidente. Nous avons effectivement pris connaissance des amendements. J'aurais souhaité avoir quand même un mot d'explication sur les auteurs de ces amendements sur la procédure suivie parce que c'est quand même un petit peu surprenant. Voici des amendements déposés et en même temps, avant même qu'ils ne soient présentés, avant même de savoir s'ils pourraient être acceptés ou non, on demande l'avis du Conseil d'État. il est possible que certains de ces amendements, après présentation, ne fassent pas l'objet de discussions. Il est possible moi je ne sais pas préjuger, je les ai examinés rapidement puisque nous les avons reçus ce matin, ce n'est pas un reproche, mais je ne vois par ailleurs pas très bien, sauf si vous deviez avoir un doute dans la rédaction de vos propres amendements, ce qui est toujours possible, en quoi l'avis du Conseil d'État pourrait apporter parce qu'en définitive le Conseil d'État va se pencher uniquement sur le fondement, l'aspect juridique, sans plus. Sans préjuger du fond, je ne comprends pas en quoi il pourrait y avoir une difficulté a priori sur le plan de la forme juridique qui pourrait le cas échéant amener des remarques du Conseil d'État, je ne vois pas de difficulté... peut-être sur le fond. Il faut les présenter, il faut que l'on en débatte, mais d'emblée demander l'avis du Conseil d'État, je souhaiterais un peu comprendre la démarche suivie par les auteurs de l'amendement.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Wahl. Je pense que je vais céder la parole à un de cosignataire des amendements.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Merci, Madame la Présidente.

Je ne vais pas vous rappeler le contexte dans lequel on se situe face à un dispositif essentiel en Wallonie et même au-delà, s'agissant du dispositif APE. C'est peu dire, Monsieur le Ministre, chers collègues, que cette réforme a suscité et suscite toujours à la fin de nombreuses interrogations, de nombreuses craintes, voir même certaines oppositions et je dois tout de suite, à la vérité de dire et de reconnaitre, qu'entre la première, la deuxième et la troisième lecture, certains amendements ont été apportés par M. le Ministre.

Je ne vais pas dire que c'est le fruit de la concertation, c'est plutôt le fruit de la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui ont dû sortir dans la rue et manifester à plusieurs reprises pour pouvoir être entendus sur certains points et pas encore sur l'ensemble, et il subsiste – et c'est peu de le dire – encore d'importantes craintes, interrogations et même oppositions sur les textes qui sont soumis à notre examen aujourd'hui, le projet de décret et la proposition de décret qui, suite à nos débats du mois de décembre, a fait l'objet d'un avis du Conseil d'État qui a relevé certaines incohérences.

Je peux citer un aspect relatif à l'amendement n° 9 qui avait été déposé par la majorité, sur lequel nous avions sollicité l'avis du Conseil d'État, simplement sur un point. Donc, c'est en partie une réponse à la demande de M. Wahl qui s'interroge sur, a priori, un doute par rapport à la rédaction de certains amendements. Oui, on doute toujours, par rapport à la qualité juridique d'un texte et c'est le cas ; cela a encore été relevé par le Conseil d'État sur les amendements que vous aviez déposés, puisque : « L'amendement n° 9 au projet de décret est ainsi fondé sur le présupposé que la proposition de décret sera adoptée, c'est-à-dire, en réalité, sur le présupposé inverse de celui à partir duquel la proposition de décret est ou est censée être conçue. Ceci est source d'incohérence ». Donc vous voyez, Monsieur Wahl, que l'on doit toujours être prudents par rapport à la rédaction des textes que l'on dépose, que ce soit dans le chef de la majorité ou encore, de manière très humble, dans celui de la minorité, avec les moyens qui ne sont pas ceux dont vous disposez pour garantir à vos textes une sécurité juridique complète, si tant est que ce soit quelque chose qui soit possible. Je parle à un juriste qui sait l'étendue des recours possibles et, parfois, la complexité – je dis parfois, même quasiment tous les jours –, constamment, de notre ordre juridique et des interactions entre différents acteurs.

Les amendements qui sont déposés aujourd'hui – en fait, ils l'ont été hier, Monsieur Wahl, Monsieur le Ministre – ont été envoyés au président du Parlement, mais ce qui nous a été annoncé en début de séance explique, sans doute, la raison pour laquelle vous n'avez pas eu copie, c'est qu'ils ont été envoyés, aussi, au président de la commission.

Je vous invite à me croire sur parole.

(Réaction de M. Wahl)

Le président de la commission, qui est un éminent membre de votre groupe, était en copie du courriel envoyé au président du Parlement. Cela me paraissait être la moindre des choses et la procédure classique à suivre, mais ce qui a été annoncé, tout à l'heure, par rapport à l'accident dont M. Dodrimont a été victime, explique sans doute le fait que vous n'ayez pas eu l'information.

Ces amendements – pour les présenter très brièvement – ont pour objet, à la fois :

– de réintégrer les employeurs qui sont exclus du régime transitoire prévu par M. le Ministre ;

– à prolonger la période transitoire ;

– à revoir les modalités de calcul de la subvention qui serait accordée aux différents employeurs en tenant compte, notamment, de la dérive barémique, de la possibilité qui a été offerte à ces employeurs de répartir les points sur plusieurs têtes, sur plusieurs emplois, donc de bénéficier de plus de réductions de cotisations patronales ;

– à prévoir, bien entendu, une entrée en vigueur et une garantie de la subvention minimum accordée à chacun des employeurs, jusqu'au 31 décembre 2023.

Je ne ferai pas de petite saillie politique. Je sais que, dans d'autres cas... Cela vise vraiment à prévoir, à garantir la prévisibilité pour l'ensemble des employeurs et aussi, bien entendu, pour les travailleurs, de faire en sorte que les nouveaux dispositifs à venir – et je vais y venir dans quelques instants –, d'abord, puissent être connus, puissent être discutés et puissent être intégrés et envisagés de manière tout à fait prévisible et intégrée, par ces différents employeurs. Dans un autre cas, le décret Gouvernance, la majorité revenue sur certaines incompatibilités qu'elle avait elle-même votée quelques semaines auparavant, notamment les incompatibilités familiales entre un membre d'un collège et un directeur général ou un directeur financier pour deux cas précis, en arguant justement de cette nécessaire prévisibilité. Donc, je pense que ce qui vaut pour deux personnes...

(Réaction d'un intervenant)

Cela, je ne sais pas. En principe, les grades légaux, Monsieur le Ministre.

Je pense que ce qui est valable pour deux personnes, en Wallonie, doit l'être tout autant et encore plus pour 4 000 employeurs et 60 000 équivalents temps plein.

Par rapport au régime transitoire, je pense que ces éléments portés par les amendements, sont de nature à répondre à ces craintes ou, en tout cas, à les réduire, à les amenuiser, mais, à côté de cela, on a aussi des craintes qui se font jour quasiment de jour en jour sur les textes, les avant-projets de décrets qui ont été transmis, pour certains, aux organes consultatifs ou aux secteurs et, encore la semaine dernière – pour vous éviter un énervement, Monsieur le Ministre, ou une saillie dont vous avez l'art, rassurez-vous : il ne s'agit pas des organisations syndicales. Il ne s'agit pas de la FGTB –, nous avons été alertés par certains opérateurs, représentations de fédérations professionnelles qui s'interrogent, pour ne pas parler sous forme d'euphémisme ou de litote, sur les lignes de force des dispositifs qui seraient amenées, demain, à remplacer le dispositif général APE.

Pour être clair aussi, vous savez que, depuis le début, nous avions, avec nos collègues Ecolo, demandé à ce que les acteurs, les parties prenantes au dispositif APE, puissent être entendues au sein de notre commission. Je pense que ce n'est pas une demande extravagante, démesurée, incongrue. Pour rappel – et pour faire un parallèle avec l'actualité de notre Parlement –, hier, en Commission du budget, nous avons assisté à la quatrième journée d'audition concernant la fiscalité automobile et une cinquième est d'ores et déjà prévue, à la fin de ce mois, pour une

réforme dont le ministre et le Gouvernement ont annoncé que, de toute façon, elle n'interviendrait pas lors de cette législature.

Donc, on auditionne le ban, l'arrière-ban. Je pense que, demain, le moindre fabricant de soupapes ou d'alternateurs de voiture sera entendu en Commission du budget pour savoir vers quoi la fiscalité automobile pourrait évoluer et, sur un dispositif qui concerne 60 000 équivalents temps plein, 4 000 employeurs nous refusent des auditions. Je le répète : pour nous, c'est à la fois inacceptable, mais avant cela, tout à fait incompréhensible, raison pour laquelle nous maintenons nos demandes d'audition concernant cette réforme APE et sur les dispositifs qui seraient amenés à le remplacer demain, ce qui implique une transparence de la part du Gouvernement wallon sur ses intentions et sur les futurs dispositifs.

Depuis le début, également, nous avons joué cartes sur table, puisque, en Conférence des présidents, avant que les textes n'arrivent en commission, nous avions annoncé notre volonté de faire des auditions. Nous l'avons encore annoncée jeudi, en Conférence des présidents, en précisant, bien entendu, que l'on utiliserait tous les moyens qui sont à notre disposition de par le règlement, de par les lois coordonnées au Conseil d'État.

La majorité a la faculté de passer en force, de jouer sur sa majorité qui est courte, au sein de ce Parlement, comme elle l'a fait dans d'autres textes, pour imposer l'urgence, pour imposer des votes ou des examens dans des conditions qui, je pense, étaient indignes du travail parlementaire. Je ne vais pas revenir sur le décret Gouvernance, et l'on voit, aujourd'hui, les rustines que l'on est amené à devoir prendre quasiment toutes les semaines. Je ne reviendrai pas sur le décret-programme dont on a vu que l'on avait des dispositions problématiques dans leur formulation. Donc, un travail parlementaire qui ne se fait pas dans de bonnes conditions, qui ne permet pas d'avoir un examen idéal, cohérent, adéquat, des textes qui nous sont soumis, qui ne nous permet pas, sur le thème qui est soumis à notre examen et à notre sagacité, aujourd'hui, d'entendre les différentes parties prenantes.

Clairement, si la majorité veut utiliser son poids relatif d'un siège pour essayer de passer en force, la minorité a également des moyens qui sont mis à sa disposition par le règlement, par les lois coordonnées du Conseil d'État et, Monsieur Wahl, pour terminer là-dessus, ce n'est pas du tout simplement dilatoire. Cela permet, comme on l'a vu sur les amendements qui avaient été déposés par la majorité, d'avoir des réponses du Conseil d'État qui pointe des incohérences, qui pointe clairement des divergences entre ce qui est invoqué et ce qui est écrit. Je pense qu'un dispositif comme celui-là, qui concerne — je le répète – des milliers de personnes, en Wallonie, nécessite d'avoir un débat serein, le plus complet possible, en entendant celles et ceux qui sont concernés, qui demandent à être entendus, qui continuent à réaffirmer leurs craintes, leurs interrogations, voire leur opposition par rapport à ces réformes. Pour le dire en d'autres termes, il ne s'agit pas de flibuste parlementaire, il s'agit de résistance parlementaire. On a tendu plusieurs fois la main à la majorité pour essayer d'organiser nos débats et nos échanges dans les conditions idéales et conformément à ce que mérite l'enjeu, à ce que méritent les travailleurs et les employeurs qui bénéficient de subventions APE. Je le réitère aujourd'hui au nom des groupes PS et Ecolo : j'attends une ouverture, de la part de la majorité, pour que l'on puisse enfin travailler d'une manière conforme aux enjeux.

Je terminerai par un dernier parallèle, j'ai parlé des auditions à rallonge en Commission du budget, un autre cas qui concerne 1 900 travailleurs en Belgique, c'est la situation de Proximus, du jour au lendemain le Premier ministre a sommé la CIO de Proximus de venir le rencontrer et de venir s'expliquer.

Ici aussi, cela concerne des milliers de travailleurs. On sait que, simplement, sur la mesure d'exclusion de certains employeurs bénéficiaires, on a près d'un millier d'emplois qui seraient menacés, cela nécessite clairement de pouvoir entendre l'ensemble des acteurs, des parties prenantes à cet important dispositif APE, et je terminerai par là, Monsieur le Ministre, pour ne pas que mon silence, sur ce point soit interprété par vous, qui nécessite une réforme, qui justifie une réforme.

On n'a jamais été opposés à cela. On conçoit bien que le dispositif doit être amélioré, doit être simplifié, doit être revu sur certains points, mais pas de la manière dont il a été présenté aujourd'hui par vous et par la majorité. J'en terminerai définitivement par là. Nous demandons donc de pouvoir utiliser le temps qui nous sera accordé par le Conseil d'État pour se positionner sur les propositions d'amendement pour que l'on puisse, enfin, avoir ces auditions et entendre l'ensemble des parties prenantes au sein de notre commission.

Mme la Présidente. - M. Drèze a demandé la parole, mais M. Wahl l'avait demandée avant vous.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Vous avez, Monsieur Dermagne, une certaine franchise dans votre expression.

Vous redemandez des auditions.

J'attire l'attention des membres de la commission sur le fait que les débats en commission sont terminés. Les deux textes ont été examinés, ils ont été suspendus en raison de la demande que vous avez formulée d'examen d'amendements déposés par la majorité. Et en ce qui concerne les auditions, il y a eu de longs débats et cela a été tranché par une majorité. Que vous l'aimiez ou que vous ne l'aimiez pas, je peux me mettre à votre place parce que j'ai connu ce genre de situation aussi, mais

lorsqu'une majorité s'exprime, la majorité s'exprime et l'on ne peut pas, en permanence, remettre les choses sur le tapis.

Ce qui m'inquiète très fort dans votre propos c'est que vous nous dites très clairement : « Tant qu'on ne l'a pas, on va utiliser tous les moyens de procédure ». Et là, Monsieur Dermagne, vous êtes occupé à jouer un jeu extrêmement dangereux. Un jeu extrêmement dangereux qui, à ma connaissance, n'a jamais été utilisé au sein de ce Parlement. On n'a jamais utilisé de tels moyens.

Je m'explique parce que ce que vous êtes en train de faire, c'est purement et simplement du chantage et de refuser le jeu démocratique normal. Vous n'appréciez peut-être pas, vous dites que vous avez des craintes, que le secteur a des craintes, et cetera, je veux bien vous croire, mais rassurez-vous, je ne connais pas un seul projet de décret qui n'a pas suscité, à un moment donné ou un autre un certain nombre d'appréhensions chez les uns et chez les autres. Il appartient au législateur de trancher.

Mais ce que vous êtes en train de mettre en place est un détournement de notre règlement parce que vous avez mis en place un carrousel que vous allez continuer à faire tourner tant que vous n'aurez pas obtenu satisfaction sur les auditions.

Je me permets d'attirer votre attention sur les conséquences d'une telle attitude. Je me permets d'attirer votre attention parce que ce que vous êtes en train de faire c'est de soi-disant démocratiquement utiliser les moyens du règlement pour en fait tuer la démocratie. Je pèse réellement mes mots parce que c'est extrêmement grave.

Ce que vous êtes en train de faire, c'est de tout simplement empêcher un gouvernement de fonctionner.

Ce raisonnement et l'attitude que vous prenez, vous pouvez le prendre pour toutes les dispositions décrétales qu'elles soient des propositions, qu'elles soient des projets du Gouvernement et de systématiquement déposer vous-même des amendements auxquels vous demandez, en même temps - vous n'avez même pas la pudeur et la décence d'attendre qu'on les ait débattus - l'avis du Conseil d'État et vous bloquez les choses.

Ce qui veut dire que dans l'hypothèse où effectivement l'avis du Conseil d'État est sollicité - et je n'en suis pas encore là du tout - cela veut dire que si vous n'avez toujours pas obtenu vos auditions, vous redéposerez des amendements, peu importe leur teneur, vous rebloquez la procédure et vous pouvez recommencer, le cas échéant en plénière.

Mais vous pouvez même vous contenter de le faire en commission. Cela ne s'est jamais fait parce que ce n'est pas cela que prévoit le règlement. Sans doute, le texte permet-il un doute, mais la jurisprudence, l'application du texte ne fait pas l'ombre d'un doute.

Sous cette législature-ci, alors que l'opposition de l'époque avait la majorité requise, sauf erreur de ma part, une seule fois l'avis a été demandé au Conseil d'État, c'était sur le CoDT et des amendements qui étaient déposés dans le cadre un petit peu particulier en séance plénière et on connaît la manière dont les travaux avaient été faits. L'opposition MR, à l'époque, était sortie de commission, un certain nombre d'amendements entre le vote en commission en l'absence de l'opposition et l'arrivée du texte en séance plénière avaient été déposés par la majorité et effectivement, là, l'avis du Conseil d'État avait été demandé.

Et je n'ai pas une seule fois critiqué le fait que l'opposition ait demandé l'avis du Conseil d'État sur des amendements déposés par la majorité. C'est cela le mécanisme voulu. Mais ici, je relis simplement le dernier avis du Conseil d'État quand il précise l'étendue de sa mission, Monsieur Dermagne. Il dit ceci : « la section de législation limite son examen au fondement juridique des amendements, à la compétence de l'auteur de l'acte ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables conformément à l'article 84, § 3, et cetera, des lois coordonnées ».

En quoi vos amendements, au regard de l'examen auquel il serait procédé par le Conseil d'État souffre-t-il la moindre discussion ? Rien.

Et vous l'avez, vous-même, admis. C'est uniquement un moyen de procédure pour empêcher ou pour retarder l'adoption du vote. Et vous pouvez jouer ce jeu-là jusqu'au moment des élections et vous pouvez le jouer demain avec n'importe quel autre texte. Et demain, une majorité qui n'aurait pas plus de deux tiers, qui ne serait pas constituée des deux tiers des parlementaires plus un, se verrait dans l'impossibilité de légiférer si l'on applique cette attitude-là.

Avec votre manière de vouloir faire, vous avez la possibilité de bloquer un gouvernement et l'action d'un parlement pendant toute une législature.

Vous avez la possibilité de tout simplement vider le Parlement de ses compétences, empêcher le Gouvernement d'agir.

Je ne peux pas l'accepter parce que c'est manifestement un détournement de l'esprit, sinon de la lettre du règlement et j'en veux pour preuve, au risque de me répéter, que jamais, au sein de cette assemblée, ce mécanisme n'a été utilisé.

J'attire vraiment votre attention à cet égard-là. Rien ne permet de justifier, sur le plan légistique, votre demande d'avis au Conseil d'État sur les amendements que vous avez vous-même rédigés. Je vous en fais le

compliment à cet égard-là. Sur le fond, c'est autre chose, on doit en débattre.

Je ne vois pas, Madame la Présidente, à partir du moment où il y a un détournement du règlement, en quoi nous sommes dans les conditions pour l'application de celui-ci.

Je vous demande, dès lors, de la manière la plus formelle, de procéder à l'examen des amendements déposés par l'opposition et au vote de l'ensemble.

Mme la Présidente. - On termine le tour de table et on reviendra vers les réponses à M. Wahl.

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Nous sommes solidaires de l'analyse faite par M. Wahl et je voudrais ajouter qu'il y a un problème de confiance.

Monsieur Dermagne, je vous ai entendu dire dans les médias à plusieurs reprises, après la troisième lecture, qu'il y avait 60 000 emplois menacés. J'ai des dizaines de travailleurs concernés qui sont déstabilisés par de tels propos. Il y a un problème de confiance pour les raisons que M. Wahl a évoquées où le Conseil d'État est instrumentalisé. La question de la confiance que nous nous posons est : les auditions que vous demandez sont-elles également une instrumentalisation ? C'est le fond de ma préoccupation.

La réforme – et vous ne le contestez plus – est nécessaire suite à la sixième réforme de l'État et est demandée par le secteur non marchand. D'ailleurs, Mme Tillieux avait elle-même enclenché une réforme, qui était au stade de la première lecture, sensiblement différente sur certains points fondamentaux. La seule question qui m'importe est : cette réforme-ci est-elle la bonne réforme ? Je vous réponds oui et je vais en rester à l'essentiel. Je ne vais pas rentrer dans le détail maintenant, ce n'est pas le propos et l'on ne va pas refaire le débat que l'on a fait. On n'est pas encore dans l'examen des articles, mais tout de même.

Contrairement à la réforme de Mme Tillieux, les CDD sont maintenus. C'est quelque chose de fondamental que le secteur demande. Il y a 58 millions d'euros de refinancement, c'est énorme. Vous allez me dire : « Oui, mais il y a les provinces. Oui, mais il y a le plafonnement à 1,5 fois la valeur moyenne du point. Oui, mais – vous ne l'avez pas dit, mais moi je le dis – il y a un traitement spécifique pour les APE octroyés après le 31 décembre 2016. Alors, il faut 70 millions, 80 millions, 100 millions ». Ici, des arbitrages sont faits, sont judicieux à mes yeux et sont ceux qui satisferont le mieux le secteur concerné par rapport à d'autres alternatives.

Au-delà des CDD et des 58 millions d'euros, il y a un simulateur. Quelle était la thèse de Mme Tillieux ? C'était d'annexer au décret un tableau des subventions qui faisait partie intégrante du décret et qui était à prendre ou à laisser. Ici, vous avez un simulateur présent des mois, pour ne pas dire des années, à l'avance, qui existe, que chacun peut utiliser et qui permet, d'une part, de savoir à quoi s'en tenir et, d'autre part, de gérer un an ou deux ans avant la réforme les impacts de celle-ci. Je ne sais pas ce que l'on peut demander de mieux.

J'ai vraiment un problème de confiance. Au nom de quoi prenez-vous la posture que vous prenez ? Vous avez dit – c'était plutôt Mme Morreale, mais c'était le groupe PS – la dernière fois : « Nous n'aimons pas cette réforme et nous ferons tout pour la bloquer ». À quoi cela va-t-il nous amener ? À rien avant les élections ? Après les élections, que va-t-il se passer ? Avec quelle contrainte de temps ? Avec quel cafouillage ? Avec quel résultat ? Meilleur que celui que l'on a aujourd'hui ? Je n'y crois pas un instant. Vous assumez ici une responsabilité extrêmement lourde.

Par rapport à la demande d'auditions, j'ai envie de dire dans l'absolu pourquoi pas ? J'ai vu les gens et j'ai discuté avec eux. Je reçois des courriels, j'en ai reçu beaucoup plus à une certaine époque qu'aujourd'hui et ils ne sont pas les mêmes. Je ne crains rien à cet égard. Par contre, l'instrumentalisation des auditions – et rien dans vos propos ne permet de croire que ce n'est pas le but –, je ne veux pas parce que cela suffit. On a déjà instrumentalisé par voie de presse les 60 000 personnes en disant que leur emploi était menacé et maintenant on va instrumentaliser les personnes que l'on va auditionner et les structures qu'elles représentent. La coupe est pleine à cet égard.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Ce que nous demandons – et ce que nous avons demandé il y a très longtemps, comme M. Dermagne l'a rappelé –, ce sont ces auditions. Si cette réforme est la bonne, comme vous le dites, Monsieur Drèze, après les avis et après les modifications entre les deuxième et troisième lectures, pourquoi l'ensemble du secteur s'est-il adressé au Parlement pour demander ces auditions et pour exprimer ses craintes par rapport au dispositif mis en place dans la dernière version fortement modifiée ?

Ce qui a motivé notre demande d'auditions, ce sont notamment – ce n'est pas le seul élément – ces évolutions importantes entre leur premier avis et la version finale, qui est encore amendée par les propositions d'amendements de la majorité. Ce sont des éléments importants et essentiels afin que nous puissions entendre les acteurs du secteur. Ce refus des auditions est incompréhensible. Pourquoi ? De quoi avez-vous peur ? Nous avons eu ce débat une première fois. La nécessité et l'importance du dossier justifient pleinement que les acteurs soient entendus et que l'on puisse affiner.

Le deuxième élément, c'est d'avoir une vision beaucoup plus claire de ce que sera la réforme au bout du compte. Là, nous n'avons pas encore les informations qui nous sont nécessaires pour la comprendre. Il est essentiel, sur base des amendements que nous déposons, d'avoir ces échanges, ces auditions et des débats complets sur l'ensemble du dispositif tel qu'il est prévu dans sa phase transitoire, mais aussi ce qu'il en sera.

Vous dites que le simulateur est présent. Depuis quand les employeurs ont-ils les informations, notamment sur le cadastre de la situation ? Officiellement, tous l'ont depuis la mi-décembre. Il est important d'avoir ces éléments et cette transparence sur l'évolution et sur l'impact de la réforme telle qu'envisagée. Nous pourrions l'avoir dès à présent. C'est bien par souci d'entendre les acteurs que nous demandons de pouvoir surseoir au débat et avoir ce temps essentiel d'échanges qui fait aussi le fondement et la richesse du Parlement.

M. Wahl (MR). - On est donc bien dans le chantage, vous venez de le confirmer.

Mme la Présidente. - Monsieur Wahl, vous n'aviez pas la parole. Je vais la céder à M. Dermagne et si vous la désirez après je vous la donnerai bien volontiers.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Tout d'abord, quand M. Drèze parle de problème de confiance : oui, j'ai un problème de confiance. Pour quelle raison vous ferais-je confiance ? Pour quelle raison prendrais-je pour argent comptant ce que vous nous dites aujourd'hui ?

(Réaction de M. Drèze)

Quel texte ? Tous ?

(Réaction de M. Drèze)

Quel est le mandat qui est le vôtre ? De quel droit vous faites-vous le porte-parole de l'ensemble du secteur ? Comme Mme Ryckmans vient nous le dire, depuis l'entame de nos travaux, le secteur continue à nous solliciter et fait notamment des propositions d'amendements relatives aux textes soumis à notre examen. C'est le premier élément.

Deuxième élément, quelle considération avez-vous de ces acteurs du secteur en pensant qu'ils pourraient être instrumentalisés par l'opposition ? Nous n'allons pas leur dicter leur texte, nous n'allons pas leur dicter leur prise de parole au sein de cette assemblée. Quelle image avez-vous du secteur ? Quelle considération avez-vous de ces hommes et femmes, de ces professionnels qui travaillent sur le terrain au quotidien au bénéfice de la population, qui ont l'estime de leur travail et du service rendu ? Quelle image avez-vous d'eux ? Comment pensez-vous que nous pourrions instrumentaliser ce qui pourrait être dit ici par ces acteurs du secteur ?

C'est d'ailleurs même un risque pour nous de dire que l'on a la volonté d'entendre celles et ceux qui solliciteraient à pouvoir être entendu par notre commission sans aucun prérequis et sans aucune demande particulière. J'ai confiance en ces personnes, en la manière dont elles exercent leur profession, en la manière dont elles envisagent leur travail au quotidien et leur secteur. J'ai confiance en ces professionnels pour être indépendants, objectifs, clairs et dire exactement ce qu'ils entendent par rapport à une réforme du secteur.

La première fois que j'ai pris la parole en cette commission, ce n'était même pas avant d'obtenir les textes, c'était sur des interpellations ou des questions orales. Mon axiome de base était de dire que l'on ne conteste pas le fait qu'une réforme est nécessaire, M. le Ministre en est témoin. Vous l'aviez d'ailleurs reconnu en disant : « Je reconnais que M. Dermagne estime qu'une réforme n'est pas inutile et qu'elle est nécessaire ». Je l'ai dit depuis le début et je ne l'ai donc jamais contesté, Monsieur Drèze.

Quand on parle d'éléments sans précédent, oui, c'est une première, Monsieur Wahl. C'est une première que sur un sujet aussi important que celui-ci, qui concerne autant de Wallonnes et de Wallons qui travaillent au quotidien, je le répète – au bénéfice de la population dans toute une série de secteurs.

La majorité, le Gouvernement refuse d'entendre celles et ceux qui en sont les porte-parole. c'est une première. Jamais je pense, jamais nous n'avons refusé des auditions quand nous étions dans la majorité, Monsieur le Ministre, jamais, jamais, jamais, jamais…

(Réactions dans l'assemblée)

Et jamais en tout cas sur des dossiers aussi importants, jamais sur des dossiers aussi importants que ceux-là, jamais. Et je le répète, quand on regarde l'actualité de ce Parlement, cinquième journée d'audition qui est prévue sur la fiscalité automobile à la fois du mois.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, je n'ai pas de problème par rapport à cela, mais deux poids, deux mesures, sur un sujet dont on sait que le Gouvernement ne légiféra pas avant la fin de la législature. Et si, avec une demande de passage en force, en balayant toutes les critiques qui ont été formulées et en disant que par ailleurs, on a répondu, finalement les secteurs n'ont pas compris, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Si vous avez autant confiance en ce dispositif, si vous avez autant confiance en ces textes, vous ne craignez rien. Vous ne craignez rien à prendre un ou deux jours à écouter celles et ceux qui sont les professionnels du secteur, et qui ne sont pas représentés, quoi qu'il en pense par M. Drèze. Puisqu'ils ont des avis

différents, divergents, voire même opposés à celui qui est formulé aujourd'hui par M. Drèze. Quelle est la crainte du Gouvernement ? Quelle est la crainte de la majorité d'entendre ces différents acteurs ? Et donc oui, Monsieur Wahl, c'est un précédent. C'est un précédent que je n'aurais pas dû devoir utiliser, bien entendu. Est-ce à dire qu'on tord le règlement, qu'on instrumentalise le règlement ? Non, et d'ailleurs, par rapport à votre dernière demande, sachez que – et il a manifesté le fait qu'il était disposé à venir réexpliquer ce qu'est la portée du règlement, ce que sont les lois coordonnées, sur le Conseil d'État- M. le greffier que j'ai eu en ligne ce matin – confirme vraiment que…

Mme la Présidente. - Il est parmi nous, M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Attendez, je ...

Mme la Présidente. - Oui, oui, terminez, je vous en prie.

M. Dermagne (PS). - Je peux terminer. Et quand certains, quand ils étaient dans l'opposition, quand ils sont aujourd'hui au Gouvernement, disent que c'est l'heure des parlements. si c'est l'heure des parlements, qu'on prenne le temps, Monsieur Wahl, dans l'intérêt de la démocratie, dans l'intérêt du débat parlementaire, dans l'intérêt et dans le respect du mandat qui nous a été confié par nos électeurs, par l'ensemble des Wallonnes et des Wallons, prendre le temps, et je ne dis pas des mois. Depuis le début, on a anticipé ces textes en disant : nous souhaitons, nous voulons pouvoir entendre les acteurs qui s'expriment par ailleurs. Qui sont obligés de nous envoyer des mails, de nus envoyer des propositions d'amendement, qui en découvrant notamment les courriers qui ont été adressés depuis un peu moins d'un mois - il faut quand même être clair - dans les communes, chez les différents opérateurs, qui se demandent finalement à quelle sauce ils seront mangés demain.

Et donc, si c'est l'heure des parlements, si - et j'en suis convaincu - la démocratie est importante, si on veut éviter ou faire taire, ou faire en sorte qu'ils ne se manifestent pas, des mouvements comme celui des Gilets jaunes, utilisons cette tribune, cette tribune qui est importante, qui est le temple, le berceau de la démocratie. Que l'on puisse utiliser ce Parlement qui, je le répète, auditionne le ban et l'arrière-ban sur n'importe quel sujet. Et sur celui-là qui concerne 60 mille équivalents temps plein, et je n'ai jamais dit Monsieur Drèze que l'ensemble des 60 mille travailleurs était menacé. Je n'ai jamais dit qu'il y aurait 60 mille pertes d'emploi. Vous pouvez lire toutes mes interviews, je n'ai jamais dit cela.

(Réaction d'un intervenant)

Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que cela concernait 60 mille équivalents temps plein.

(Réaction d'un intervenant)

Allez, venant de vous...

Mme la Présidente. - Monsieur Drèze, Monsieur Dermagne, s'il vous plait.

M. Dermagne (PS). - Et donc, je demande...

(Réaction d'un intervenant)

Mme la Présidente. - S'il vous plait, une personne à la fois. La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je demande que, comme l'indique M. Wahl, si c'est l'heure des parlements, si on ne veut pas tuer la démocratie, s'ils sont conformes aux paroles et aux engagements qui sont les leurs aujourd'hui, que l'on puisse au final entendre les acteurs qui sont des gens responsables qui n'ont pas et qui ne seront pas instrumentalisés par qui que soit, qui viendront exprimer leurs réalités, leurs contraintes, leurs difficultés, leurs craintes, leurs interrogations par rapport à ce projet de décret, par rapport à ces propositions de décret dont on sait qu'elle est par ailleurs critiquée par le Conseil d'État. Et donc vous avouerez, Monsieur Wahl, qu'un avis du Conseil d'État est toujours important, légitime, et que c'est même nécessaire, et ce serait intéressant de le faire sur chacun des textes qui sont déposés au sein de cette assemblée. On sait que c'est le conseiller législatif de chacune des assemblées, la section législation du Conseil d'État, et qu'elle est là pour cela. Et qu'on devrait la faire travailler dans de bonnes conditions, et pas la soumettre à la pression de l'urgence comme cela a été trop souvent le cas. Et j'en prends ma part de responsabilité, et je ferme la parenthèse sur celui-là. Et donc, si vous pensez que c'est effectivement un enjeu important de la démocratie, du débat parlementaire, ouvrez la voie à ces auditions.

Mme la Présidente. - Merci M. Dermagne. Monsieur Wahl ? Monsieur le Ministre ? La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, je vois bien l'intervention de Mme Ryckmans, l'intervention de M. Dermagne démontre que l'on veut rouvrir le débat sur le fond, et de revenir avec des décisions qui ont déjà été prises.

M. Dermagne (PS). - On veut simplement l'ouvrir en fait.

M. Wahl (MR). - Non, il y a des décisions, admettez que des votes ont eu lieu après de longs débats et que vous revenez avec une même demande qui a été rejetée par une majorité des membres de cette Commission. C'est la réalité légale. Vous pouvez systématiquement revenir avec ces demandes. Et la majorité peut reprendre position. Ce qui ne va pas, c'est que très clairement, et vous venez encore de l'affirmer, vous utilisez des moyens de procédure pour obtenir ce que

vous n'avez pas obtenu par un vote démocratique. Vous utilisez le règlement, ou vous estimez pouvoir utiliser le règlement, et vous ne donnez aucune garantie, mais aucune, quant à la confiance dont faisant état M. Drèze.

A supposer même, Monsieur Dermagne, qu'il y ait eu ces auditions, supposez même qu'il y a eu ces auditions. Laissez-moi continuer.

M. Dermagne (PS). - Il ne tenait qu'à vous, Monsieur Wahl.

M. Wahl (MR). - A supposer même, parce que vous avez vous-même dit que prendre les avis des uns et des autres, nous avons reçu toutes les informations voulues et tous ceux qui voulaient en tout cas avoir ces informations pouvaient les obtenir, il ne faut pas non plus dire n'importe quoi. Mais simplement, quelle confiance peut-on avoir, Monsieur Dermagne, dans le fait que ce carrousel que vous êtes en train de mettre en route ne va pas perdurer indéfiniment. Que pouvons-nous avons comme garantie qu'en cette fin de législature, l'opposition ne décide pas de bloquer toute action de la majorité, toute action du Gouvernement ? Et que le Parlement n'ait plus qu'à mettre la clef sous le paillasson. C'est cela que vous appelez l'heure des parlements ? Que peut-il y avoir comme garantie qu'une prochaine majorité, quelle que soit la formation, et, quelle que soit sa composition, qui n'aurait pas les deux tiers des voix plus une pourrait encore fonctionner ? Parce qu'avec ce mécanisme-là tel que vous voulez le mettre en route, vous pouvez purement et simplement - vous pouvez purement et simplement arrêter le fonctionnement du Parlement. Il n'y a plus rien qui passe. Il n'y a plus rien qui passe au niveau du Gouvernement. Vous pouvez tout bloquer. C'est cela qui est extrêmement grave. Et c'est d'autant plus grave que si, au moins vous aviez pu nous expliquer, vous savez sur tel ou tel amendement, j'ai un petit doute, il faudrait peut-être l'avis du Conseil d'État. Mais même pas. Vous dites, clairement, ces amendements, on les a déposé parce qu'on veut des auditions. Mais où va-t-on ? Et donc cela pose un problème tellement sérieux, tellement grave, Madame la Présidente, qu'en tout cas, la seule chose qu'il me semble encore pouvoir être fait, c'est de présenter les amendements - sauf si vous considérez que vous l'avez déjà fait de manière aussi brève - que le ministre et la majorité puissent y répondre, et puis nous passons au vote sur l'ensemble. Pour moi, la demande de l'opposition, en ce qui concerne la demande d'avis au Conseil d'État, n'est pas recevable, tout simplement.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je demande un rappel au règlement alors. Qu'on ait un éclairage sur la demande qui vient d'être...

Mme la Présidente. - Oui d'accord. M. le Ministre souhaite intervenir, mais rappelez-vous qu'en début de ce point, je m'étais confortée à l'article 109.4 du règlement. Donc la demande d'avis ne suspend pas le cours de la procédure en Commission. À moins que celle-ci n'en décide autrement. Toutefois, la Commission ne peut déposer ses conclusions avant d'avoir pris l'avis du Conseil d'État. Et l'avis du Conseil d'État a été demandé endéans des 30 jours. Voilà, nous sommes là. M. le Greffier est là pour me contredire ou pour me conforter dans ces articles de notre règlement.

La parole est à M. le Ministre Jeholet, avant de la céder à M. Fourny.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Première remarque, quand on dit pas qu'on rouvre le débat, qu'on ouvre le débat. Monsieur Dermagne, je peux entendre beaucoup de choses, mais je sais bien qu'en tant que chef de groupe - et je l'ai été - on est occupé dans d'autres commissions.

Pour l'avoir été, je sais bien qu'en tant que chef de groupe, on est occupé dans d'autres commissions, mais nous avons eu la discussion générale, le débat article par article et tous les amendements. Tous les partis m'ont indiqué pendant la séance ou après, que rarement sur un texte aussi important, il y avait eu une présentation aussi complète et aussi transparente.

Venir donc dire qu'on ouvre le débat, c'est un peu indécent à l'égard des parlementaires qui ont participé à ce débat - tous partis confondus - et aussi, humblement, aux réponses que j'ai tenté d'apporter.

Sur la procédure, je suis un peu étonné. Il y a eu quatre avis du Conseil d'État sur les projets et propositions. Quoique vous disiez, pour le quatrième avis qui a été demandé sur 17 amendements, il y a une remarque que je considère technique du Conseil d'État et une autre qui évoque éventuellement une incohérence, car il y a un projet et une proposition de décret.

Je rappelle simplement que le projet et la proposition sont examinés et votés en même temps et que si proposition il y a, c'est pour garantir aux employeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de continuer à bénéficier des subventionnements de la Région wallonne au cas où il n'y aurait pas d'accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je comprends bien toutes les manœuvres de retardement. Je suppose que cela annonce aussi une complexité dans les discussions sur l'accord de coopération, même si dans votre formation politique, il y a des parlementaires qui sont intervenus à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour espérer, le plus rapidement possible, un nouvel accord de coopération pour garantir les moyens de toute une série de secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En fait, vous voulez bloquer un texte qui garantit des subventionnements aux employeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Deuxièmement, dans le cadre de cette réforme, le Gouvernement MR-cdH s'est engagé – c'est noir sur blanc dans le projet d'accord de coopération qui a été envoyé à M. Demotte – à maintenir 1352 postes PTP supprimés par Mme Tillieux - avant que je n'arrive - dans l'enseignement. Avec ces manœuvres de retardement, si l'objet de votre parti est qu'il n'y ait pas de vote sur les réformes APE, cela veut dire que 1352 postes dans l'enseignement, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne sont pas maintenus.

S'il n'y avait pas d'accord et ce qu'on n'aboutit pas au Parlement, tous les contrats, toutes les subventions à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2019, ce qui avait été prévu dans le plan Marshall pour 200 millions d'euros, représentant plusieurs milliers de travailleurs, c'est la fin.

Le projet de décret de Mme Tillieux, c'était la fin. Elle a mis fin aux PTP, mais c'était la fin des subventions APE à durée déterminée. C'est clair.

La fameuse suppression d'emploi que vous annoncez sans cesse va avoir lieu : s'il n'y a pas de réforme aujourd'hui, elle aura lieu. On me dit qu'on est pour la réforme. D'accord, mais vous faites...

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, mais la réforme de Mme Tillieux supprimait des emplois. Ici, la réforme du Gouvernement MR-cdH ne supprime pas des emplois, que du contraire et je vais y revenir.

Je vous ai parlé des 200 millions d'euros des contrats à durée déterminée. Je vous ai parlé des 1352 postes PTP dans l'enseignement. Il y a aussi un accord de refinancement, notamment du secteur non marchand pour 58 millions d'euros. Cela aussi, on fera fi et peu importe les nouvelles majorités de demain. J'entends donc bien que vous ne voulez pas notre réforme : une réforme qui met fin à une certaine opacité, qui est beaucoup plus transparente qu'elle ne l'était, qui met fin à parfois un manque d'équité et de justice dans le traitement des différents dossiers. Dans la responsabilisation fonctionnelle, je rappelle que M. le Ministre de l'Emploi va céder pour près de 800 millions d'euros à des ministres fonctionnels en perdant la compétence et les budgets, car je le dis, cela correspond à des besoins sociétaux – les crèches, l'enseignement, l'accueil de la petite enfance, l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées – et que la réforme, c'est transformer une aide initiale qui était pour la résorption du chômage de toute une série de personnes et c'est devenu une aide structurelle. On veut responsabiliser les ministres fonctionnels, car comme je le répète, qui mieux que les ministres fonctionnels peuvent dans leur secteur, évaluer les besoins des différents employeurs et des différents travailleurs ?

Quand on dit : « On n'a jamais dit qu'on allait supprimer 60 000 emplois », j'en ai pris plein la tronche par rapport aux APE. Peu importe où j'allais, j'avais des gens qui me disaient : « Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir supprimé mon emploi ». Depuis les 4 000 courriers envoyés aux employeurs... Vous recevez des courriels et Mme Ryckmans aussi. Dites un peu aux secteurs qui veulent être auditionnés qu'ils m'écrivent à moi, personnellement. Car je n'ai pas beaucoup de secteurs qui m'ont écrit personnellement pour être auditionnés. Qu'ils aient leurs relais, je peux le comprendre, mais ...

(Réaction d'un intervenant)

Oui, mais Madame Zrihen, je vais avoir 2 000 demandes demain puisque j'ai eu 5 000, 10 000, 15 000, 20 000 courriels adressés personnellement pour des gens qui me disaient : « Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir supprimé mon emploi ».

Depuis cette simulation, puisqu'on a envoyé la transparence à tous les employeurs avec 4 000 courriers depuis le 15 décembre. C'est vrai, Madame Ryckmans, mais vous savez, un bon gestionnaire... Monsieur Dermagne, je suis sûr que vous êtes un excellent gestionnaire et que dans votre commune à Rochefort – comme je l'ai dit dimanche en boutade, vous êtes un gestionnaire socialiste réformateur. Vous êtes donc un bon gestionnaire. Je suis sûr que vous avez fait le calcul et que l'on a tous fait le calcul.

Je me dis que c'est un risque d'envoyer ce courrier expliquant la méthode de calcul et la simulation. J'étais convaincu de ma réforme et je me suis dit que j'allais être noyé de courriers. J'en ai eu, je pense, 60 ou 70 qui concernent de mauvaises adresses, qui concernent aussi des employeurs qui se demandent s'ils ont été renvoyés au bon ministre fonctionnel. Ils ont une ASBL qui répondent à différents ministres fonctionnels et ils se demandent s'ils ne devraient pas se tourner vers tel ou tel ministre. Nous allons examiner et y répondre. Le nombre d'employeurs et le nombre de travailleurs qui, aujourd'hui, viennent dire qu'ils n'avaient pas compris. On leur avait dit d'aller faire la grande chaîne à Namur, car ils perdaient tous leur emploi à l'hôpital, parce qu'à la crèche, le crétin de Jeholet avait supprimé tous les emplois et que la réforme APE était la suppression d'emplois. Des dizaines et des dizaines ont été faire la chaîne à Namur et ils n'avaient pas tout compris. C'est la réalité.

Aujourd'hui, on a donc une réforme sur la table. Vous déposez des amendements. Ce sont des amendements qui ne sont pas techniques. Ce sont des amendements de fond. Soyons très clairs quand on veut réintégrer les provinces dans le périmètre, quand on veut prolonger la période transitoire, quand on veut

reporter la réforme à 2023, quand on veut remettre en cause la clé de plafonnement où les employeurs sont largement au-dessus de la moyenne de la valeur du point, car on a engagé des hauts profils qui coûtent un maximum d'argent et des réductions de cotisation que nous payons, la Région wallonne, depuis la sixième réforme de l'État. Ce sont des points que nous avons abordés dans le débat. J'ai lu vos amendements avec attention et c'est clair qu'aucun amendement ne va avoir l'aval de la majorité. On a eu ce débat-là. Le Conseil d'État n'a pas dit : « Attention, discrimination à l'égard des provinces, Monsieur le Ministre.

Vous supprimez le dispositif et l'aide des APE aux provinces ». On n'a pas dit cela. Quatre avis du Conseil d'État.

Aujourd'hui, on est à un décret-cadre et une proposition de décret qui rassurent les employeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez déjà certains projets de décret concernant Mme Greoli, concernant M. Borsus, concernant Mme De Bue, concernant votre serviteur. C'est la deuxième phase, c'est le transfert des matières et des moyens.

J'en viens sur la concertation. Je me suis engagé, les ministres du Gouvernement se sont engagés à concerter avec les secteurs. Pas plus tard que vendredi, je verrai le GPSW, le CESW. Tout cela est programmé par rapport à nos matières. Il y a une réelle concertation.

J'entends tout le temps : « On est dans notre bulle, on est dans notre monde, on n'a pas concerté. » Vous plaisantez ? Ce sont des milliers d'heures avec les différents responsables, avec les différentes fédérations.

Vous me dites qu'il n'y a pas urgence. Non, il n'y a pas urgence. Arrêtons de rire ! Mme Tillieux, en trois ans et demi, elle a été incapable de venir au Parlement avec un texte. En un an et demi, nous – le nouveau Gouvernement – avec un texte et on n'est pas au bout de nos peines.

(Réaction d'un intervenant)

La concertation a eu lieu et la concertation pour les transferts de compétences aura encore lieu. Ce qui vous fait mal, c'est que, aujourd'hui, les employeurs et les travailleurs sont heureux de la réforme.

(Réaction de Mme Zrihen)

Madame Zrihen, calmez-vous.

Mme la Présidente. - S'il vous plait, laissons M. le Ministre terminer.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je sens que les arguments vous touchent.

Mme Zrihen (PS). - On n'est jamais d'accord sur le mot « concertation » avec vous. On ne voit pas les choses de la même manière.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - C'est vrai, Madame Zrihen. Si c'est la concertation de Mme Tillieux, de rester dans son fauteuil au cabinet et de se dire que ce sont les employeurs et les syndicats qui vont négocier la réforme, ce n'est pas ma conception de la concertation. Le politique prend ses responsabilités et il concerte. Nous l'avons fait. La preuve que nous avons concerté, et vous le dites – parce que vous êtes tout à fait contradictoire dans ce que vous dites – c'est que la troisième lecture du projet de réforme ne correspondait pas au projet de réforme...

M. Dermagne (PS). - Je l'ai dit, Monsieur le Ministre.

(Réaction de Mme Zrihen)

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Mme Zrihen n'est pas correcte.

(Rires)

C'est bien la preuve que l'on a non seulement écouté, mais entendu, parce que la concertation de multiplier 36 000 réunions... On en a eu des dizaines, voire des centaines. À un moment donné, la concertation n'est pas de se dire : « Allez, OK, on a fini, on a fait tout le programme, on a fait le calendrier, on s'est vu beaucoup et on ne tient pas compte de ce que vous avez dit. » Ici, les différents secteurs ont été entendus.

Quand on a 65 000 travailleurs et 4 000 employeurs, vous dire que, avec la réforme, il n'y aura pas un mécontent, je ne l'ai jamais promis. Je vous invite à aller recherche ce que j'ai dit, je n'ai jamais promis une réforme de cet acabit.

J'en termine par là. Dites-vous bien qu'aujourd'hui il y a une insécurité auprès de 65 000 travailleurs et de leur famille, pas parce que la réforme continue à leur faire peur, mais simplement parce que des manœuvres comme les vôtres aujourd'hui vont faire en sorte que l'on va entretenir cette insécurité. Jusqu'où ? Jusqu'à ne pas voter au Parlement parce que vous allez continuer à jouer le cirque que vous jouez ? C'est le danger et il y a de l'inquiétude auprès des employeurs comme auprès des travailleurs. Aujourd'hui, je peux regarder les employeurs et les travailleurs dans les yeux en disant que, avec la réforme, on ne va pas supprimer de l'emploi ; que du contraire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Quand j'entends que « c'était une première », quand M. Wahl redit que l'on met en péril la démocratie et que l'on contourne le règlement, je rappellerai que le premier acte posé par cette majorité en juillet 2017 a été modifier le règlement d'ordre intérieur de notre Parlement pour réduire le nombre de commissaires en commission pour que la courte majorité MR-cdH puisse avoir une majorité en commission, excluant de ce fait-là deux parlementaires socialistes de la représentation en commission. Quand on est donneur de leçons...

M. Wahl (MR). - Là, par contre, il y avait une longue jurisprudence.

M. Dermagne (PS). - Oui, bien sûr, allez revoir.

Je me tourne vers M. Wahl parce que, avec le bénéfice de l'âge et de l'expérience qui sont les siens, cela lui permet de lancer des affirmations comme cela sans jamais les étayer. J'attendrai qu'elles puissent être étayées demain pour confirmer ou informer son propos. C'est un fait. Le premier acte de la majorité a été celui-là, de faire en sorte que l'on modifie la composition des commissions pour réduire le nombre de commissaires et garantir à cette courte majorité une majorité en commission. Je ferme la parenthèse.

J'entends une fois de plus M. le Ministre dire que « tout va bien, Madame la Marquise ». C'est ce que vous nous dites en disant : « Soit les secteurs ne nous ont pas compris, ils ont été instrumentalisés. On ne peut pas répondre à l'ensemble des demandes. » Je peux entendre cela. Effectivement, une réforme fait toujours des heureux et des déçus. Cependant, quand on a des fédérations qui représentent, qui ont un mandat, avec des débats en interne... L'UNIPSO, par exemple. Je ne parle pas des syndicats, de la FGTB, de la CSC...

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - L'UNIPSO n'a pas été concertée dans le débat ?

M. Dermagne (PS). - Elle continue à poser des interrogations et à dire que la réforme telle qu'elle est là ne va pas. En ne le disant pas frontalement, mais on propose...

Vous me menacez, maintenant ?

(Réaction d'un intervenant)

Dites-le au micro.

M. P. Prévot (PS). - L'UNIPSO doit faire attention maintenant ?

M. Dermagne (PS). - C'est fou, dès que l'on parle de concertation...

M. P. Prévot (PS). - C'est ce que vous venez de dire, hors micro, qu'ils fassent bien attention à l'UNIPSO ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je parlais à mon collaborateur et maintenant vous lisez ce que je dis.

M. Dermagne (PS). - Assez fort pour que l'on puisse l'entendre.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

M. P. Prévot (PS). - C'est votre style, Monsieur le Ministre, des mantras.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Et ils doivent faire attention maintenant, visiblement, donc on les met en garde.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Cela me fait rire. Quand vous en êtes là, sur une réforme comme celle-là, quand vous n'avez plus que cet argument-là, on plie bagage et on s'en va.

M. Dermagne (PS). - C'est vous, Monsieur le Ministre, qui nous amenez sur ce terrain-là. On a essayé d'être ouverts, constructifs, on a chaque fois pris nos responsabilités.

(Réaction de M. P. Prévot)

On peut le faire, depuis le début de la législature MR-cdH, on a accepté des conditions de travail inacceptables, on a fait en sorte de ne pas faire d'obstruction ni de flibuste. Je prends M. Wahl à témoin. Vous savez que l'on a mené nos positions objectives, constructives et que l'on n'a pas utilisé l'ensemble des artifices du règlement, parce qu'il y en a plein d'autres. Si l'on veut, on peut effectivement faire durer la partie et jouer ainsi. Ce n'est pas notre manière de faire de la politique.

M. Wahl (MR). - Je connais, mais je n'en ai jamais inventé.

M. Dermagne (PS). - On pourrait parler de la manière dont vous avez instrumentalisé la présidence de ce Parlement pour vous sauver d'une certaine situation difficile à certains moments. Je ne vais pas revenir là-dessus.

Les leçons, je peux les entendre, mais quand elles viennent de gens qui sont vierges en la matière et pas d'anciens et même d'actuels braconniers.

Je le répète, ce que l'on demande, c'est d'avoir sur un sujet comme celui-là... Je le répète, on a des auditions dans ce Parlement sur tout et n'importe quoi, cinq journées d'auditions sur la fiscalité automobile, on vient

d'accepter des auditions en commission Greoli sur le projet de décret à l'ordre du jour aujourd'hui. Pourquoi, sur un dossier aussi important que celui-ci, avec des acteurs responsables... Je ne dis pas que l'on va entendre le ban et l'arrière-ban, on demande à avoir les représentants, ceux qui ont des mandats de leur secteur, qui sont des gens raisonnables, raisonnés, qui ont examiné une partie de la réforme – parce que, quand vous mettez votre réforme face à celle d'Éliane Tillieux, votre réforme est un plan de délestage. On transfère les budgets, il y a une période transitoire. C'est cela aujourd'hui, on ne sait toujours rien clairement des intentions du Gouvernement. On l'a par la bande, puisqu'on n'a pas eu l'occasion d'avoir directement l'information.

Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Effectivement, il y a donc du terrain des inquiétudes qui viennent s'ajouter aux inquiétudes par rapport à ce projet de décret, à la période transitoire. Une fois de plus, on prendra nos responsabilités. On estime les prendre aujourd'hui, on estime avoir un comportement conforme à la manière dont on envisage un mandat parlementaire, avec le fait de se faire les porte-paroles de toute une série de secteurs qui ont des inquiétudes, qui ont des craintes, qui ont une opposition, même face aux textes qui sont sur la table aujourd'hui. Pourquoi continuez-vous à refuser systématiquement des auditions de personnes responsables qui représentent un secteur au sein de cette commission ? Pourquoi cette différence de jurisprudence, avec des thèmes sur la fiscalité ?

M. Wahl (MR). - Parce que cela a déjà été tranché, d'une part, et, d'autre part, vous ne répondez pas à la question essentielle.

M. Dermagne (PS). - Laquelle ?

M. Wahl (MR). - Le carrousel. Le blocage de nos institutions.

Vous ne répondez pas à la question essentielle.

M. Dermagne (PS). - Qui est laquelle ?

M. Wahl (MR). - Le carrousel.

Mme la Présidente. - Monsieur Wahl, laissez M. Dermagne.

M. Wahl (MR). - Le blocage de nos institutions.

M. Dermagne (PS). - Je pense l'avoir abordé en vous disant que c'est une première, que ce n'est pas quelque chose que nous aimons faire, que c'est quelque chose que l'on aurait aimé éviter et pour le reste, je vous renvoie vers le comportement qui a été le mien et celui de mon groupe et du groupe Ecolo également au cours de ces 18 mois pendant lesquels vous avez exercé les responsabilités gouvernementales et au sein de la majorité.

Je pense que l'on se regarde les yeux dans les yeux et je pense que le comportement et les prises de position qui ont été les nôtres...

M. Wahl (MR). - C'est cela qui m'étonne.

M. Dermagne (PS). - Ce qui nous étonne aussi c'est que vous refusiez systématiquement, sur un sujet aussi important que celui-là, ce qui est un précédent pour nous, des auditions de gens qui sont des gens responsables impliqués et qui ne seront pas instrumentalisés comme certains peuvent le craindre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Brièvement, Madame la Présidente, je ne suis pas un habitué de cette commission, mais à entendre ce qui se dit depuis maintenant près de deux heures, je trouve que le débat n'est pas très constructif et loin s'en faut. Je pense que l'on ne va pas avancer de la sorte.

Il y a manifestement, dans le chef de l'opposition, l'usage d'une législation qui lui permet de pouvoir user de cet avis du Conseil d'État, je n'en disconviens pas. Mais il y a un constat à faire quand même c'est que le Conseil d'État, dans le dernier avis qu'il a rendu, s'est montré incapable de pouvoir rendre un avis.

Par conséquent, je ne vois pas comment on va pouvoir en sortir, quand bien même la législation vous confère ce droit de pouvoir saisir le Conseil d'État, je pense qu'il y a là une forme d'instrumentalisation qui n'est pas saine et qui n'est pas digne d'une assemblée parlementaire à l'égard de cette haute juridiction. Moi, cela me pose un gros problème sur le fond parce que l'on instrumentalise les institutions pour bloquer l'évolution d'un parcours législatif, qu'on le veuille ou non, soutenu par une majorité, mais qui mérite d'arriver à son terme.

Je ne sais pas quelles sont les règles en la matière, mais je pense qu'il y a, à tout le moins, des usages et que la saisine du Conseil d'État doit se faire avec parcimonie, intelligence, et comme vous l'avez dit, sur des textes qui sont finalisés afin de pouvoir vérifier la cohérence et la conformité de ceux-ci par rapport aux droits. En l'occurrence, tel n'est pas le cas.

Je crains qu'une nouvelle fois, sur base de la saisine que vous souhaitez formuler du Conseil d'État, nous souffrions une nouvelle fois d'un avis extrêmement lapidaire qui ne grandira pas notre institution et qui ne grandira pas la fonction parlementaire. Et la crainte, c'est que l'on ait une forme de précédent qui pour l'avenir pose problème dans d'autres législations au Conseil d'État, prenant en considération des demandes procédurales de parlementaires wallons, on considérera

notre Parlement comme un second parlement ou comme un parlement de seconde zone.

J'en appelle véritablement à la raison par rapport à ce procédé parce que je pense qu'il ne grandit personne et qu'il risque de mettre à mal la crédibilité de notre Parlement.

Je vois l'heure avancer, il est midi maintenant.

La suspension est de droit.

Madame la Présidente, je souhaiterais solliciter une suspension de séance pour que nous puissions nous voir entre chefs de groupe avec M. le Greffier qui a été appelé pour faire état de la législation et de son application en termes de saisine du Conseil d'État. Il nous éclairera, mais je souhaiterais que nous puissions profiter de ce temps de midi pour tenter de trouver un accord qui nous permettra de sortir par le haut et de faire en sorte que la réforme tant attendue puisse trouver à s'appliquer et puisse sortir ses effets avant la fin de la législature.

Mme la Présidente. - Bien entendu, Monsieur Fourny, la demande de suspension est de droit et donc je mets entre parenthèses notre commission et nous nous retrouverons ici à 14 heures.

- La séance est suspendue à 12 heures 15 minutes.

REPRISE DE SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 29 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 25 AVRIL 2002 RELATIF AUX AIDES VISANT À FAVORISER L'ENGAGEMENT DE DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS PAR LES POUVOIRS LOCAUX, RÉGIONAUX ET COMMUNAUTAIRES, PAR CERTAINS EMPLOYEURS DU SECTEUR NON MARCHAND, DE L'ENSEIGNEMENT (DOC. 1189 (2018-2019) N° 1 À 5)

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AU SUBVENTIONNEMENT DE L'EMPLOI AUPRÈS DE CERTAINS EMPLOYEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET DU SECTEUR NON-MARCHAND DANS LES MATIÈRES CULTURELLES ET PERSONNALISABLES, DÉPOSÉE PAR MM. DRÈZE, HENQUET, WAHL ET FOURNY (DOC. 1191 (2018-2019) N° 1 À 5)

(Suite)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret modifiant le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement (Doc. 1189 (2018-2019) N° 1 à 5) ;
- de la proposition de décret relatif au subventionnement de l'emploi auprès de certains employeurs de l'enseignement et du secteur non-marchand dans les matières culturelles et personnalisables, déposée par MM. Drèze, Henquet, Wahl et Fourny (Doc. 1191 (2018-2019) N° 1 à 5).

Nous reprenons notre commission là où elle était, avec une petite fumée blanche au-dessus du Parlement.

Je vais essayer de faire le rapport de la conférence qui vient de se dérouler.

Il y a eu un accord du Bureau élargi sur des auditions le jeudi 31 janvier, toute la journée et ces auditions porteront sur le décret ainsi que sur les décrets Transfert.

Deuxième point : il y a eu un retrait...

Ceux qui seront auditionnés, il y aura trois groupes pour ces auditions.

Le premier groupe sera les pouvoirs publics, c’est-à-dire : l’Union des Villes et Communes de Wallonie et des CPAS.

Le deuxième groupe : les employeurs du secteur non marchand, l’UNIPSO, la plateforme APE.

Le troisième, ce seront les représentants des travailleurs, c'est-à-dire : la FGTB, la CSC et le CGSLB.

Il y a eu aussi un accord sur le retrait de la demande au Conseil d'État et il n'y aura plus de nouvelles demandes d'avis au Conseil d'État. Ceci est un accord déterminé. Je vous donne aussi deux dates. La première journée de commission se fera le 31 janvier, toute la journée. La deuxième, nous reprendrons nos travaux le 26 février, en commission, avec des votes et les décrets passeront le 20 mars en plénière.

Est-ce que j'ai bien été claire ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Sur les dates, les auditions se font uniquement le 31 janvier, et puis le débat et les votes se feront le 26 février ?

Mme la Présidente. - Le 26 février.

M. Dermagne (PS). - Oui. Merci, Madame la Présidente.

C'est conforme à l'accord intervenu, dans le Bureau élargi, sur l'ensemble des points. Comme toujours, dans un accord comme celui-là, tout est dans tout et je me réjouis que l'on ait pu parvenir à un tel accord, même si je regrette que l'on n'ait pas pu obtenir ces conditions de travail plus tôt. Au final, je me réjouis que l'on puisse avancer de la sorte.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, je me réjouis également de cet accord et je crois qu'il est important, parce que ce qui a été dit ce matin, ce qui a été répété au Bureau élargi – sans vouloir en dévoiler la confidentialité –, c'est de part et d'autre, d'ailleurs, une inquiétude en ce qui concerne notre institution et la manière dont les travaux pouvaient s'opérer. Il fallait donc impérativement que l'on trouve un accord entre sages. Et qu'il y ait un accord entre sages dit que chacune et chacun doivent mettre un peu d'eau dans leur vin, ce que nous avons fait et je m'en réjouis pour la suite de nos travaux. Je rappelle que c'est non seulement pour ces textes-ci, mais également pour les décrets de transfert, ce qui permet de globaliser un certain nombre de choses dans l'intérêt d'un bon travail parlementaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Ce qui était conforme à notre demande et je tiens à saluer l'engagement qui a été pris par le ministre, au nom du Gouvernement, pour transmettre à l'ensemble des parlementaires ou des groupes politiques les avant-projets de décrets d'ores et déjà adoptés en première lecture par le Gouvernement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Oui, Madame la Présidente.

Je vais me joindre au satisfecit général par rapport au terme de cet accord et, plus particulièrement – si vous me le permettez – par rapport au retrait de la demande d'avis de Conseil d'État qui avait été déposée et qui était, quelque part, au regard des lois coordonnées et dans le contexte que nous connaissons, un outil qui était – me semble-t-il – mal à propos, compte tenu de la situation. Je pense que ce retrait, aussi, va éviter à notre Parlement de devoir souffrir d'un avis qui aurait été assez difficile à rendre par le Conseil d'État ou, en tout cas, très dur à l'égard de notre institution.

Cet accord va permettre à tout le moins de se sauver la face à ce niveau-là et je me réjouis que nous puissions avancer dans un contexte positif et constructif quant à la suite de ces dossiers ô combien importants, puisque tout le monde a souligné la nécessité de faire de faire avancer le dossier. Chacun n'a peut-être pas les mêmes vues, mais il est important de pouvoir, en tout cas, aboutir avant la fin de cette législature. Je me réjouis de cet accord.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Merci, Madame la Présidente.

Je rejoins et n'enlève pas un mot à ce que Pierre-Yves Dermagne et Jean-Paul Wahl ont dit. Je pense que le chemin de l'intérêt a pu être trouvé avec l'organisation de ces auditions pour une réforme d'importance et rendant la demande d'avis du Conseil d'État moins nécessaire.

Je veux quand même préciser, à l'égard de M. Fourny, que cette discussion s'est limitée à l'enjeu de la méthode et c'est important que, dans un Parlement, l'ensemble des acteurs puissent s'entendre sur la manière d'organiser les travaux, dans le respect des droits des uns et des autres. Cela ne représente aucune expression d'un quelconque souhait quant à l'opportunité de la réforme ou à l'intérêt qu'elle puisse aboutir. C'est un autre débat qui se poursuivra le 31 janvier et aux deux autres dates que vous avez évoquées.

Mme la Présidente. - Merci. Je pense que tous les groupes ont pu s'exprimer.

Nous suspendons ce point et nous passons au point suivant.

PROJET DE DÉCRET ABROGEANT LE DÉCRET DU 2 FÉVRIER 2017 RELATIF AU CONTRAT D'INSERTION ET L'ARRÊTÉ DU 22 JUIN 2017 PORTANT EXÉCUTION DU DÉCRET DU 2 FÉVRIER 2017 RELATIF AU CONTRAT D'INSERTION (DOC. 1245 (2018-2019) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret abrogeant le décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion et l'arrêté du 22 juin 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion (Doc. 1245 (2018-2019) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Istaz-Slangen.

M. Istaz-Slangen. - Je propose Mme Zrihen comme rapporteuse.

Mme la Présidente. - Mme Zrihen est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci, Madame la Présidente.

Concernant la réforme des aides à l'emploi, différentes aides Impulsions ont été mises en place et sont entrées en vigueur le 1er juillet 2017. C'est le cas de l'aide à l'emploi Impulsion insertion. C'est une aide qui correspond à une intervention financière forfaitaire mensuelle de 700 euros, sous forme d'activation d'allocations de travail, accordées à tout demandeur d'emploi de moins de 25 ans ayant plus de 18 mois de période d'inoccupation, sans aucune expérience professionnelle et engagé sous contrat de travail pour une durée de 12 mois par un employeur public ou en travailleur privé, et ce n'est pas une aide renouvelable.

L'état de la situation – ce n'est pas neuf et j'ai déjà souvent été interrogé dans cette commission, par rapport aux succès, aux résultats, aux indicateurs –, il faut rappeler que, au lancement de la mesure, l'estimation prévue pour le contrat d'insertion était de 9 881 contrats par an. À la dernière estimation, le 31 décembre 2018, 109 contrats ont été conclus, depuis l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2017, ce qui représente à peine 1 % de l'estimation.

Une évaluation du dispositif a été faite par le FOREm avec, forcément, des conclusions qui étaient assez claires par rapport au non-succès de ce dispositif, notamment parce que différentes aides Impulsions, notamment celle des moins de 25 ans et de 12 mois de période d'inoccupation et de chômage, sont aussi éligibles pour toute une série de personnes. Un des problèmes était aussi le délai d'inoccupation requis, qui était de 18 mois.

Il faut savoir que le Comité de gestion du FOREm et le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie partagent le constat d'échec de la mesure. J'ai déjà répondu très largement, dans cette commission à la question « est-ce que le dispositif a bien été mis en avant ? » Si la promotion du dispositif a été suffisante, si le FOREm a bien fait son travail de communication.

Je pense que oui, ce n'est pas du tout un problème de promotion du dispositif. Il faut savoir que les autres dispositifs Impulsion marchent beaucoup mieux, avec un succès pour certains. Le tout dans l'évaluation que j'ai demandée au FOREm et que j'aurai au mois de février, c'est de voir les effets d'aubaine éventuels pour les entreprises parce que si des montants budgétaires étaient prévus pour le contrat Impulsion-Insertion – et on a déjà eu aussi le débat très long dans le débat budgétaire – il y a eu un transfert des montants aussi vers les autres dispositifs Impulsion.

Voilà, je ne vais pas être plus long, je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, voilà pourquoi ce dispositif particulier du contrat d'insertion qui avait été mis en œuvre début juillet 2017. Nous proposons dans le décret de le supprimer.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. On peut évidemment ne pas être heureux de voir que cette proposition, qui paraissait en tous les cas à première vue extrêmement intéressante, n'a pas eu l'écho espéré.

En effet, je crois que tous les constats qui avaient été faits dans le cadre de la garantie de jeunesse a amené à conclure que ces jeunes de moins de 25 ans sans aucune formation avaient vraiment besoin d'un coup de pouce extrêmement important pour être remis dans le marché du travail et que ceci me semblait extrêmement intéressant dans la mesure où, outre le fait qu'il fallait la nécessité de 18 mois sans activité, la proposition d'avoir

un an de formation pouvait paraître peut-être un dispositif qui pouvait compenser largement leur absence de formation dès le départ.

C'est vrai que si le constat était qu'il y avait pratiquement 8 300 jeunes qui étaient potentiellement éligibles et que seules 139 demandes ont été faites, on peut être tout à fait déçu, mais ce qui reste extrêmement interpellant, c'est que la même mesure à Bruxelles a atteint des résultats plus satisfaisants.

Est-ce que des éléments de comparaison ont pu être mis en place de manière à voir ce qui peut motiver une telle différence d'intérêt et surtout une telle différence de résultat entre Bruxelles et la Wallonie ?

D'autre part, vous dites que le FOREm a fait véritablement toutes les démarches par rapport à cela. Il n'est pas évident, lorsqu'il y a tous les contrats qui sont présentés aux jeunes ou qui sont présentés aux entrepreneurs, que cela soit bien entendu.

Prendre un jeune qui a moins de 25 ans, qui n'a aucune formation, la somme de 700 euros ne paraît pas évidemment suffisante. On sait bien toutes les difficultés que cela va représenter parce qu'il y a non seulement le manque de formation professionnelle, mais il y a aussi un volet qui est tout à fait fondamental qui est celui de l'inclusion sociale d'un jeune qui, peut-être pendant 18 mois et plus, ne s'est pas retrouvé dans un dispositif structuré et avec des normes.

L'aide de 700 euros, cela peut paraître énorme, mais cela signifie qu'il faut encadrer un jeune qui, lui, n'a plus été dans aucun circuit, je dirais même de vie ou de travail normé et encadré. Pour celui qui le prend en charge, il ne s'agit pas seulement de lui donner une compétence professionnelle ou de l'aider à faire le chemin d'une formation active, mais aussi de tout un dispositif de resocialisation qu'il n'est pas facile de mettre en place.

Encore une fois, quels sont les éléments, si vous avez pris le temps de vérifier pourquoi cela marche mieux à Bruxelles et pourquoi cela marche moins bien chez nous ?

Un an pour une mesure, est-ce suffisant pour pouvoir dire qu'elle n'est pas bonne ? Je pense qu'il ne serait pas inutile, à un moment donné, de se reposer la question de voir si on peut laisser en tous les cas encore ce dispositif se développer d'une manière ou d'une autre. Le FIPI est-il tellement différent de ce dispositif ? Comment récupère-t-on tous ces jeunes puisque c'était dans le cadre de la garantie jeunesse qu'un tel dispositif avait été imaginé ? Tous ces jeunes qui l'on appelle les NEET qui ne sont ni dans l'emploi, ni dans la formation, ni dans l'inclusion d'une recherche d'emploi et qui ont complètement disparu des radars.

Je pense que ce contrat d'insertion avait cela comme perspective et je voudrais savoir quelle est la proposition alternative que vous avez ou que vous pensez trouver pour remplacer cette mesure à destination de ce public spécifique qui nécessite non seulement, je le répète, un dispositif d'insertion professionnelle, mais aussi un dispositif d'inclusion psychosociale.

Le dernier point, c'était un budget de 83 millions d'euros pour le dispositif. Vers quelle autre initiative cela est-il affecté ? Cela reste-t-il bien affecté à un public jeune ? Étant jeunes tous ceux qui ont moins de 25 ans. Je rappelle qu'une mesure extrêmement dure qui a été prise par le Gouvernement fédéral consiste à ne donner aucun soutien à des jeunes de moins de 25 ans qui n'ont pas obtenu de diplôme, se retrouvent sans aucun revenu ; moins de 21 ans, sans aucune certification, toujours pas de revenu. Je crois qu'en n'étant pas attentif à la manière dont tout ce public, ces 8 500 jeunes dont on parle - et encore, on aura encore peut-être un certain nombre très important, tous ceux qui sont dans la Commission éducation le savent, que les décrochages les plus intensifs dans ce secteur-là se font généralement aux environs de Pâques et on risque d'avoir encore énormément de jeunes qu'on ne va pas retrouver. Comment est-on attentif à ce que ces 9 000 - 10 000 jeunes, aujourd'hui, demain, vont être remis sur le marché actif du travail ou de la formation sachant - et vous aurez bientôt des questions très importantes - en Commission éducation, nous avons reçu un plan de numérisation extrêmement important et que toutes les questions qui se posent, c'est de savoir de quelle manière la coordination entre le secteur de la formation et de l'emploi et celui de l'enseignement peuvent être mis en place étant donné les enjeux que nous aurons demain sur les nouveaux marchés du travail. On voit ce qui se passe actuellement avec Proximus ou d'autres secteurs. Il est clair que la formation numérique devient extrêmement importante.

Nous sommes évidemment dans mon groupe extrêmement mécontents du résultat obtenu que l'on ne vous impute pas forcément, mais peut-être très mécontents....

(Réaction)

Oui, désolée, mais cela fait un an qu'il y a des initiatives à prendre et cela, on n'en sait rien, mais toujours est-il que le fait de supprimer un dispositif et de ne rien mettre à la place, sachant qu'il y a 8 500 jeunes qui étaient concernés, reste quand même une grande interrogation. Quelles sont les réponses que vous pensez trouver par rapport à cela ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - De la même manière, on prend acte. Ce sont des éléments sur lesquels nous avions déjà eu vent puisque les questions avaient été posées régulièrement en commission et que nous

savions que la mesure ne rencontrait pas le succès attendu avec beaucoup d'étonnement évidemment parce que c'est une mesure qui avait vraiment un objectif bien particulier de fixer, de proposer des contrats à des jeunes, potentiellement plus de 8 000 concernés par la mesure.

Je fais le même constat que le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie qui s'est exprimé en s'interrogeant et en constatant l'échec quantitatif de la mesure, mais regrettant qu'il n'y ait pas eu une évaluation approfondie.

Je voulais vous réentendre, Monsieur le Ministre, pour savoir si simplement le constat de l'échec a été fait, mais n'a pas été approfondi. Pourquoi, le cas échéant, cette évaluation approfondie n'a pas eu lieu ? Pourquoi une comparaison, une analyse du dispositif fonctionnant à Bruxelles n'aurait pas pu donner lieu à des réadaptations, des aménagements de la mesure.

La question se pose de savoir qu'elles sont les alternatives mises en place. Vous avez évoqué le transfert des moyens non utilisés pour cette mesure contrat d'insertion à d'autres dispositifs d'impulsion, mais dans quelle mesure cela va-t-il effectivement toucher les plus jeunes, les moins de 25 ans alors qu'on a un cadre d'une garantie jeunesse qui est voulue et fiancée par l'Union européenne pour offrir une formation ou un emploi à tous les jeunes de moins de 25 ans dans les 4 mois qui suivent leur sortie de l'école ou leur perte d'emploi ? J'aurais voulu avoir votre avis sur l'état des lieux ou les propositions alternatives et en tout cas les résultats de la mise en œuvre de cette garantie jeunesse. Vous avez dit à plusieurs reprises que l'emploi des jeunes vous préoccupait particulièrement. C'est heureux et c'est normal, parce que c'est effectivement une catégorie qui a l'avenir devant elle, mais qui n'a pas en main tous les outils pour s'impliquer et être reconnue dans des formes ou d'autres d'emplois et d'insertion socioprofessionnelle. Il y a donc un travail évidemment important à faire. Quelles sont les propositions que vous faites pour réactiver cette garantie jeunesse, pour en faire une réalité ou en tout cas progresser, en tout cas perdre ces jeunes dans la nature ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - On est quelque part dans une pièce avec plusieurs actes. L'acte de départ, c'est quand le Gouvernement fédéral précédent, dont le Premier ministre était M. Di Rupo - mais peu importe, je ne fais pas de critique aussi, on était aussi partie dans l'aventure - a décidé de limiter à trois ans les allocations d'insertion. Le deuxième acte, c'est quand, dans la campagne électorale, la FGTB a mis cette problématique-là à l'avant des débats sur l'emploi. La réponse du parti socialiste dans la campagne était : « on va proposer un contrat à tous les jeunes au bout de 18mois ». L'acte suivant, c'est la mesure à laquelle nous avons participé avec Mme Tillieux, dans la majorité précédente, de prévoir ce contrat. Ce n'est quand même pas anodin de rappeler que c'est un contrat qui s'appuie sur des mesures qui sont en voie d'extinction - c'était une décision de le faire - : le PTP qui est la mesure la plus emblématique, mais aussi la Convention premier emploi, projets globaux, les emplois jeunes dans le non marchand, les stages de transition et les réductions fédérales de cotisations sociales jeunes. On avait décidé de mettre tout cela de côté et de simplifier. La simplification reste une valeur en soi par cette mesure de l'impulsion/insertion avec un budget de 83 millions d'euros et 9900 contrats espérés. C'était quand même une ambition relativement substantielle.

Nous sommes maintenant à l'acte où l'on fait le bilan, mais cela fait un an que nous le faisons. Vous vous rappelez Monsieur le Ministre, la première question que je vous ai posée, vous m'avez dit « il y en a 7 ou 8, à l'époque, quelque dizaine par la suite ». L'évaluation quantitative est claire, elle est sans appel. Je crois qu'on ne doit pas discuter de cela. Par contre, sur les raisons de cet échec, le débat reste ouvert puisque nous n'avons pas encore, Monsieur le Ministre, l'évaluation qui était annoncée de l'ensemble des aides « impulsions ». Il y aura lieu d'avoir une évaluation plus approfondie sur ce qu'il s'est passé et pourquoi la mesure a été inadéquate. Parce que le public est toujours là, c'est incontestable. Vous le savez bien, Monsieur le Ministre, vous en êtes parfaitement conscient.

L'acte suivant, mais ce n'est pas aujourd'hui, vous aviez annoncé le PFI et peut-être d'autres choses. L'acte suivant c'est : qu'est-ce qu'on va essayer d'autres comme mesure par rapport à ce public-là ? Mais toujours est-il qu'aujourd'hui, on doit avaler la pilule et faire le constat que ce qui était entrepris n'est pas adéquat en l'état, donc il fallait l'abroger.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - J'avais interrogé M. le Ministre, il y a encore quelque temps, par rapport à cette mesure et je suis parfois un petit peu surpris d'entendre les commentaires des uns et des autres, même si chacun s'accorde sur le fait que le constat est bien là : la mesure est totalement inefficace. J'entends dans les propos une sorte d'interrogation par rapport aux éléments qui amènent à ce constat parce qu'effectivement le public est existant. C'est un public auquel on doit être extrêmement attentif, mais on a déjà en partie les réponses dans les éléments de l'ensemble de la mesure, dans sa globalité. On sait que 3 mesures étaient initiées en parallèle de cette « impulsion/insertion ». Quand on regarde les constats du FOREm - je salue le ministre qui a souhaité à avoir une forme de « double cliquée » puisqu'il a non seulement reçu l'avis du CESW, mais il a également demandé au FOREm pour bien avoir la certitude que l'analyse par rapport à la mesure était identique et c'est le cas -, celui-ci nous dit très clairement que cette mesure-là est moins plébiscitée par les employeurs parce qu'elle vient directement en

concurrence de deux mesures qui sont également possibles et dans lesquelles les jeunes peuvent s'inscrire : à la fois la mesure « impulsion -25 » et à la fois la mesure « 12mois et plus » qui offre évidemment plus de souplesse. Si on regarde les arguments qui font que cette mesure n'a pas rencontré un succès exceptionnel, c'est notamment le taux d'inoccupation des jeunes qui doit être de minimum 18 mois et l'obligation pour l'employeur de pouvoir engager la personne pour une période 12 mois. J'en viens à votre réflexion, Madame Zrihen, qui était de dire que 700 euros pour la mesure, ce n'est sans doute pas assez. C'est un constat que je partage, mais je ne suis pas certain, par rapport à la formation, par rapport au dispositif qui a été voté à l'époque par Mme Thillieux - à l'époque je n'étais pas en Commission - qu'on a entendu beaucoup de voix de votre côté pour dire que le taux d'aide de la subvention était trop peu élevé, même s'il avoisine déjà 700 euros, ce qui était significatif. On nous dit également qu'un an est peut-être un peu court pour tirer des conclusions sur la mesure. On rappelle aux uns et aux autres que le taux de succès de la mesure est de 1 %. On ne parle pas de 35 %, de 40 % ou d'un taux qui serait déjà totalement insatisfaisant. Ici, on est proche de zéro. Donner du temps au temps pur évaluer une mesure qui est déjà proche de zéro, je ne pense pas que ce soit extrêmement judicieux.

C'est peut-être une question que Monsieur le Ministre pourra préciser ou en tout cas des éléments qu'il pourra préciser dans ses réponses : on sait qu'il y avait un budget global de 83 millions d'euros. Il a été évoqué par deux de mes collègues. Toutefois, je pense que le volet contrat/insertion à proprement parler était nettement inférieur et de l'ordre de 30 millions d'euros. En outre, c'est un budget qui a fait l'objet notamment de réajustements pour tomber, à l'initial 2019, à pratiquement rien du tout. La question qui se pose ensuite, c'est de savoir ce qu'il en est pour les contrats existants : de quelle manière vont-ils s'éteindre de manière naturelle ? Enfin vous avez annoncé, à travers le PFI, vouloir renforcer notamment la formation. Là, on est bien dans un type de contrat tripartite qui favorise l'apprentissage. C'est l'esprit fondamental de la mesure, à la fois avec le FOREm, l'employeur et l'apprenant de créer une relation qui permette de mieux apprendre avec un dispositif qui est malgré tout intéressant, notamment pour l'employeur. Vous aviez aussi mis un focus notamment sur les métiers en pénurie avec une mesure coup de poing. A-t-on déjà, à l'heure actuelle, une première idée de l'impact de cette mesure ? Voilà les quelques questions et commentaires que je souhaitais faire sur cette proposition.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci, Madame Zrihen, de ne pas m'imputer l'échec de cette mesure, parce que je me souviens que j'étais à votre place quand on a abordé les différentes aides « impulsion ». S'il y en a bien une pour laquelle j'émettais beaucoup de doutes par rapport à son efficacité, c'était celle-là. Je me souviens d'avoir eu des débats avec Mme Thillieux sur le sujet.

Maintenant, soyons clairs, c'est un dispositif venant en aide aux jeunes qui ne marche pas et je ne me réjouis pas que l'on ait à peine quelques contrats.

Madame Ryckmans, vous parlez d'une analyse approfondie. Je veux bien faire travailler le FOREm ou le CESW davantage qu'ils ne l'ont fait dans cette analyse, mais, déjà quand vous avez les chiffres, l'analyse approfondie est faite. Cela veut-il dire qu'il n'y a pas une préoccupation par rapport aux jeunes ? Comment aider les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle, c'est autre chose. Ce n'est pas uniquement une question d'argent que de dire : « 700 euros par mois, n'est-ce pas peu pour l'entrepreneur ? » L'aide Impulsion pour les moins de 25 ans, c'est 500 euros. C'est donc moins et cela fonctionne très bien. C'est bien la preuve que ce n'est pas uniquement une question d'aide pour l'employeur. Cela ne marche pas du tonnerre à Bruxelles non plus. J'ai encore eu des informations récentes – il y avait d'ailleurs un article dans *L'Écho* ces deniers jours – et cela ne marche pas nécessairement mieux à Bruxelles qu'en Wallonie.

On est face à la problématique de l'éloignement du demandeur d'emploi, qu'il soit jeune ou pas, par rapport au marché du travail. Il y a aussi beaucoup de jeunes aujourd'hui – et le taux de chômage est bien trop fortement élevé – qui se retrouvent comme demandeurs d'emploi et qui sont éloignés du marché du travail. C'est tout le débat et l'importance de la formation et de l'acquisition de compétences du jeune. Cela démontre que nous avons des aides à l'emploi, puisqu'il s'agit d'aides à l'emploi, et que la réinsertion sur le marché du travail, y compris de jeunes, passe par d'autres dispositifs et par d'autres structures que le FOREm ou que les aides à l'emploi. Les jeunes doivent également avoir un travail de fond, d'apprentissage et de savoir-être.

Les raisons de l'échec, c'est aussi le délai d'inoccupation de 18 mois qui pose un véritable problème. Je rappelle que c'est un avis partagé par le CESW et le FOREm.

Une façon d'avoir l'accompagnement le plus juste, c'est-à-dire celui qui correspond le plus aux besoins du demandeur d'emploi et notamment du jeune, c'est ce fameux dossier unique de parcours du demandeur d'emploi : son parcours scolaire, de formation, de réinsertion et toutes les informations que l'on peut rassembler pour éviter qu'un demandeur d'emploi ne se retrouve dans une structure puis l'autre et que l'on puisse vraiment l'accompagner de la façon la plus pertinente possible. Au niveau du FOREm, le dossier unique existe

à présent. Nous avons des réunions couramment avec les différentes structures - MIRE, CISP, régies de quartier, CPAS – et nous avons refixé des réunions au mois de décembre. On va se revoir pour voir comment on peut alimenter ce parcours de formation et que ce soit un outil au profit du demandeur d'emploi. C'est ce que j'ai expliqué au différents opérateurs : ce n'est pas nécessairement contrôler, c'est de voir son parcours pour l'orienter vers le meilleur dispositif et la meilleure structure par rapport à sa situation. Nous continuons à travailler sur ce dossier unique et pas uniquement 360 degrés au FOREm, mais qui soit aussi ouvert aux MIRE et CISP afin qu'ils alimentent ce dossier et ce parcours de formation, et que le demandeur d'emploi puisse lui-même le compléter et le nourrir.

Par rapport à la promotion, au lancement de la mesure au 1er juillet 2017, 8 439 jeunes dans les conditions de la mesure Impulsion-Insertion en ont été informés par courrier. Ensuite, systématiquement depuis le 1er juillet 2017, tout jeune répondant aux conditions de l'Impulsion-Insertion a été convoqué pour lui présenter et le sensibiliser à cette nouvelle aide. Depuis le 1er juillet 2017, en moyenne, près de 500 jeunes ont été ciblés et convoqués mensuellement parce qu'ils étaient éligibles à l'aide Impulsion-Insertion.

Que fait-on pour les jeunes ? C'est un travail au quotidien du FOREm dans son encadrement et dans son accompagnement. C'est un travail au quotidien des différentes structures qui permettent la réinsertion, mais aussi l'inclusion psycho-sociale à travers les structures qui existent aujourd'hui. C'est cela qui compte. Comme je l'ai dit au FOREm, avoir des jeunes qui, après neuf ou dix mois, ne sont dans aucun parcours de formation ou d'insertion, ce n'est pas normal. Quand les jeunes s'inscrivent au FOREm, ils doivent être pris en charge beaucoup plus tôt et l'on doit leur proposer un dispositif, quel qu'il soit, beaucoup plus tôt qu'on ne le fait aujourd'hui.

En ce qui concerne le budget, Mme Tillieux mentionnait un budget de 83 millions d'euros destiné à l'Impulsion-Insertion et ventilé de la façon suivante :

- 33 millions d'euros relatifs aux aides à l'emploi « recyclées » ;
- 8 millions d'euros en provenance du budget PTP ;
- 12 millions d'euros en provenance du budget CPE ;
- 4,6 millions d'euros en provenance du budget emploi jeunes non-marchand ;
- 8 millions d'euros en provenance du budget stages de transition ;
- 19 millions d'euros relatifs aux réductions de cotisations sociales jeunes, par exemple la carte Start ;
- un budget supplémentaire de 31 millions d'euros.

Dans son avis, le CESW souhaite savoir ce qu'il est advenu de ces montants. C'est bien évidemment logique et certains parlementaires en font la demande aujourd'hui. Même s'il y avait peut-être une intention de la ministre de supprimer mes dispositifs CPE et emplois jeunes dans le secteur non marchand, ils existent toujours aujourd'hui et ces budgets ne sont donc pas disponibles. Concernant les dispositifs PTP, stages de transition et réductions fédérales de cotisations sociales jeunes, les mesures abrogatoires de ces dispositifs sont toujours en cours et des budgets sont toujours nécessaires pour les dispositifs PTP.

Dans sa note, la ministre annonçait un budget de 83 millions d'euros. Dans les faits, seuls 15 950 000 euros ont été budgétés. Entre la note et ce qui a été budgété, il y avait une énorme différence. La réorientation de ces moyens a notamment été vers les autres aides Impulsion où les montants avaient été sous-estimés. Il y a eu beaucoup plus d'interventions qu'initialement prévu. Pour le budget 2019, c'est un peu différent puisqu'on a tenu compte du non-succès de l'opération.

Enfin, un dernier volet et peut-être une considération plus personnelle puisque Mme Zrihen parle de la numérisation. Je suis intimement convaincu que la transition digitale et numérique pour les entreprises est essentielle et qu'elle passe par les formations. Le numérique doit être intégré dans tous les parcours de formation, ce que le FOREm et l'IFAPME s'accrochent à faire, avec aussi toute une série d'initiatives en matière de codage qui se prennent et qui fonctionnement très bien.

Si on prend l’exemple de Charleroi avec BeCode, par exemple où il y a eu une extension de la programmation. Il y a eu l’extension aussi à Liège et on voit que ce sont des jeunes qui ont échoué dans tout leur parcours jusqu’à présent et à travers un projet très concret, ils accrochent à ce projet-là et tout à coup, ils sont assidus aux formations, ils sont motivés et cela leur permet de réaliser des stages et puis d’insérer le marché du travail. On tente donc de multiplier ce type d’opération.

Je pense que l’on ne va pas épuiser le débat aujourd’hui sur ce qu’il faut continuer à faire davantage par rapport aux jeunes. C’est clair que c’est une réelle priorité dans certaines sous-régions en particulier.

Je pense qu’on s’y préoccupe très fortement avec les différents opérateurs de formation, avec toutes les initiatives qui peuvent être prises pour leur accorder aussi, outre les aides que l’on peut rapporter en matière de formation ou d’emploi, le meilleur accompagnement et le meilleur encadrement pour leur permettre une inclusion psychosociale qui mènera sur le circuit du travail.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Istaz-Slangen.

Mme Istaz-Slangen (PS). - En écoutant M. Drèze, j’ai vraiment eu l’impression que l’on faisait le réseau

funèbre de ce dispositif. Sans aucune idée moralisatrice ou intention de moralisation quelle qu'elle soit, je ne peux pas m'empêcher de penser qu'on ne lui a pas vraiment donné sa chance à ce dispositif. Pourquoi ? Car c'est un dispositif qui est jeune. Je me permets d'insister sur cet élément. C'est un dispositif qui date du mois de juillet 2017 qui était entré en vigueur à cette époque. Je me demande dans quelle mesure la courte durée de vie de cette mesure a permis ou pas son appropriation par les différents acteurs concernés du secteur.

M. le Ministre a brièvement évoqué les actions qu'il a menées afin d'attirer l'attention, notamment des jeunes travailleurs ou des jeunes demandeurs d'emploi par rapport à cette mesure. Je me demande si ces différentes démarches qui ont été faites étaient suffisantes. Je me demande également quelles étaient les interpellations qui ont été faites par rapport aux employeurs afin d'attirer leur attention sur ce dispositif.

Je regrette d'autant plus que cette mesure soit déjà remise en cause. J'ai l'impression que les propositions alternatives qui viennent d'être brièvement évoquées sont assez légères par rapport au dispositif supprimé, lui, dans sa globalité. N'avait-on pas un peu de temps, avant de revenir sur cette mesure ? Lui a-t-on donc laissé la possibilité de convaincre. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Brièvement, je voudrais juste dire... J'ai repris l'avis du Conseil économique et social sur l'absence d'une évaluation approfondie. Monsieur le Ministre, vous évoquez que ce n'est pas les montants alloués qui en seraient l'explication, mais c'est d'autant plus interpellant et intéressant de savoir pourquoi ce dispositif n'a pas eu le résultat escompté. Il faut continuer la réflexion. C'est juste une petite « rectification » ou un petit complément par rapport à ce que j'avais évoqué. On pourra se demander si les mesures des différentes autres propositions sur la table sont de nature à compenser ou à répondre vraiment à la demande de tous ces jeunes dans le cadre de la garantie jeunesse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Brièvement, je pense avoir entendu les raisons qui amènent à ce constat d'échec. Je pense que quand on parle de bonne gouvernance, ne pas remettre en cause un dispositif qui réalise un taux de succès de 1 %, ce serait considéré pour n'importe quel gestionnaire, comme une faute grave. Aujourd'hui, M. le Ministre est cohérent dans la stratégie qu'il souhaite mettre en place et dans la dynamique qu'il souhaite insuffler à savoir une meilleure réallocation des ressources. Quand un dispositif ne fonctionne pas, à partir du moment où l'objectif premier qui est partagé par l'ensemble des parlementaires est de faire en sorte que les jeunes puissent trouver rapidement un emploi, il nous appartient, si cela ne fonctionne pas, de directement corriger le tir et cela doit s'accompagner. C'est peut-être une culture qui a fait défaut dans le passé d'une évaluation permanente, car un dispositif peut très bien marcher de manière temporaire et puis, pour différentes raisons, s'éteindre et se révéler inefficace. Enfin, pour terminer, Monsieur le Ministre, j'attire votre attention également sur une autre mesure même si ce n'est pas l'objet du débat, mais en termes de communication à l'endroit des employeurs, cela a été abordé. C'est la mesure qui concerne les personnes de 55 ans et plus. Je pense que c'est un bon dispositif. C'est un dispositif qui permet aussi d'offrir une aide assez importante et même si le taux de succès est beaucoup plus élevé qu'un pour cent pour les personnes plus âgées, il est encore insuffisant, mais qu'il est nécessaire de mieux le faire connaître encore auprès des employeurs, car c'est une mesure qui, elle, peut réellement porter ses fruits et qui ne rentre pas ou rarement en concurrence avec les deux autres mesures que j'ai évoquées tout à l'heure. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lejeune.

M. Lejeune (MR). - Je ne pensais pas intervenir, mais ayant entendu certaines choses, je me permets de le faire puisqu'on est dans le cadre d'une discussion générale. Quand un médecin use d'une thérapie pendant un an et demi, je pense que lui-même change de thérapie et ne va pas plus loin. L'acharnement thérapeutique n'amène à rien. Deuxièmement, quand une mesure comme celle-là impose un délai d'inoccupation de 18 mois, personnellement, qu'il tombe dans le débat, je trouve cela innommable. Espérer que quelqu'un ait 18 mois d'inoccupation pour pouvoir bénéficier d'une aide supplémentaire, c'est une chose, dans mon entêtement est inconcevable.

Troisièmement, je pense qu'il vaudrait mieux mettre le paquet sur le préventif pour essayer de ne pas en arriver à un tel gâchis. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Peut-être deux ou trois éléments pour dire que je comprends qu'une formation politique qui en effet, est une mesure phare de la campagne électorale. Je me souviens des débats avec M. Magnette à l'époque lors d'un face à face où on allait régler le problème de tous les jeunes sans-emploi. Je peux comprendre que l'on parle de raisons funèbres. C'est vrai que l'on met fin au dispositif, mais si on ne mettait pas fin au dispositif après un an et demi, que se passerait-il ? C'est que dans six mois ou dans un an, on n'aurait pas des chiffres plus élevés. On me dirait alors : « Monsieur le Ministre, faites-vous ? ». On va donc mobiliser des gens au FOREm. Il faut faire la promotion

sur le nombre de publics qui ont été ciblés, les courriers qui ont été envoyés, les contacts qui ont eu lieu pour quelques contrats.

À un moment donné, le FOREm, quand cela ne fonctionnera pas, il faut être clair aussi. Quand vous avez un jeune avec 18 mois de chômage, pourquoi l'impulsion moins de 25 ans fonctionne-t-elle très bien avec une prime de 500 euros inférieure à 700 euros ? C'est parce qu'il faut quand même dire les choses comme elles sont. Le jeune qui a 18 mois de chômage, ce n'est pas nécessairement le premier choix de l'entrepreneur. Sur cela, je rejoins Mme Zrihen. Ce n'est alors peut-être pas par le biais d'une prime. C'est se dire que là, il faut un accompagnement et un encadrement. Ce n'est pas uniquement une aide à l'emploi. Je suis tout à fait d'accord. C'est de se dire qu'il y a des indépendants, des entreprises, qui vont jouer le jeu de la réinsertion psychosociale comme cela a été dit à travers la formation, mais cela passe par un autre dispositif. Il faut quand même être très clair. Quand vous avez le choix entre une prime de 500 et 700 euros et un jeune qui sort de l'école ou quelqu'un qui s'est un peu perdu et qui a deux ans et demi de chômage, il faut aussi se mettre à la place de l'employeur, de l'entreprise. Je dis donc que cela passe par autre chose. Soyons clairs, car je ne veux pas que l'on interprète mes paroles.

Je dis toujours qu'il ne faut laisser personne sur le bord du chemin et ces personnes-là doivent être prises en charge, accompagnées et encadrées, mais peut-être différemment. C'est cela l'échec du dispositif, on ne doit pas nécessairement aller plus loin. L'échec d'un dispositif, il n'y a pas mort d'homme. À un moment donné, c'est aussi une responsabilité des pouvoirs publics de dire qu'il faut réorienter.

On ne va pas maintenir le dispositif. Je sais ce qui va se passer : dans six mois, on posera des questions et les chiffres ne seront pas meilleurs. C'est se faire des illusions.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, comprenez bien que l'on entend bien que le choix qui est fait d'arrêter la proposition vient simplement d'un rapport numérique entre les investissements et le résultat obtenu par rapport au résultat attendu. C'est clair, c'est un constat, on ne sait pas y échapper. La difficulté est que la réponse doit être beaucoup plus proactive. Je vous entends bien, parce que vous semblez plus ou moins comprendre que quelqu'un qui a plus de 18 mois et qui était éloigné que ce soit du dispositif de formation scolaire ou d'un dispositif de formation professionnelle et qui doit être réinséré a besoin d'un accompagnement psychosocial. C'est reconnu par tous, c'est ce que l'on voit.

La question est : que fait-on ? Dans l'opposition, c'était « plus de 18 mois ». Vous aviez tellement d'énergie, d'engagement et de propositions que c'est cela que j'aurais voulu voir se réaliser aujourd'hui. On peut très bien se tromper. On s'attendait à beaucoup plus de proactivité.

Les 15 millions d'euros qui auraient fait le total de ce qui aurait été vraiment investi pouvaient très bien être affirmés comme étant investis dans les CISP, dans les MIRE, dans les régies de quartier, de manière extrêmement pratique, et de faire en sorte que demain on puisse rapidement dire : « Je rappelle à tous ces jeunes qui n'ont plus du tout de revenu... »... parce qu'il ne suffit pas de vouloir les réinsérer, il faut aussi donner tout simplement des moyens financiers pour pouvoir avoir cette mobilité, pour pouvoir avoir des contacts. J'ai des jeunes qui sont prêts, mais qui n'ont pas la capacité d'avoir ni de l'Internet – on l'a vu en télévision il n'y a pas si longtemps – ni des GSM, ni pouvoir aller en bus. Un trajet de bus, c'est 2 euros. C'est tous ces systèmes-là qui pouvaient être investis de manière beaucoup plus proactive. Ils sont 8 500, demain 9 000.

Déjà tous les dispositifs que nous avons – CISP, MIRE, régies de quartier, FOREm – sont hyper chargés. Les gens commencent à 9 heures du matin et ils continuent à travailler jusque 16 heures, 17 heures. Le nombre est très important.

Je me permets donc d'insister en disant qu'il faut une opérationnalité beaucoup plus proactive sur la formation de ces jeunes et peut-être qu'aller rechercher des dispositifs comme validation de compétences que l'on peut renforcer, travail sur des unités beaucoup plus courtes, sur des formations numériques, partir des potentialités que ces jeunes ont parce que l'on ne sait pas évaluer, pour beaucoup d'entre eux, quels sont leurs potentiels ; tout cela pourrait être des opportunités.

Je plaide simplement l'urgence, pas simplement le constat. Je trouve que, ce que l'on entend ici, c'est plus un constat.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame Zrihen, c'est 2,5 milliards d'euros pour les aides à l'emploi, à la formation et la réinsertion socioprofessionnelle. En Wallonie, voilà le budget. Avec un taux de chômage le plus élevé en Europe, avec un taux d'emploi extrêmement faible, avec un taux de réinsertion sur le marché du travail... À un moment donné, j'en ai assez, d'une part, de venir toujours avec des nouveaux dispositifs. Les dispositifs et les structures sont abondants en Wallonie et il faut être plus efficace. Plus efficace, c'est réinsérer des jeunes sur le marché du travail, mais quand on investit 2,5 milliards d'euros, avec les résultats que l'on a aujourd'hui, il faut peut-être se poser une question. Quand vous avez un jeune que

l'on ballotte du FOREm à une régie de quartier, à une MIRE, à un CISP puis à un autre CISP, puis encore à un autre CISP, à un moment donné il faut se poser les vraies questions.

Je ne vais pas inventer l'eau chaude. Ce que je veux, c'est que toutes ces structures et ces dispositifs fonctionnent de façon optimale. C'est cela que je souhaite aujourd'hui.

Je suis un peu marri de voir quand... Je prends toute une série d'initiatives, parce que quand vous dites « c'est un constat », je peux vous dire que j'en prends avec le FOREm et avec toutes les structures. Dès que vous touchez à un dispositif ou à une structure, vous prenez une volée de bois verts parce que vous osez y toucher, vous osez aborder l'efficacité dans la politique que l'on mène, vous osez mettre en doute le fonctionnement des structures.

J'ai toujours dit que des tas de structures fonctionnent remarquablement, mais à un moment donné vous avez eu... Je ne sais pas si vous étiez là pour le rapport de la Cour des comptes concernant certains CISP, où vous avez un dépassement salarial de plus de 120 000 euros. Mme Vanbockestal n'a pas cela au FOREm, donc il faut se poser des questions.

Dès que l'on touche à cet environnement, on se fait taxer de méchant, de contrôleur, de gendarme, de celui qui n'aime pas les jeunes, de celui contre l'insertion.

Pourquoi le parcours de formation me semble-t-il tellement essentiel ? Parce que cela nous permettra d'orienter les personnes, y compris les jeunes, vers les meilleurs services. Pourquoi est-ce que je veux, outre les CISP, les MIRE, les régies de quartier, le FOREm, ajouter les CPAS ? Parce qu'ils ont un rôle de proximité important, comme les Agences locales de l'emploi, comme les maisons de l'emploi. Quand on aura ce parcours de formation unique, ce sera tout profit pour le demandeur d'emploi.

Savez-vous les résistances que j'ai par rapport à ce parcours ? Des tas d'opérateurs me disent que cela ne servira à rien. Je vous dis que cela servira. Voilà donc toute une série de réformes.

Venir dire que l'on va mettre 15 millions d'euros et que je vais inventer un nouveau dispositif. Je ne vais pas venir inventer un nouveau dispositif et faire croire, à cinq mois des élections, que j'ai trouvé la panacée pour le public jeune. D'autres l'ont fait et cela n'a pas fonctionné.

Je pense qu'il faut aussi se dire que, par rapport à tout ce qui existe aujourd'hui, on doit rendre cela plus efficace, plus opérationnel. C'est le défi et je m'y attelle tous les jours, avec toutes les critiques que vous pouvez supposer de tous les secteurs.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, quand vous relirez le compte rendu, vous vous rendrez que je ne vous ai pas demandé d'inventer de nouveaux systèmes. Je vous ai simplement dit que l'on doit justement renforcer les systèmes existants comme ceux que vous avez dits, qui sont CISP, MIRE, régies de quartier. J'ai simplement dit que, par rapport à cela, il y a un dispositif complémentaire qui existe déjà, qui est celui de la validation des compétences. Mais comme il n'est pas dans le registre habituel des dispositifs, il risquerait de ne pas être pris en considération. Puisque le budget qui avait été évoqué était les fameux 15 millions d'euros, avec toutes les déductions que vous avez faites, je dis simplement que ces 15 millions d'euros doivent être retransférés vers des opérateurs qui, puisque vous les chargez de cette mission complémentaire de récupérer tous ces jeunes qui n'iront pas vers tout cela, pourraient en faire encore plus. Mais il faut les renforcer.

Je n'ai rien dit par rapport au dispositif d'un parcours complet d'insertion ou d'un parcours complet sur le marché du travail, je parle simplement de renforcer, mais renforcer signifie qu'il faut donner un peu plus de moyens.

Il n'y a donc pas d'opposition, mais c'est sur le fait qu'il faut avoir une procédure plus proactive. Les résistances, de toute façon, c'est le lot de tout celui qui veut changer quelque chose.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Ici, votre intervention est beaucoup plus nuancée que la précédente, où vous disiez : « Monsieur le Ministre, vous faites un constat, vous ne faites rien. »

(Réaction de Mme Zrihen)

Non, je fais un constat et j'en tire les conclusions. Je vais vous donner un exemple : le taux d'adressage du FOREm aux MIRE. Au Parlement wallon, on a fait un décret pour le public plus éloigné du marché du travail de dire : « Le FOREm adresse aux MIRE pour que les MIRE puissent avoir un accompagnement personnalisé », puisque vous avez un accompagnateur pour 40 personnes dans les MIRE, ce qui est fort différent au niveau du FOREm. Vous avez une structure, les MIRE, qui doivent s'occuper des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail, mais qu'il y ait un adressage important.

Quand on me dit : « On n'a pas toujours le réflexe d'adresser vers les MIRE ». Je l'ai déjà dit ici, je ne peux pas accepter cela.

Le travail se fait donc au quotidien pour faire en sorte que les différentes MIRE puissent bien avoir un public adressé par le FOREm.

Quand je parle du parcours de formation des demandeurs d'emploi. Vous savez qu'aujourd'hui par rapport à ce qui est fixé dans les décrets, et cetera, on ne pourra pas avoir un parcours de formations pour un demandeur d'emploi qui n'est pas adressé par le FOREm. À un moment donné, il faudra changer le décret. Mais, on ne va pas se dire, quand on voit le pourcentage faible de personnes adressées par le FOREm, que ce soit dans les MIRE, que ce soit dans les CIF, il faut que ce soit un parcours, je vais dire, pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, que l'on soit adressé ou pas par le FOREm. J'essaie de vous dire qu'au quotidien, nous y travaillons.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret abrogeant le décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion et l'arrêté du 22 juin 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion (Doc. 1245 (2018-2019) N° 1).

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté par 6 voix contre 4.

Art. 2 à 4

Les articles 2 à 4 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 à 4 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret abrogeant le décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion et l'arrêté du 22 juin 2017 portant exécution du décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion (Doc. 1245 (2018-2019) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté par 6 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

- La séance est suspendue à 16 heures 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 39 minutes.

(Mme Simonet, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. HENQUET À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES CRAINTES CONCERNANT L'AVENIR DU FOREM »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les craintes concernant l'avenir du FOREm ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Monsieur le Ministre, dans un entretien qui a été accordé à la Libre le 30 décembre 2018, l'administratrice générale du FOREm dit craindre la fin du financement du plan Marshal qui pourrait mettre le FOREm en difficulté dans les années à venir, puisque pratiquement 600 emplois ne seraient plus financés. Toujours selon elle, concernant les métiers en pénurie, si les jeunes ne veulent plus être maçons ou boucher, c'est parce qu'ils évoluent, et je cite : « Dans un monde plus sexy que ces métiers manuels.

De plus, pour trouver 50 jeunes qui se forment à la boucherie pour pourvoir 36 postes vacants, il a fallu faire un travail de matraquage et appeler les gens, cela prend un temps fou, c'est très laborieux et c'est presque un travail personnalisé ».

Enfin, dans *L'Écho* du 4 janvier 2019, cette fois, elle se dit inquiète d'une arrivée possible d'une septième réforme de l'État qui verrait une demande flamande visant à scinder les allocations de chômage et à

transférer la problématique des chômeurs non mobilisables, c'est-à-dire les chômeurs de longue durée. Or, on sait qu'il y a plus de chômeurs de longue durée en Wallonie que dans le nord du pays, cela pourrait donc poser problème.

Monsieur le Ministre, je voulais vous poser les questions suivantes.

Comment analysez-vous de manière générale les propos de Mme Vanbockestal dans le contexte actuel ?

Que pensez-vous de cet argument du monde plus sexy pour justifier le refus de la part des jeunes d'exercer des métiers manuels ? Est-ce suffisant, plausible, crédible comme argument ?

N'est-ce pas le rôle des conseillers du FOREm - je pensais naïvement que oui - que d'organiser un travail personnalisé puisque l'on sait que ce sont des jeunes adultes en difficulté, afin d'espérer mettre un maximum de jeunes à l'emploi, même si cela prend du temps. Le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ? Cela rejoint un peu le discours que nous avons eu tantôt lors du décret Insertion.

Enfin, comment vous positionnez-vous concernant cette éventuelle septième réforme de l'État avec les craintes énoncées ci-dessus ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, je pense que dans les déclarations, il faut être prudent et la gestion du FOREm nécessite une attention, une mobilisation à temps plein, complète et c'est un élément que je souhaite dire, puisque le défi de l'emploi et le défi de la formation sont essentiels.

Concernant d'abord les chiffres qui sont donnés, notamment par rapport aux bouchers, puisque c'était l'exemple que l'administratrice générale donnait, je voudrais préciser que, avec plus de 206 000 demandeurs d'emploi et de nombreux postes à pourvoir, le FOREm doit vérifier au mieux l'employabilité des demandeurs d'emploi.

Pour reprendre l'exemple des bouchers et « le temps fou nécessaire pour mobiliser suffisamment de demandeurs d'emploi », je souhaite rapporter les chiffres issus de l'action de gestion active de la réserve de main-d'œuvre, GARMO, étude réalisée à ma demande par le FOREm – les chiffres sont un peu différents. Sur les 268 demandeurs d'emploi inscrits comme bouchers et inoccupés depuis deux ans, 155 ont pu être contactés et parmi eux, seule la moitié voulait travailler comme boucher. Au final, seuls au mieux neuf demandeurs d'emploi sont entrés en formation qualifiante au terme de la GARMO. Là, il y a quand même un « stuut ». Je dis qu'à un moment donné, le *screening* des demandeurs d'emploi, la vérification de l'employabilité doit être une priorité.

Je suis assez interpellé par ces résultats inquiétants et je ne peux me satisfaire de la part du FOREm – soyons clairs – que l'on dise que l'on ne sait rien y faire, que cela prend du temps. Non, je suis convaincu – je l'ai dit et je le dis très souvent dans mes interventions ici dans mes réponses – qu'il est important de suivre et d'accompagner de la façon la plus personnalisée qui soit nos demandeurs d'emploi.

Je rappelle quand même que les demandeurs d'emploi, même si les chiffres sont encore très inquiétants, notamment chez les jeunes, diminuent. Donc, à un moment donné, le public qui reste doit être vraiment suivi personnellement.

Je trouve que cela ne motive pas. D'ailleurs, j'ai été un peu surpris de la déclaration, parce que cela ne motive pas les agents du FOREm alors que les agents du FOREm sont motivés dans l'accompagnement, parce que les agents du FOREm doivent être mobilisés et orienter vers un emploi ou une formation adéquate pour le demandeur d'emploi.

C'est vrai que les déclarations des demandeurs d'emploi doivent être vérifiées afin que leur dossier reflète au mieux leurs compétences et leurs capacités.

Deuxième élément concernant l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi - et j'en ai fait une priorité, cela a encore été dit tout à l'heure avec un taux de chômage de 30 % chez les moins de 25 ans -, le travail doit être poursuivi en termes de mobilisation, d'orientation et de formation. Quand on a autant de métiers en pénurie ou de métiers critiques - et c'est aussi le sens de l'opération « Coup de poing », des incitants pour les formations dans les métiers en pénurie -, on doit veiller, et le FOREm doit veiller, à orienter encore davantage les demandeurs d'emploi vers des formations qui mènent à des métiers en pénurie de main-d'œuvre, puisque c'est quasi un emploi assuré à la clé.

Comme je l'entends parfois, il ne s'agit pas d'imposer à un jeune d'être boulanger, d'être mécanicien, d'être maçon, d'être menuisier, mais simplement de choisir, parmi ces métiers, une formation qu'il va apprendre à appréhender, des compétences à acquérir et à aimer un métier. Je ne veux pas être fataliste et être résigné en disant que les jeunes, on ne saura rien y faire, ils sortent de l'école, ils ne sont pas formés, ils sont un peu déboussolés. Non, je suis désolé. C'est le rôle du FOREm. Autant vous dire que j'ai bu mon café de travers quand j'ai vu le titre : « Les jeunes Wallons ne veulent plus être maçons ». Et que fait-on ? On a besoin de métiers techniques, des métiers manuels. On a besoin de métiers technologiques. Demain, on aura besoin de maçons, on aura besoin de boulangers, on aura besoin d'artisans. J'ai donc été surpris et désagréablement

surpris, parce que je pense que le message qui est donné aux agents du FOREm mais aussi aux jeunes Wallonnes et Wallons, n'est pas un bon message. Que l'on ne vienne pas me parler de pénibilité, ce sont des emplois qui sont moins pénibles qu'ils ne l'étaient hier et c'est à la limite de l'indécence à l'égard de tous ces travailleurs qui se lèvent depuis des années et des années pour être maçon, pour être menuisier, pour être mécanicien, pour être infirmier, garde-malade. À un moment donné, que l'on arrête ce type de discours. Autant vous dire que je n'étais pas heureux parce que c'est un mauvais signal que l'on donne.

Concernant la septième réforme de l'État, je ne sais pas où l'on va chercher cela – je suppose que c'est par le porte-parole de Bart De Wever –, mais j'entends toutes les formations politiques francophones dire qu'il ne faut pas de septième réforme de l'État. Et je suis évidemment d'accord. C'est à nous, francophones et Wallons, à nous prendre en mains, et cette septième réforme de l'État est tout à fait déraisonnable aujourd'hui. Y aura-t-il une septième réforme de l'État dans 5, 10, 15, 20 ans, probablement, peut-être, mais que l'on ne vienne pas aborder la septième réforme de l'État.

Je n'ai donc pas compris – je dois bien vous l'avouer – cette déclaration. Il y a eu une sixième réforme de l'État. On a absorbé, au niveau de la Région wallonne, d'importantes matières en termes d'emploi et de formation notamment. Il y a des maladies de jeunesse. On a du boulot, on a du pain sur la planche et j'en réfère aux échanges que l'on a eu avec Mme Zrihen concernant le décret tout à l'heure. Je ne sais pas, je n'ai pas compris et je m'inscris en faux par rapport à la nécessité d'une septième réforme de l'État. Ce sont des déclarations qui ne m'ont pas rendu heureux pendant la période des fêtes et je pense que ce sont, pour le moins, des déclarations qui sont maladroites et qui donnent de mauvais signaux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Je vous rejoins tout à fait, c'est évident que le mot d'ordre général devrait être en Wallonie d'avoir un discours qui soit motivant, dynamique et qui incite les jeunes à se mettre en route pour essayer de retrouver un travail, même si ce n'est pas toujours évident, mais à partir du moment où l'on est responsable d'une OIP importante, trouver les mêmes excuses pour qu'il n'y ait pas de démarche, je trouve que c'est le monde à l'envers. Évidemment, on ne va pas y arriver si l'on tient des propos pareils. Ce n'était pas les premiers puisque, déjà, un mois avant, je vous avais interpellé sur d'autres affirmations de l'administratrice générale.

De plus, je trouve cela offensant pour les métiers manuels parce que nous, dans l'enseignement, on essaie de valoriser et revaloriser l'enseignement qualifiant ; tenir ces propos-là, je trouve cela tout à fait déraisonnable.

Deuxièmement, concernant cette affirmation que cela prend un temps fou d'accompagner les jeunes, que c'est très laborieux et que c'est presque un travail personnalisé, moi je me suis dit, en lisant cela que c'était un peu étonnant quand même.

Il me semblait que le rôle des conseillers au FOREm, c'est tout de même de faire un accompagnement individualisé. On sait très bien que si l'on veut les aider parce qu'il y a un parcours de vie un petit peu difficile, il faut prendre chaque cas, un à un, et essayer de le remotiver pour essayer de faire en sorte que l'on puisse remonter la pente et trouver un emploi. Le « presque un travail personnalisé », elle a l'air de dire que c'est quelque chose d'exceptionnel quand on le fait. Je trouve que cela devrait être la norme, point à la ligne, sinon on n'y arrivera pas.

QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN AFFAIRES COURANTES DANS LES POLITIQUES DE L'EMPLOI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la collaboration avec le Gouvernement fédéral en affaires courantes dans les politiques de l'emploi ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est un sujet que nous avons déjà abordé par le passé.

Depuis votre entrée en fonction, vous avez marqué la volonté de nouer des rapports positifs et constructifs au niveau intrafédéral. S'en sont suivi notamment des avancées au niveau des zones franches en Wallonie, mais aussi sur d'autres sujets, des discussions qui, à ce jour, ne sont pas bouclées.

Je voulais donc vous demandez, suite au fait que le Gouvernement Fédéral est en affaires courantes, s'il y a une incidence sur les dossiers ouverts, je pense en particulier à l'exonération des primes destinées aux demandeurs d'emploi engagés dans des formations menant à un métier en pénurie ou encore à la réflexion engagée à propos des demandeurs d'emploi « non mobilisables » ? Je souhaitais donc vous demander si, pour ces deux dossiers et éventuellement pour d'autres, les choses continuent à avancer ou si elles sont gelées vu la situation du Gouvernement Fédéral en affaires courantes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, il y a plusieurs dossiers avec le Fédéral.

Concernant l'exonération de l'incitant plus, le Gouvernement Fédéral a déposé son projet de loi au Parlement, projet qui reprend bien l'exonération fiscale de primes octroyées par les Régions visant à mobiliser les demandeurs d'emploi vers les formations menant à des métiers en pénurie de main-d'œuvre.

La situation actuelle amène de l'incertitude dans le suivi de ce dossier, mais – vous suivez l'actualité comme moi – il n'est pas encore exclu que ce dossier aboutisse, en tout cas, dans sa version actuelle et je le souhaite, mais, en cas de blocage avéré avec le Fédéral, cela ne change rien par rapport à l'incitant plus ; on le mettra en œuvre, il y a aura une prime nette pour le demandeur d'emploi.

Ce qui est clair c'est qu'il y aura une contribution un peu plus importante au niveau de la Région, donc je préfère évidemment avoir cette exonération fédérale.

Concernant le statut de non-mobilisable, les décisions prises lors de CIM Emploi de février 2018 ont débouché sur des propositions très concrètes concernant l'identification des personnes considérées comme non-mobilisables. Un accord entre l'ensemble des ministres de l'Emploi régionaux et communautaires a été trouvé pour que l'ensemble des services publics de l'emploi se base sur une même procédure d'identification des personnes non mobilisables. C'est important. Il s'agit – et j'y reviendrai dans la question suivante – d'un outil de screening développé par l'Organisation mondiale de la santé. Cette avancée permettra au Fédéral de prévoir un nouveau statut adapté à la situation de ces personnes.

L'incertitude liée à la situation actuelle du Gouvernement Fédéral n'empêche en rien la mise en œuvre de cette première étape. Le contact a eu lieu avec le cabinet de M. Peeters et d'ailleurs, le FOREm procède dès à présent à l'implémentation de cet outil de screening.

Enfin, le dossier migration économique nécessite également une collaboration avec le Fédéral dans le cadre des séjours de moins de 90 jours. La nouvelle situation politique ne suspend en rien l'évolution de ce dossier.

Comme dans beaucoup d'autres matières j'espère que nous serons le moins impactés possible ici au Gouvernement et au Parlement wallon par rapport aux différents dossiers qui nous concernent et qui concernent aussi le Fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze

M. Drèze (cdH). - Nous voilà donc rassurés, je vous en remercie.

Il reste une inconnue concernant l'incitant plus ; le demandeur d'emploi n'aura pas de préjudice, mais la Région peut-être bien s'il n'y a pas d'exonération fiscale puisqu'elle va compenser si j'ai bien compris.

QUESTION ORALE DE MME ISTAZ-SLANGEN À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE PROJET DE RÉFORME DU STATUT DE DEMANDEUR D'EMPLOI NON MOBILISABLE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Istaz-Slangen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le projet de réforme du statut de demandeur d'emploi non mobilisable ».

La parole est à Mme Istaz-Slangen pour poser sa question.

Mme Istaz-Slangen (PS). - Monsieur le Ministre, vous venez déjà d'évoquer brièvement le sujet, mais je souhaiterais un petit peu m'attarder sur celui-ci.

Alors que le projet visant à la création d'un statut pour les allocataires sociaux souffrant de problèmes médicaux, mentaux, psychiques ou psychiatriques, projet mieux connu sous l'abréviation MMPP a d'ores et déjà fait couler beaucoup d'encre, vous évoquiez récemment dans la presse la possibilité de créer un statut particulier et à caractère social pour les demandeurs d'emploi non mobilisables. Il me semble évidemment important de clarifier un petit peu toutes les implications que recouvrirait cette mesure.

Pourriez-vous d'abord me préciser vos intentions par rapport à ce projet et le délai dans lequel ce statut serait créé ?

J'aimerais également vous entendre sur quelques points suivants.

Tout d'abord, les personnes bénéficiant du statut de non-mobilisable seront-elles maintenues de manière factice sur le marché de l'emploi ou seront-elles renvoyées vers un autre dispositif comme l'aide sociale ? Quelle distinction opérez-vous entre le statut de MMPP et celui de non-mobilisable. J'ai l'impression vous avez en tous cas partiellement répondu à cette question lors de la question précédente.

Selon quels critères identifieriez-vous ces demandeurs d'emploi inemployables ?

En outre, les bénéficiaires de ce statut se verront-ils octroyer un montant d'allocations de chômage fixe ou dégressif ? La non-mobilisation aurait-elle une échéance ? Dans l'affirmative, un accompagnement personnalisé et efficace serait-il mis en place afin de réinsérer les personnes concernées sur le marché de l'emploi ? Comment être certain que cette mesure ne porte pas atteinte de manière disproportionnée à la vie privée de ces personnes ?

La Région wallonne peut-elle avancer seule sur ce dossier ou cela nécessitera-t-il un accord de coopération avec le Fédéral ?

Enfin, l'obtention de ce statut figurera-t-elle dans le dossier unique, au risque peut-être de défavoriser le demandeur d'emploi ? Comment articuler cela avec les prescriptions du règlement général sur la protection des données ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la réglementation chômage prévoit déjà des dispositions spécifiques pour des demandeurs d'emploi souffrants de problématique de type médical, mental, psychique, psychiatrique, MMPP – parce qu'il faut préciser, parce que les gens se demandent de quoi on parle.

En effet, si le demandeur d'emploi souffre de ce type de problématiques, le conseiller référent adresse la personne vers un assistant social du FOREm afin de mettre en place un parcours d'accompagnement spécifique. Durant cet accompagnement, l'assistant social collabore avec des services spécialisés – par exemple dans le domaine de la santé mentale –, afin de permettre à ces personnes de retrouver le chemin de l'emploi.

Parmi ces personnes souffrant de problématiques MMPP, certaines sont confrontées à des problèmes tels que, même avec toutes les mesures d'accompagnement mises en œuvre par le FOREm, l'insertion dans l'emploi s'avère impossible.

Aujourd'hui, ces personnes se retrouvent dans une situation paradoxale ou elles doivent effectuer les démarches de recherche d'emploi alors qu'elles sont, dans les faits, dans l'incapacité d'intégrer ou de réintégrer le marché de l'emploi, même adapté.

J'ai voulu trouver une solution concrète à cette situation. J'ai donc convoqué – je l'ai dit à M. Drèze – en février 2018, une conférence interministérielle, car cette problématique n'est pas uniquement wallonne et concerne tous les demandeurs d'emploi des différentes régions et communautés. Dans ce cadre un accord est intervenu pour que l'ensemble des services publics de l'emploi utilise un outil de screening *International Classification of Functioning and Disability* élaboré par l'Organisme mondial de la santé pour identifier les personnes reconnues comme non-mobilisables vers l'emploi. Cet outil n'est pas stigmatisant, vu qu'il permet de tenir compte de l'évolution des personnes concernées de mettre évidemment le curseur.

L'outil ICF permet de positionner les personnes par rapport à leur éloignement de l'emploi et de suivre leur évolution. Cet outil informatisé comporte 43 éléments relatifs à l'employabilité et présente l'avantage de reposer sur une base scientifique. Les différents éléments prennent en compte chaque aspect de la personne, aucune donnée n'est figée dans le temps. Cet outil est actuellement en cours d'implémentation au FOREm, comme je l'ai dit tout à l'heure, et devrait être opérationnel en avril 2019. L'information sera capitalisée dans le dossier unique du demandeur d'emploi et réservée aux personnes habilitées dans le strict respect du RGPD.

Une fois les difficultés identifiées, ces personnes seront reconnues comme étant non mobilisables vers l'emploi et ne seront plus sollicitées par le FOREm en termes d'insertion socioprofessionnelle. Il est par ailleurs prévu que les services publics de l'emploi tiennent un monitoring sur les profils concernés par le caractère non mobilisable.

L'utilisation de critères communs à l'ensemble des services publics de l'emploi en vue d'identifier les personnes non mobilisables constitue une réelle avancée et une étape indispensable à la mise en place d'un nouveau statut pour ces personnes – c'était évidemment la condition du Fédéral pour ce nouveau statut. La mise en place en plus de statuts relève d'une compétence fédérale, de même que les questions relatives aux indemnités qui seront associées.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Istaz-Slangen

Mme Istaz-Slangen (PS). - Monsieur le Ministre, très brièvement je suis contente d'entendre la *deadline* d'avril 2019 qui a est évoquée.

Je suis également contente d'entendre qu'il y a eu des échanges et même plus que des échanges avec le Fédéral sur ce dossier.

Peut-être simplement brièvement insister sur l'importance, si ce projet devait aboutir, de mettre en place vraiment un système qui serait non stigmatisant et respectueux de la dignité de ses bénéficiaires et évidemment de leur vie privée.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'IMPACT SUR LES COMMUNES DE LA FIN DU PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP) »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact sur les communes de la fin du Programme de transition professionnelle (PTP) ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, une question très brève. La fin des emplois tremplins PTP va entraîner la suppression de postes au sein des communes wallonnes dès 2019. Pouvez-vous chiffrer l'impact de cette mesure sur l'ensemble des communes wallonnes et préciser pour chacune d'entre elles combien de postes seront supprimés ?

Mme la Présidente. - La parole est à Monsieur le Ministre.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je ne sais pas pour la quantième fois je rappelle que je n'ai pas décidé l'abrogation du programme de transition professionnelle PTP, mais que c'est Madame Tillieux qui, début d'année 2017, a supprimé ce dispositif, comme je l'ai rappelé encore à M. Martin lors de la précédente commission. L'abrogation au premier juillet 2017 du dispositif « Programme de Transition Professionnelle » a été prise par mon prédécesseur.

Je rappelle qu'un régime transitoire permet aux projets en cours de conserver l'usage du dispositif, et ce jusqu'à la date d'échéance de la décision prévue par l'arrêté ministériel notifié à l'employeur. L'extinction quasi complète des effets de la mesure PTP est prévue pour 2020, huit décisions produisant encore leurs effets début 2021 pour être précis. Les employeurs concernés ont par conséquent un temps suffisant pour prendre leurs dispositions, même si ce n'est pas facile. Je peux le concevoir.

Vous confrontez deux problématiques : d'une part, la question du financement des missions essentielles des communes et, d'autre part, le rôle qu'elles peuvent jouer dans la mise à l'emploi des publics peu qualifiés. Pour rappel, le taux d'insertion à trois mois pour les personnes ayant bénéficié d'un contrat PTP n'est que de 37 % alors que le taux d'insertion des personnes ayant bénéficié d'un PFI, par exemple, est de 98 %.

On remarque que le PTP ne joue que très faiblement son rôle de tremplin vers l'emploi et que les motivations de financement des employeurs, tant du non marchand que des pouvoirs locaux, priment trop souvent sur cet objectif. En tant que ministre de l'Emploi, je privilégie des dispositifs qui mènent à l'insertion, c'est la raison pour laquelle j'ai réformé le PFI. En tant que ministre de l'Emploi, je privilégie des dispositifs qui mènent à l'insertion, il ne me parait donc pas correct de lier le problème du financement des communes à l'extinction d'un dispositif d'aide à l'emploi. Je rappelle, par ailleurs, que les mesures « Impulsions » et PFI constituent une alternative au dispositif PTP pour les employeurs tant pour les employeurs tant du secteur non marchand que des pouvoirs locaux.

En outre, l'efficacité des dispositifs articles 60-61 et ALE sera renforcée par des projets de réformes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces informations. Dans la mesure où il y aura des dispositifs de transition et dans la mesure où les communes sont clairement informées des étapes et des différentes propositions qui sont faites, je pense que vos informations sont très claires.

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA RÉFORME DES CENTRES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, la réforme des centres d'insertion socioprofessionnels amène beaucoup d'interpellations par les acteurs de terrain, qui se posent des questions quant aux projets de réformes relatifs à ce dispositif. Vous serait-il possible d'indiquer quel est le calendrier de manière très précise et de faire également le point sur quelques éléments que je voudrais évoquer ?

Le 15 décembre 2016, l'arrêté du gouvernement wallon n'est en vigueur que depuis le premier juillet 2017... pourquoi alors, au bout d'un an et demi, refaire une réforme après une rentrée en vigueur sans évaluation ? C'est ce que nous attendons toujours.

Est-ce que le caractère forfaitaire de la subvention sera supprimé ?

Est-ce que le financement des heures supplémentaires, actuellement financées par le biais de l'APE sera également supprimé ?

La rétroactivité au premier janvier 2019, qui est prévue quelle que soit la date de la publication de l'arrêté, ferait-elle l'objet de cette rétroactivité ?

Comment est-ce que les SISP vont s'adapter aussi rapidement ? On est un peu juste.

Est-ce qu'il y aura encore une concertation avec les secteurs concernés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci, Madame Zrihen.

J'ai, en effet, décidé d'entamer les travaux visant la modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 relatif aux SISP parce que je pense que c'était indispensable. Les dispositifs de cet arrêté relatif aux contrôles de l'utilisation de la subvention vont à l'encontre des obligations légales prévues dans le cadre du contrôle des obtentions octroyées et reprises dans les lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'état. Ces dernières précisent que toute subvention doit être utilisée aux fins pour lesquelles elle est accordée. Or, lorsque l'arrêté du Gouvernement wallon stipule que l'appréciation du lien de la dépense avec l'objet de l'agrément s'opère de manière large – à savoir que sont acceptées toutes les dépenses qui ne sont pas manifestement étrangères à l'objet de l'agrément – ces dispositions empêchent clairement de garantir le fait que toute subvention doit être utilisée aux fins pour lesquelles elle est accordée.

Pire encore, l'arrêté du Gouvernement wallon SISP va même à l'encontre du décret relatif aux SISP. Alors que le décret prévoit que l'inspection sociale soit compétente pour le contrôle du volet financier, l'arrêté quant à lui désigne le FOREm comme étant le seul compétent. Il peut cependant faire appel à l'inspection sociale, mais uniquement en cas de forte présomption de fraude. Notion qui n'est d'ailleurs définie nulle part et qui sous-entend que certaines présomptions de fraude resteront sans suite.

Je rappelle que les subventions octroyées aux SISP s'élèvent à plus de 84 millions d'euros annuels. Il n'est pas acceptable que le contrôle de l'octroi de tels montants soit régi par des principes contraires à la bonne gouvernance.

Vous rapportez des inquiétudes du secteur suite à ma volonté de modifier l'arrêté du Gouvernement, mais tout un chacun devrait être interpellé quand il prend connaissance des dispositifs que je viens d'évoquer. La Cour des comptes, on en a parlé tout à l'heure, a d'ailleurs pointé ces éléments problématiques dans son récent trentième cahier d'observation adressé au Parlement wallon dont nous avons l'occasion de débattre tout à l'heure.

Aux vues de ces éléments, il était hors de question d'attendre pour modifier l'arrêté SISP. Quand une situation peut paraître critique et contraire aux principes de bonne gouvernance, il faut la rectifier. En clair, le projet d'arrêté vise à remettre l'arrêté du Gouvernement wallon en conformité en supprimant le caractère forfaitaire de la subvention et donc en réinstaurant la nécessité de justifier l'ensemble des dépenses présentées dans le cadre social et en supprimant le critère extrêmement large d'éligibilité des dépenses.

De plus, sur base de constat réalisé par l'administration et l'inspection sociale, d'autres modifications relatives aux activités SISP sont apportées, comme l'insertion d'un taux maximal d'heures assimilées pouvant être acceptées. En effet, les SISP étant financés sur base du nombre d'heures de formation réalisées, il est possible qu'il puisse bénéficier d'heures assimilées. Concrètement, des heures de formation qui n'ont pas pu être données suite à l'absence d'un stagiaire pour des causes multiples et variées – maladie, absence injustifiée, fête religieuse ou autre – peuvent être enseignées par le SISP et être assimilées à des heures de formation effective. Bien que je comprenne que le public fragilisé accompagné par les SISP puisse rencontrer des difficultés impactant son présentéisme, les taux d'heures assimilées de certains SISP dépassent les 20 %. Cela signifie qu'une heure sur cinq payée par la Région wallonne n'a pas été prestée. À nouveau, cette disposition ne relève pas du principe de bonne gouvernance.

Concernant le financement des heures supplémentaires actuellement financées par le biais d'APE, on parle bien des heures supplémentaires puisqu'on a supprimé les APE dans les SISP pour donner une subvention, mais par rapport aux heures supplémentaires, il y a toujours le dispositif APE.

Je vais attirer l'attention sur trois éléments. D'une part, les SISP bénéficient d'heures assimilées revendiquées comme indispensables pour atteindre le volume d'heures agréé annuellement et d'autre part, de nombreux SISP rapportent, dans leur rapport d'activité, la réalisation d'heures supplémentaires, soit des heures excédant le nombre d'heures agréées. C'est quelque peu paradoxal. On ne peut pas demander tout et son contraire.

Lors de l'agrément d'un SISP, une ou plusieurs filières de formation sont agréées et se voient attribuer un nombre d'heures de formation agréées. En fixant ce nombre d'heures, la Région wallonne estime que l'offre de service proposée répondra à un besoin en termes de

formation et s'engage à financer des heures agréées. Elle ne s'engage pas à financer des heures excédentaires. La réforme des SISP a fusionné les différentes sources de financements – subventions de fonctionnement, APE, réduction de cotisations sociales, certains accords du non marchand, en un taux horaire unique. Financer des heures de formations supplémentaires non agréées par le biais d'APE crée dès lors une distorsion au niveau du financement du secteur par la Région wallonne.

Dès lors, je vous confirme effectivement que le projet d'arrêté vise à supprimer le bénéfice de points APE pour des heures supplémentaires. Concernant la rétroactivité de certaines dispositions, elle sera analysée en termes de faisabilité sur base des avis des organes consultatifs.

Concernant la concertation avec le secteur, je rappelle que celle-ci consiste en une consultation des parties concernées avant toute prise de décision et j'y suis bien entendu favorable. L'interfédération a bien été concertée en amont de l'adoption en première lecture de l'arrêté lors d'une réunion de travail organisée à l'initiative de mon cabinet. Les différentes modifications proposées ont été présentées et l'interfédération a pu émettre ses remarques, et ses critiques parfois. Par ailleurs, l'avis de l'interfédération a de nouveau été sollicité suite à l'adoption en première lecture de l'arrêté du Gouvernement wallon CISP et il est actuellement analysé très attentivement en vue de la deuxième lecture.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

En tous les cas, soyez assuré que toutes ces questions, pour lesquelles vous avez donné un certain nombre de réponses, feront l'objet d'une excellente lecture par ceux concernés.

Deuxième point, quand aura lieu la deuxième lecture s'il est possible de le savoir ?

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

La deuxième lecture aura donc lieu dans la quinzaine.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Dans le mois.

C'est pour que les instances intéressées puissent vous transmettre très rapidement si elles avaient encore des remarques.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

D'accord, merci beaucoup.

QUESTION ORALE DE MME SIMONET À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE BILAN ET LES PERSPECTIVES DU CONSUMER ELECTRONICS SHOW (CES) DE LAS VEGAS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le bilan et les perspectives du Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH).- Monsieur le Ministre, la dernière édition du Consumer Electronic Show, le CES, s'est tenue du 8 au 11 janvier 2019. Elle vient de se terminer à Las Vegas et, comme l'année passée, l'AWEx est de nouveau présente cette année au sein de ce salon qui constitue un événement immanquable de l'innovation technologique à destination du grand public. L'AWEx est, à cet égard, la seule agence régionale de Belgique à y avoir été présente. On en avait déjà parlé, de ce CES.

En 2018, 14 entreprises wallonnes avaient fait le déplacement. Vu leurs retours très positifs par rapport à cet événement, vous aviez indiqué souhaiter que davantage d'entreprises et de start-up participent à ce salon mondial et international pour l'édition 2019. Nous y sommes.

Vous aviez d'ailleurs indiqué que, pour l'année 2017, 168 entreprises wallonnes avaient pris part à 18 actions organisées par l'AWEx, plus largement dans le domaine du numérique.

Mes questions sont les suivantes : les 14 entreprises présentes l'année dernière, lors de l'édition 2018, que sont-elles devenues ?

Ont-elles sollicité d'autres aides de la Région wallonne ou bien ont-elles participé à d'autres événements internationaux du type du CES ? A-t-on réalisé un suivi de ces entreprises, notamment en ce qui concerne l'impact de leur présence au CES de l'année passée sur leur rentabilité ou leur chiffre d'affaires actuel ? Peut-on estimer que leur participation à l'événement l'année dernière leur a permis d'accélérer leur croissance ?

Pour l'année 2018 – puisque l'on avait les chiffres de 2017 –, je vais vous demander quelques chiffres, à nouveau.

Combien d'événements relatifs au numérique ont-ils été réalisés par l'AWEx ? Si ces chiffres sont disponibles, bien sûr.

Combien d'entreprises y ont pris part ?

D'autre part, combien d'entreprises wallonnes, cette année, en 2019, ont pu partir au CES ? A-t-on déjà un premier feed-back ? Cela avait l'air positif.

La Région a-t-elle participé financièrement pour l'obtention d'un stand ? J'imagine que oui.

A-t-on une idée du prix ? Était-ce partagé avec les entreprises participantes ?

Et, même si c'est fort court, quelle évaluation portez-vous sur l'édition 2017 ?

Selon vous, pensez-vous que ce serait positif que l'on soit à nouveau présents en 2020 ?

Je vous remercie déjà de vos réponses.

Mme la Présidente.- La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci, Madame Simonet.

Tout d'abord, il est important de rappeler que la présence, sur le CES, fait partie des actions internationales du Digital Wallonia, la stratégie numérique de la Région wallonne, dont l'AWEx est, dans le cadre de ce salon, le vecteur opérationnel.

Cette année, la délégation wallonne était composée de 15 entreprises, réparties sur deux stands Digital Wallonia, l'un composé de neuf PME, dans l'espace dédié aux pavillons internationaux et l'autre, composé de six start-up, qui étaient installées dans l'horeca parc dédié aux start-up.

En ce qui concerne le bilan de l'édition 2018, c'est l'AWeX qui réalise le feed-back des missions et, sur cette base valide, en collaboration avec les partenaires de Digital Wallonia, l'opportunité de reconduire l'opération, ce qui a été le cas en 2019. Je vous confirme, effectivement, la présence de 14 entreprises wallonne à cet évènement mondial parmi nos entreprises et start-up exposant à Las Vegas, il y a un an.

Un grand nombre d'elles ont également participé, en 2018, à d'autres salons et évènements internationaux, type CES. À titre d'exemple, je citerais :

- le festival South by Southwest, à Austin ;
- le salon NAB broadcast, à Las Vegas ;
- le salon VivaTech, à Paris ;
- Mobile World Congress, à Barcelone ;
- le salon des jeux vidéos, à San Francisco.

Le bilan d'un tel évènement s'établit en termes de contrats signés qui suivent, généralement, dans un second temps, mais plus directement par la qualité du réseautage et de la visibilité rendue possible par un évènement d'une telle envergure. C'est aussi une formidable opportunité d'acquérir rapidement beaucoup d'expérience pour les start-up présentes.

Le véritable défi, pour nos entreprises, est d'ailleurs de montrer qu'elles peuvent, effectivement, participer à un évènement de ce type de manière crédible.

En termes de réseautage, cet évènement mondial est très important. Tout le monde technologique est présent à Las Vegas, ce qui n'a pas de prix pour nos entreprises et je dirais aussi que c'est un vecteur de vocation, aussi, pour les entreprises qui n'y participent pas, mais qui voient le retour, qui voient la présence de start-up ou d'entreprises wallonnes et qui peuvent se dire : « Finalement, pourquoi pas nous demain, si telle start-up y a été ? »

Je pense que l'on en a beaucoup parlé et que cela a suscité de l'intérêt, aussi, d'entreprises qui n'y ont pas encore été et qui pourraient se montrer candidates.

En ce qui concerne la sélection des candidats, précisons que, la demande étant supérieure à l'offre, les critères sont quand même très « élitistes » par rapport à l'acceptation d'être présents sur les stands, là-bas. Dès lors, la demande était supérieure à l'offre et le seul fait d'être sélectionné est déjà une validation importante de l'expertise et de la maturité de nos entreprises sur le plan international.

Concrètement, quatre entreprises présentes en 2018 ont renouvelé leur participation en 2019 sachant que, concernant les start-up, la participation à répétition n'est pas le modèle prôné par le salon.

Quant à la participation des régions flamande et bruxelloise, elle est de leur responsabilité. Elles ont souhaité ne pas participer. Une start-up flamande avait manifesté le souhait que je puisse passer sur le stand. Je l'ai, bien évidemment, fait, mais c'est vrai qu'il n'y avait pas d'autre entreprise flamande ou bruxelloise.

Ma présence sur place s'inscrivait dans le renouvellement de la stratégie numérique de la Wallonie Digital Wallonia 2019-2024 et marquait la volonté du Gouvernement wallon de soutenir et de valoriser les compétences numériques wallonnes et de placer notre Région sur la carte numérique mondiale.

Mon premier constat est certainement l'incontestable bénéfice de notre présence en termes de réseautage et de visibilité pour la Région wallonne sur place et dans les médias.

Le CES agit comme une formidable caisse de résonance pour les entreprises wallonnes présentes et, de manière générale, pour l'ambition numérique de la Wallonie.

Le retour de nos entreprises est excellent. À nouveau, de nombreux contrats ou partenariats ont été

conclus lors de cette édition, mais par souci de confidentialité je ne peux pas vous en dire plus.

J'ai été présent une journée sur place, le mardi, et dès la fin de journée toutes les entreprises, toutes les start-up me disaient la richesse des contacts qu'ils ont eus, que ce soit par rapport à des éventuels partenaires, par rapport à des éventuels clients, des éventuels fournisseurs, des éventuels investisseurs publics ou privés. Je pense que les contacts ont été très riches.

Notre ambition doit être de mobiliser encore davantage tout le potentiel de la Wallonie à l'exportation, singulièrement dans des domaines à très haute valeur ajoutée, comme le numérique.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons mis en place une représentation internationale permanente pour le numérique à l'étranger au travers des *Up digital Wallonia International*, leur rôle étant notamment de faciliter l'arrivée de nos entreprises et start-up à l'étranger.

Actuellement, ce réseau couvre San Francisco, Barcelone, Chen Zhen, Montréal, Berlin, Tel-Aviv, Singapour, Paris, Londres et Stockholm.

L'opération CES représente, pour l'AWEx, un budget de 180 000 euros. On peut considérer que c'est beaucoup, on peut considérer aussi que c'est très peu via les retombées d'une telle présence dans un salon réputé mondialement. C'est vrai que c'est Las Vegas, mais bon. Quand vous y allez, ce n'est pas comme si vous alliez à Berlin. J'ai pu constater que les fantasmes étaient un peu différents. Je n'ai pas de mérite, je ne suis pas joueur donc je n'ai pas joué.

C'est évidemment un budget qui peut paraître conséquent, mais habituel pour ce genre de foire internationale. Comme je l'ai déjà mentionné, participer à ce genre d'événement mondial est une réelle opportunité pour nos entreprises, tant au niveau du business que pour le réseautage.

Des chiffres du CES parlent d'eux-mêmes : 4 400 exposants, plus de 185 000 visiteurs. Je pense que le CES est vraiment *the place to be* pour tout ce qui concerne les technologies du futur parce que ce sont vraiment les technologies du futur.

C'est vrai qu'il y a parfois certains gadgets, mais je pense que la qualité des exposants, la qualité des projets, la qualité des technologies est vraiment impressionnante. C'est le plus grand rendez-vous mondial de la TEC. Dans ce cadre, se frotter à la concurrence mondiale ne peut être qu'une source de développement positif pour nos entreprises.

J'ai également été très impressionné par la qualité de nos exposants wallons. Cette présence wallonne a d'ailleurs été soulignée par les différents médias présents et même bien au-delà de nos frontières. J'en veux pour preuve différents reportages de TV5 Monde soulignant nos différentes compétences et la présence forte de notre Région et cela, au regard de la francophonie en particulier.

Je peux vous dire qu'il y avait 400 exposants au niveau français, mais on n'a pas à rougir de la qualité de nos 15 exposants. Je pense que la France a une grande partie de communication, mais en termes de qualité des projets, on n'a certainement pas à rougir.

J'ai aussi eu l'occasion de rencontrer les hauts responsables de la Région Grand Est, mais également le nouveau ministre québécois de l'Économie et de l'Innovation afin de renforcer nos liens avec ces différents partenaires de la francophonie.

Je le répète, nous avons fait des choix stratégiques ambitieux et ma visite sur place confirme que ces choix sont judicieux et surtout indispensables pour nos entreprises wallonnes et que c'est le choix du Gouvernement. Raison pour laquelle l'AWEx et Digital Wallonia seront à nouveau, Madame Simonet, présents au CES en 2020.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Une réponse complète, votre sentiment aussi sur place. Vous n'êtes pas resté des semaines, il n'y en avait pas besoin. C'est aussi un investissement humain. Ce n'est pas si facile de faire des aller-retour comme cela, mais je pense que c'est important.

Le retour média a été très bon, ici. Il y a eu vraiment un retour important et vous faites la comparaison des 400 entreprises françaises qui sont sûrement talentueuses, mais nos 15 sont de très bons entrepreneurs.

Je forme le vœu, puisque les places sont comptées, que nous en ayons des autres, qu'il y ait un turnover sain et je me réjouis que la version 2020 soit déjà envisagée. C'est vrai que c'est un budget important, mais dans ces salons-là, soit on participe et on le fait bien, soit on ne participe pas du tout et il vaut mieux faire tout à fait autre chose.

Je crois que c'est bien de le faire comme cela et je me réjouis de ce que vous nous confirmiez que déjà les entreprises étaient vraiment contentes et que des contacts - des contrats, tant mieux aussi - aient pu être noués.

C'est aussi, comme vous l'avez dit, un faire valoir et cela peut donner l'envie à d'autres de se lancer, d'essayer d'y aller. On est petits, mais on le vaut bien.

(Mme Simonet, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES GARANTIES BANCAIRES POUR LA SAUVEGARDE DE DUROBOR »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les garanties bancaires pour la sauvegarde de Durobor ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, la gobeleterie Durobor de Soignies reste - aurais-je tendance à dire - malheureusement dans une énième impasse.

Les actionnaires de la gobeleterie, Herman Green Invest et la SOGEPA, doivent absolument investir afin de moderniser l'usine et garantir une qualité de production. Un investissement de 5,5 millions d'euros auquel doit s'ajouter un prêt bancaire de 10,5 millions d'euros. Sinon, il semblerait que l'entreprise pourrait bien aller vers la faillite.

Les banques tardent à rendre leur décision quant au soutien au plan d'investissement. Elles devaient intervenir fin décembre. À l'heure où l'on se parle, il n'y a toujours rien qui pourrait rassurer le personnel.

Monsieur le Ministre, je profite de cette commission aujourd'hui pour vous demander si vous avez reçu plus d'informations. Des réunions ont été programmées la semaine dernière ; d'autres sont programmées cette semaine.

Il y a eu quelques licenciements. Est-ce une stratégie pour rassurer les banques ? En effet, les banques font état de dépenses structurelles fort importantes et notamment dans le cadre du personnel. Pourrais-je avoir le bonheur et le plaisir d'entendre de votre part de bonnes nouvelles ?

J'ai des craintes, bien évidemment, parce que l'on sait que la situation n'est pas simple du tout. Toutefois, je ne pouvais pas ne pas profiter de l'occasion pour vous demander si vous aviez des nouvelles afin de nous rassurer. Et si ce n'est pas aujourd'hui, y a-t-il des perspectives dans le temps afin de pouvoir revenir sur le sujet et de pouvoir rassurer l'ensemble du personnel ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, c'est un dossier extrêmement difficile que suivent, au quotidien, la SOGEPA et mon cabinet.

Vous le savez, le nouveau projet industriel Durobor repose sur un phasage des investissements.

La première phase inclut les nouvelles lignes de production, des petits investissements indispensables permettant d'assurer la continuité des activités et/ou avec un court retour sur investissements et la couverture des pertes jusqu'au 30 juin 2019. Il s'agit essentiellement de permettre à la société de produire de nouveaux types de verres, d'atteindre un niveau de qualité concurrentiel pour rencontrer le plus rapidement possible les besoins sur le marché visé et dans le même temps atteindre un niveau de rentabilité conforme au marché.

La seconde phase inclut le nouveau four ou la rénovation profonde du four actuel, la ligne d'arrivée des matières premières et le nouvel entrepôt de stockage. Il est entendu que la seconde phase sera rendue possible uniquement sur la base des résultats réalisés lors de la première phase et des perspectives d'avenir.

Le besoin de financement de la première phase, vous le savez, est de l'ordre de 16 millions d'euros. Le montage financier proposé inclut une augmentation de capital au prorata des parts respectives de chaque actionnaire, des prêts et des leasings bancaires pour les nouvelles lignes de production.

La banque a évalué la nouvelle demande de financement de Durobor et a décidé de reporter sa décision à janvier 2019. Les contacts entre les actionnaires privés et publics et la banque se poursuivent.

Si la banque souligne les mérites du projet industriel, elle a toutefois exprimé ses préoccupations au niveau de la durée de la période de transition et les pertes qui vont être générées pendant celle-ci, ainsi qu'au niveau du maintien de la paix sociale dans un contexte de retournement.

Si le climat social s'est apaisé depuis la grève en janvier 2018, l'année dernière, la décision de licencier huit personnes intervenue le 10 janvier de cette année est venue raviver les tensions. Je peux le comprendre, mais dans l'attente de la décision de la banque je comprends également que Durobor doit continuer d'exécuter le plan de transformation qui est sur la table.

Il faut également savoir qu'un élément majeur du plan industriel des actionnaires privés consiste également en l'installation sur le site d'une usine de décoration de verre, activité qui doit non seulement permettre de consolider l'activité de la gobeleterie à un niveau qui ne requière néanmoins pas le maintien de l'ensemble du personnel, mais qui créera de nouveaux postes de travail actuellement inexistants.

Dans le cadre de ce projet, il y aura aussi, par conséquent, la création de nouveaux emplois en lien avec cette activité de décoration.

Les travailleurs connaissent ce plan et la décision de ne pas partir en grève suite à l'annonce des huit licenciements du jeudi 10 janvier le démontre. Je salue vraiment cette décision particulièrement responsable dans le contexte difficile et complexe que je suis occupé à vous exposer.

Les négociations avec la banque sont toujours en cours. L'objectif est d'obtenir une décision définitive avant la fin du mois de janvier 2019. Je pense qu'on ne pourra pas aller au-delà. Les actionnaires tant privés que publics soutiennent le projet industriel et déploient leurs meilleurs efforts pour sécuriser le financement bancaire. Je peux vous dire qu'on ne ménage pas nos peines, vraiment, en espérant ce « go » de la banque et que cette option puisse se concrétiser. Si ce n'est pas le cas, ne tournons pas autour du pot, il n'y a pas d'autres alternatives qu'une faillite de Durobor, mais on n'en est pas encore là. Je ne la souhaite pas et, je l'ai dit, on ne ménage pas les efforts pour trouver une solution d'ici la fin du mois.

En attendant, même si la situation actuelle crée des retards, le paiement des salaires des travailleurs ainsi que les factures énergétiques est assuré pour le mois de janvier 2019.

Je ne veux pas dire que c'est une question d'heures, mais une question de jours. Nous croisons les doigts. Comme je l'ai dit, la SOGEPA et mon cabinet sont attentifs au quotidien à ce dossier délicat, difficile, qui concerne évidemment toute une série de travailleurs et leurs familles.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Merci, Monsieur le Ministre.

Tout comme vous, je croise les doigts.

Au-delà de se croiser les doigts, je pense qu'il y a quand même un élément extrêmement important, c'est l'attitude au niveau social et de ne pas avoir, à tête baissée, foncé vers des mouvements qui auraient peut-être accéléré une catastrophe. Tout ce qui peut être fait pour crédibiliser l'outil ainsi que son personnel doit être fait. On ne peut que souligner cette attitude. Jusque la fin du mois, espérons que je ne doute pas que tous les acteurs en présence y travaillent d'arrache-pied. Rendez-vous prochainement pour, nous l'espérons, avoir de bonnes nouvelles.

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les investissements étrangers en Wallonie ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Ministre, *L'Écho* signalait à la fin du mois de décembre que la Wallonie avait capté pas moins de 71 dossiers d'investisseurs étrangers en 2018. Si les records de 2008 ne sont pas égalés en nombre de dossiers, par contre, ces développements génèrent un investissement global de plus de 1,142 milliard d'euros et permettra de créer 2 743 emplois dans le sud du pays.

Point important, la Chine est désormais le plus important investisseur étranger sur le sol wallon avec 351 millions d'euros annoncés. Les États-Unis restent un acteur incontournable avec 212 millions d'investissements annoncés cette année. Peut-on espérer que cette tendance perdure ?

La création de plus de 2 000 emplois est-elle confirmée pour 2019 ?

Dans quels secteurs seront-ils créés ? Sous quels statuts ? Comment ce besoin de main-d'œuvre est-il anticipé en termes de formation ?

Qu'en est-il en termes des flux financiers estimés ?

Quelles analyses peut-on observer des investissements étrangers en Wallonie par rapport aux Régions bruxelloise et flamande, notamment en ce qui concerne les secteurs ?

Quelles sont les dernières mesures qui seront mises en œuvre en 2019 à la suite de ces constats pour les investisseurs étrangers ? La question du Brexit se posera peut-être incessamment.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, en effet, les chiffres comptabilisés par l'AWEx pour le bilan des investissements annoncés en Wallonie par des entreprises étrangères sont assez exceptionnels en 2018. En synthèse, ces investissements devraient injecter dans

l'économie wallonne 1,142 milliards d'euros contre 682 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 67 % et deuxième montant annuel le plus important depuis 2000. Ils devraient permettre de créer 2 743 emplois aux profils variés dans le sud du pays contre 2 000 emplois en 2017, soit une progression de 37 %, et c'est le record annuel absolu.

Si l'on a beaucoup évoqué ces dernières semaines l'émergence de la Chine dans le paysage industriel régional avec l'annonce de l'installation en Wallonie du géant de l'e-commerce Alibaba ou encore celle du constructeur de voitures électriques Thunder Power, je ne voudrais pas passer sous silence le choix d'autres multinationales de renom qui ont, en 2018, décidé d'étendre leurs activités économiques en Wallonie : l'américain Google qui continue à développer massivement son site de Saint-Ghislain ou encore le groupe britannique Innovin qui a décidé d'impulser 100 millions d'euros sur son site de Jemeppe, sans parler du géant de l'agroalimentaire Clarebout qui a réalisé pour plus de 100 millions d'euros d'investissements sur son site de production de pommes frites en Wallonie picarde, ou encore Aldi, Burgo Ardennes, Suez, STEF, pour ne citer que des projets d'investissement supérieurs à 10 millions d'euros.

Il est également utile de noter que, cette année, la moyenne des emplois directs créés par dossier est de 39 unités contre une moyenne inférieure à 20 les cinq dernières années. Ce sont également des chiffres très intéressants.

Si la Chine s'est particulièrement illustrée en 2018, sur les 10 dernières années, les États-Unis d'Amérique, avec 2,3 milliards d'euros investis en Wallonie portent sur des projets nouveaux et des extensions de sites existants, et les grandes économies européennes avec 4,9 milliards d'euros investis en Wallonie dans les projets nouveaux ou d'extension, restent sans conteste le poids lourd de nos secteurs industriels. Comme par le passé, les entreprises du nord du pays continuent également à soutenir les investissements industriels en Wallonie.

Au niveau des grandes tendances sectorielles, plus de 330 millions d'euros concernent les nouvelles technologies, 195 millions d'euros les secteurs de la chimie fine, des sciences du vivant et pharmaceutiques, 150 millions d'euros concernent le secteur de la transformation agroalimentaire et, enfin, les secteurs de la logistique, des services et de l'assemblage automobile avec respectivement des investissements annoncés de 164 et 130 millions d'euros clôturent le top 5 sectoriel.

S'il est difficile de tirer des chiffres 2018 des projections de réalisation pour l'année qui vient de débuter, je peux vous confirmer que le portefeuille des projets d'investissements d'origine étrangère géré par l'AWEx reste, à l'heure de votre question, bien achalandé avec un potentiel de création de plus de 3 500 emplois directs. Ceci augure donc, et sous réserve d'un tassement toujours possible de l'économie mondiale, une consolidation positive de l'attractivité de notre Région.

Si la plupart des projets trouvent assez facilement les travailleurs dont ils ont besoin, force est de constater que dans les secteurs comme l'IT ou les sciences de l'ingénierie, les entreprises établies en Wallonie rencontrent parfois des difficultés à satisfaire leurs besoins d'emploi. C'est la raison pour laquelle les politiques d'emploi et de formation que je mène sont déterminantes pour l'avenir économique de notre Région.

Par ailleurs, il m'est difficile de répondre à votre question comparative dans la mesure où je n'ai pas connaissance de l'annonce des résultats 2018 par les deux autres Régions de Belgique.

Pour conclure, afin de répondre à votre dernière question concernant les mesures qui seront mises en œuvre en 2019 dans le but d'obtenir des résultats encore meilleurs, j'ai annoncé la création d'un Conseil wallon de l'exportation qui aura notamment pour missions de remettre des recommandations au Gouvernement en termes de dispositifs de soutien au commerce extérieur, d'internationalisation des entreprises et d'attraction des investissements étrangers. Ce conseil verra le jour dans le courant du premier trimestre de cette année.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Merci beaucoup pour toutes ces informations.

(Mme Zrihen, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME SIMONET À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA CESSION D'ACTIFS SIDÉRURGIQUES D'ARCELORMITTAL À LIBERTY HOUSE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la cession d'actifs sidérurgiques d'ArcelorMittal à Liberty House ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, nous en avons déjà régulièrement parlé, ArcelorMittal s'est vu contraint par la Commission européenne de revendre

certains actifs sidérurgiques afin de pouvoir mener à bien sa politique de rachat du site d'Ilva, et ce, selon les termes de la Commission, de maintenir l'effectivité de la concurrence.

Il y avait toute une série de repreneurs potentiels, mais il semble bien que ce soit Liberty House, entreprise détenue par le milliardaire indien Sanjeev Gupta, qui serait désormais clairement le repreneur désigné. L'homme d'affaires réalise une percée fulgurante sur le marché de l'acier en achetant de nombreux sites à travers le monde. Des craintes persistent quant à cette reprise, que ce soit en termes de sources de financement, qualifiées d'opaques par certains analystes, qu'en termes de stratégie et d'expertise industrielle. Il s'agit d'un nouvel acteur sur le marché. De plus, celui-ci avait indiqué vouloir s'orienter sur des produits à bas coûts, alors que les produits réalisés sur les sites à céder de Flémalle et Ferblatil sont des produits sophistiqués.

On peut s'interroger sur la viabilité d'une stratégie industrielle orientée sur des produits à bas coûts dans nos pays où les coûts salariaux exigent de s'appuyer sur la productivité et sur la valeur ajoutée des produits conçus.

Liberty House reprend-elle tous les sites à céder par ArcelorMittal ? Où en est la procédure ?

Avez-vous davantage de détails quant à la stratégie industrielle poursuivie par Liberty House ?

Quelles sont les garanties du maintien de l'emploi à Liège ?

Quels seraient les clients à long terme pour s'assurer des débouchés pour les sites cédés ?

L'approvisionnement des sites de Flémalle et Ferblatil doit être garanti. Pourtant, ArcelorMittal dénie la possibilité d'un partenariat privilégié entre les deux groupes après la vente.

Par ailleurs, l'expérience montrerait qu'il n'est pas possible de constituer des chaînes d'approvisionnement supérieures à 500-1 000 km.

Comment Liberty House compte-t-il dès lors garantir l'approvisionnement des sites liégeois ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci, Madame Simonet.

ArcelorMittal a en effet choisi Liberty House pour reprendre l'ensemble des sites qui étaient mis en vente dans le cadre des engagements de désinvestissement qu'a pris ArcelorMittal, envers la Commission européenne, pour pouvoir finaliser l'acquisition du sidérurgiste italien Ilva.

Cette reprise, par un seul acteur, permet déjà d'établir une certaine cohérence, de créer des synergies et des liens industriels entre les différents sites repris ou avec les actuels sites, concentrés en Grande-Bretagne.

Il appartient maintenant, à la Commission européenne, sur base, notamment, de son mandataire expert chargé de contrôler la bonne exécution de la procédure et d'évaluer le candidat, de statuer sur la proposition d'ArcelorMittal.

Poursuivant l'objectif de maintenir une concurrence sur le marché, les critères observés par la Commission sont notamment :

- les lignes directrices de la Commission ;
- l'indépendance de l'acquéreur ;
- la capacité financière ;
- les compétences adéquates confirmées ;
- la motivation et les aptitudes nécessaires pour développer, de manière pérenne, viable, l'activité reprise.

L'objectif est la mise en place ou le renforcement d'un concurrent sérieux. Le plan industriel du candidat-repreneur sera donc évalué, en ce compris l'approvisionnement, pour lequel la transaction prévoit un accord de fourniture, par ArcelorMittal, pour cinq ans, mais il existe également d'autres fournisseurs potentiels et wallons, de plus.

Le 4 décembre dernier s'est tenu le conseil d'entreprise européen du groupe ArcelorMittal.

Une présentation plus complète des plans industriels, tant ceux d'ArcelorMittal que ceux de Liberty House, a été faite aux différentes organisations représentatives des travailleurs. Les syndicats indiquent qu'ils attendaient encore des précisions.

À cette fin, une procédure d'échange de questions-réponses est ouverte depuis.

Les éléments portés à ma connaissance traduisent une volonté, de Liberty House, de développer l'activité et les volumes d'expédition, au départ des lignes de Liège, notamment sur la ligne Galva IV de Flémalle, redémarrée courant 2018 et pour laquelle il existe encore des possibilités d'augmentation, mais qui nécessiteraient également certains investissements à court terme ; ce que Liberty House a prévu.

La ligne Galva V est, quant à elle, déjà exploitée à son maximum actuellement.

La situation du site de Flerbatil, à Tilleur, me semble mériter une attention particulière. Il s'agit d'un site dont la rentabilité reste fragile et pour lequel des investissements devraient être réalisés, afin d'assurer sa pérennité. Je sais que les syndicats y sont attentifs et que

la situation n'aura pas échappé à l'analyse de Liberty House ; j'ai eu l'occasion, aussi, de le rappeler.

Si le choix de Liberty House est confirmé, j'ai prévu de revoir, sans délai, ses dirigeants.

L'évaluation de la Commission, qui prend un certain temps – comme on peut le constater –, constitue la garantie d'emploi. Je pense que l'arrivée d'un nouvel acteur dont le sérieux aurait été validé, s'il est confirmé, est une chance pour la sidérurgie. Je suis pleinement conscient de l'inconfort et des craintes des travailleurs dans cette période d'attente de la décision de la Commission. D'après mes informations, cette décision devrait tomber dans le courant du mois de janvier, mais je n'ose plus faire de pronostic.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse. On voit bien que l'on avance vers Liberty House et que la balle est dans le camp de la Commission. Cela devrait intervenir.

Une fois que la Commission, qui valide que Liberty House sera bien un concurrent – parce que le but n'est pas de fermer les entreprises, parce que, alors, cela renforce la situation de monopole d'ArcelorMittal –, donc il faut que ce soit un concurrent, mais bon, je ne sais pas exactement, il y a encore, quand même, des questions qui se posent. Vous en avez évoqué quelques-unes. Il y en a d'autres :

- l'état des terrains ;
- les sols ;
- la dépollution ;
- l'accord pour cinq ans.

Finalement, Liberty House est-il indépendant ou est-ce qu'il est un sous-traitant d'Arcelor, ou a-t-il vraiment une autonomie, un projet sidérurgique ? Ce sont aussi des éléments qui auront leur importance, surtout pour dans quelques années, si la situation n'est pas aussi favorable que l'on peut l'espérer.

Je vous remercie.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales de :

- M. Evrard, sur « le biotech Promethera et le Biopark de Gosselies » ;
- M. Evrard, sur « le programme Explort » ;
- Mme Gaouchi, sur « la problématique des métiers en pénurie » ;
- M. Desquesnes, sur « les nouvelles initiatives de formation au sein des entreprises » ;
- M. Evrard, sur « la présence de la Wallonie au Consumer Electronics Show (CES) à Las Vegas » ;
- M. P. Prévot, sur « le financement bancaire de la gobeleterie Durobor » ;
- M. Desquesnes, sur « les investissements nécessaires à la pérennité de l'entreprise Durobor » ;
- Mme Kapompole, sur « l'évolution des « hubs » créatifs en Wallonie » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - La question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le train à larges bandes (TLB) de Chertal » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 44 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Frédéric Cornet, Premier Auditeur à la Cour des comptes
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. Olivier Destrebecq, MR
M. Benoît Drèze, cdH
M. Yves Evrard, MR
M. Dimitri Fourny, cdH
Mme Latifa Gahouchi, Présidente
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Henquet, MR
Mme Laura Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
Mme Zoé Istaz-Slangen, PS
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation
M. Éric Lejeune, MR
Mme Nelly Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
M. Jean-Paul Wahl, MR
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	agence locale pour l'emploi
APE	accord de partenariat économique
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CDD	contrat à durée déterminée
CES	Confédération européenne des syndicats
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CGSLB	Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique
CIF	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
CIM	conférence interministérielle
CIO	Centre d'information et d'orientation (UCL)
CISP	centre d'insertion socioprofessionnelle
CPAS	centre public d'action sociale
CPE	Convention premier emploi
CSC	cahier spécial des charges
CoDT	Code du développement territorial
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
DGT	direction générale transversale
ERP	European Recovery Program (Programme de rétablissement européen)
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GPSW	Groupe des partenaires sociaux wallons
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IT	information technology (technologies de l'information)
IV	Institut des vétérans
Ilva	société sidérurgique italienne
MIRE	mission régionale pour l'emploi
MMPP	personnes présentant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique
MR	maison de repos
NEET	Not in Education, Employment or Training (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
OIP	organisme d'intérêt public
ONSS	Office national de sécurité sociale
PCMN	Plan Comptable Minimum Normalisé Belge
PFI	plan Formation-Insertion
PME	petites et moyennes entreprises
PTP	programme de transition professionnelle
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SIS	service d'insertion sociale
SIS	système d'information Schengen
SISP	société immobilières de service public
SOFINEX	Société wallonne de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SPW	service public de Wallonie
TEC	Société de transport en commun

TLB	train à large bande qui sert à la phase de transformation de l'acier
UNIPSO	Union des entreprises à profit social - Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon
WBI	Wallonie-Bruxelles International